

Dalkia
27/08/2026

VERDI

Diagnostic écologique

2026



VERDI

Verdi Conseil Cœur de France

Siège : 99 rue de Vaugirard – 75006 Paris – Tél. : 01 42 22 61 22
conseilcoeurdefrance@verdi.fr

Agence : PAE Tillé, 2 rue Jean-Baptiste Godin - 60000 BEAUVAIS
Tél. 03 44 48 26 50

SOMMAIRE

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	3
1.1 PRESENTATION DU PROJET.....	4
1.2 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE.....	4
1.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
2 MATERIELS ET METHODES	11
2.1 BIBLIOGRAPHIE.....	12
2.2 INVENTAIRES NATURALISTES	13
2.2.1 Flore et habitats.....	13
2.2.2 Faune.....	15
2.3 CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES	20
3 RESULTATS : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE & ENJEUX	23
3.1 CONTEXTE ECOLOGIQUE : PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ET PATRIMOINE NATUREL	24
3.1.1 ZNIEFF.....	24
3.1.2 Réseau Natura 2000.....	29
3.1.3 Zonages réglementaires.....	31
3.1.4 Hydrographie.....	35
3.1.5 Synthèse du contexte écologique	37
3.2 ANALYSES DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	38
3.2.1 Flore.....	38
3.2.2 Faune.....	39
3.3 CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES	40
3.3.1 Parc Marcel Dassault	40
3.3.2 Parc urbain rue Louis Prache.....	41
3.3.3 Piste cyclable.....	43
3.3.4 Jardin du Mont Capron.....	45
3.4 LES HABITATS.....	47
3.4.1 Parc Marcel Dassault	47
3.4.2 Parc urbain rue Louis Prache.....	50
3.4.3 Jardin du Mont Capron.....	53
3.5 FLORE.....	57
3.5.1 Parc Marcel Dassault	57
3.5.2 Parc urbain rue Louis Prache.....	60
3.5.3 Jardin du Mont Capron.....	63
3.6 FAUNE	70
3.6.1 Parc Marcel Dassault	70
3.6.2 Parc urbain rue Louis Prache.....	77
3.6.3 Piste cyclable.....	85
3.6.1 Jardin du Mont Capron.....	88
4 SYNTHESE DES ENJEUX	96
5 PRECONISATIONS.....	102



1

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1 PRESENTATION DU PROJET

La société Dalkia prévoit l'installation d'un réseau de chaleur 140 GWh sur la commune de Beauvais (60). Le projet comprend la création d'une centrale de production, la création d'un réseau et une extension du réseau de chaleur existant, totalisant 48 km de tranchées (Figure 1).

Dans ce contexte, un diagnostic écologique faune flore et habitats a été réalisé sur certaines zones naturelles identifiées comme pouvant être à enjeu : une zone au nord-ouest du parc Marcel Dassault, le parc urbain situé rue Louis Prache, ainsi que le parc Jardin du Mont Capron situé derrière le lycée Félix Faure. Le début de la piste cyclable bordée de vieux tilleuls, au nord-est du parc Marcel Dassault, fait l'objet d'un inventaire complémentaire portant uniquement sur les chiroptères.

L'objectif de cette étude est d'évaluer la biodiversité présente sur le site, d'analyser les habitats et d'identifier d'éventuelles espèces faunistiques et floristiques protégées, menacées ou des espèces exotiques envahissantes. Des sondages pédologiques ont également été réalisés pour vérifier l'absence de zones humides. Cette démarche permet d'évaluer les enjeux écologiques au regard du projet.

1.2 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Beauvais est une commune du département de l'Oise, en région Hauts-de-France, située à environ 60 km au nord de Paris et à une trentaine de kilomètres au sud d'Amiens. Elle s'inscrit dans le Bassin parisien, à la transition entre les paysages vallonnés du plateau picard et les plaines agricoles du sud de l'Oise. La commune occupe une position stratégique, traversée par plusieurs axes majeurs reliant Paris, Amiens et Rouen, tout en étant à proximité de la vallée du Thérain.

Le territoire communal est traversé par le Thérain, principal cours d'eau local, ainsi que par divers petits ruisseaux et fossés qui alimentent des zones humides, étangs, prairies inondables et ripisylves. Ces milieux contribuent à la biodiversité locale dans un contexte marqué par la prédominance des espaces urbains, périurbains et agricoles. Le tissu urbain de Beauvais, organisé autour d'un centre-ville historique, s'étend en périphérie, mais laisse subsister d'importants espaces ouverts et semi-naturels.

Le paysage communal présente une alternance de secteurs urbanisés, de larges zones agricoles, de haies, de bosquets et de fragments boisés, principalement en bordure des cours d'eau et des vallées. La topographie, globalement peu accidentée, offre localement des vallons et reliefs doux liés au réseau hydrographique et à la proximité du plateau picard.

Le climat de Beauvais est de type océanique dégradé à influence continentale, avec des hivers généralement frais, des étés tempérés et des précipitations réparties de manière modérée sur l'année. La présence de zones humides, de prairies et de petits bois accentue la diversité écologique, favorisant une flore variée en fond de vallée et aux abords des ruisseaux.

1.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif de cette présente étude est de caractériser la faune et la flore présentes sur le site et d'identifier d'éventuelles zones humides. Les cartes suivantes (Figure 1, Figure 2, Figure 3, Figure 4 et Figure 5) présentent les différents sites inventoriés.

La **zone d'étude, ou Aire d'Etude Immédiate (AEI)** est complétée par une zone de prospection tampon de 25 m (**AER, Aire d'Etude Rapprochée**) afin de prendre en compte les espèces faunistiques proches susceptibles de se déplacer ou s'alimenter sur les sites d'études.

Nous étudions les groupes suivants :

- ▶ La flore et les habitats,
- ▶ Les zones humides
- ▶ L'avifaune,
- ▶ L'entomofaune,
- ▶ L'herpétofaune,
- ▶ La mammalofaune dont les chiroptères.

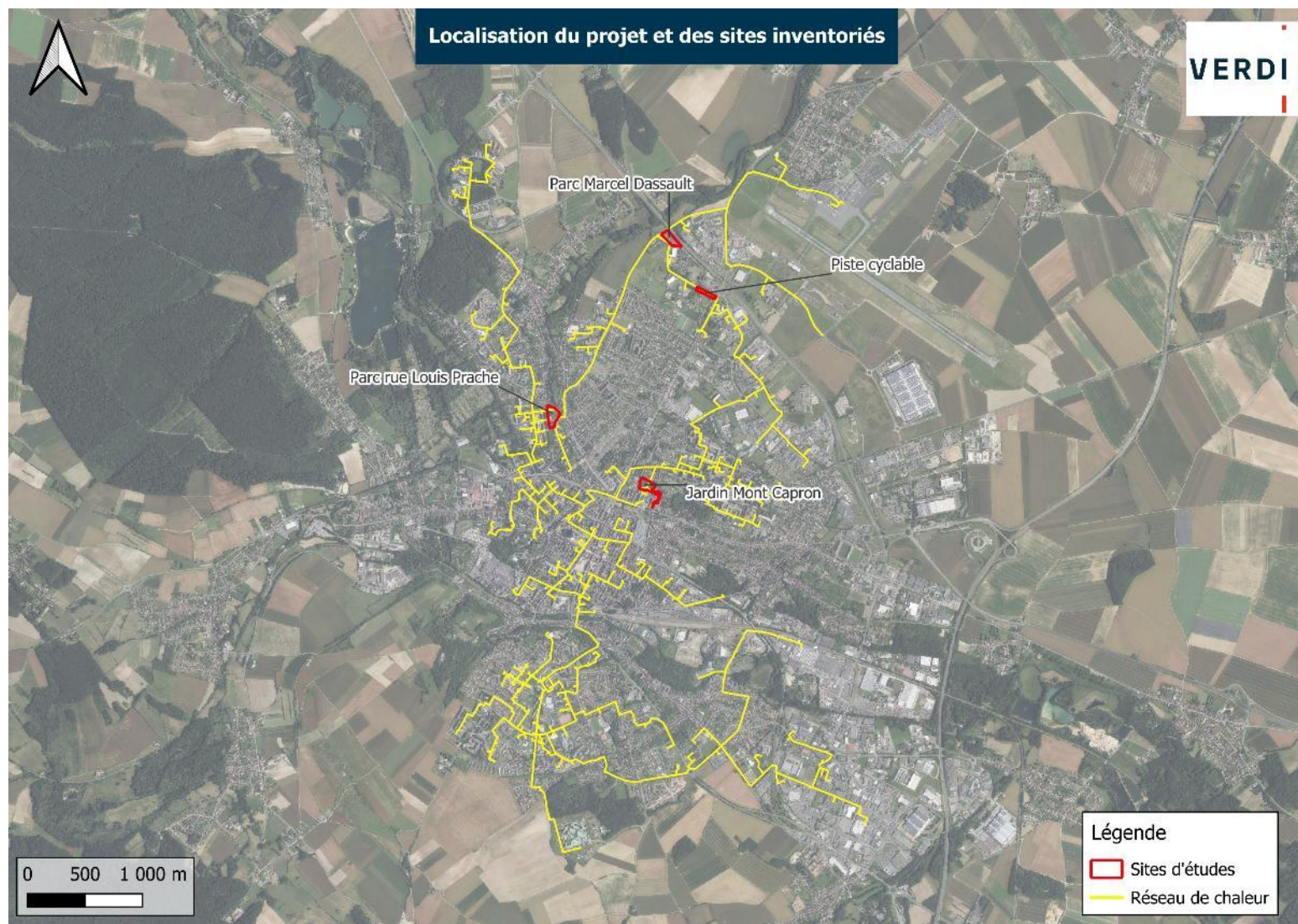


Figure 1 : Cartographie du réseau de chaleur



Figure 2 : Localisation du site – Nord-Ouest du Parc Marcel Dassault



Figure 3 : Localisation du site – Parc urbain rue Louis Prache



Figure 4 : Localisation du site – Piste cyclable au nord-est du Parc Marcel Dassault



Figure 5 : Localisation du site – Jardin du Mont Capron



2

MATERIELS ET METHODES

2.1 BIBLIOGRAPHIE

Une approche méthodique est mise en œuvre en plusieurs étapes afin d'identifier et d'analyser les caractéristiques du sol et les éventuels risques environnementaux. Cette démarche permet d'apporter une vision claire des principaux enjeux liés au site et de renforcer la connaissance préalable avant les phases de terrain.

- **Recherche documentaire initiale** : La collecte des documents réglementaires, bases de données et cartes disponibles pour la zone étudiée est effectuée, en s'appuyant notamment sur des sources administratives et scientifiques (INPN, SIG environnementaux, rapports d'études d'impact existants, etc.). Ces sources fournissent des informations sur l'occupation du sol actuelle et passée, les activités humaines environnantes, ainsi que sur les éventuelles zones humides ou réglementaires.
- **Identification des zones humides et espaces réglementaires** : Grâce aux inventaires nationaux et locaux (zones humides prioritaires, ZNIEFF, Natura 2000...), les zones humides potentielles et les zones réglementaires sont identifiées. Ces informations sont essentielles pour anticiper les contraintes réglementaires éventuelles et orienter les phases d'observation de terrain.

Natura 2000 :

Zone de Protection Spéciale (ZPS) : Désignées en vertu de la Directive Oiseaux (Directive 2009/147/CE), ces zones visent à protéger les habitats des oiseaux sauvages migrateurs et des espèces menacées.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : Ces zones sont désignées en vertu de la Directive Habitats (Directive 92/43/CEE) et visent à protéger les habitats naturels et les espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

Aire de Protection de Biotope :

Ce sont des zones créées par arrêté préfectoral pour protéger des biotopes (milieux naturels) nécessaires à la survie d'espèces protégées. Elles visent à préserver les conditions de vie des espèces protégées en empêchant la destruction ou la dégradation de leur habitat.

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

ZNIEFF de type 1 : Ce sont des secteurs de grande valeur biologique ou écologique. Ils se caractérisent par leur richesse en espèces, en habitats ou par des espèces rares ou protégées. Les ZNIEFF de type 1 sont souvent de petites tailles et concernent des espaces homogènes.

ZNIEFF de type 2 : Ce sont des ensembles naturels vastes, riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ils peuvent inclure des espaces plus ou moins artificialisés mais qui jouent un rôle dans le fonctionnement écologique de l'ensemble.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :

Les ZICO sont des sites identifiés pour leur importance pour la conservation des populations d'oiseaux. Elles servent de base pour la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans le cadre du réseau Natura 2000.

Parc Naturel Régional (PNR) :

Les PNR sont des territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour la richesse de leur patrimoine naturel, culturel et pour leurs paysages remarquables. Ils ont pour vocation de protéger et valoriser ce patrimoine tout en favorisant un développement économique et social soutenable. Les parcs naturels régionaux sont créés par décret et gérés par un syndicat mixte.

2.2 INVENTAIRES NATURALISTES

2.2.1 FLORE ET HABITATS

2.2.1.1 Habitats : méthodologie d'inventaire

Avant la phase de terrain, un plan d'échantillonnage a été construit de façon à visualiser des entités topographiques et physiologiques homogènes à prospecter. Il repose sur une analyse des cartes IGN et des photographies aériennes (ortho-photos), et peut le cas échéant être enrichi de toutes données d'inventaire existantes.

Pour évaluer les enjeux écologiques du site, l'analyse repose sur une combinaison de données locales issues directement du site d'étude, complétées par des informations provenant des zones environnantes : d'abord des données recueillies dans un rayon de 1 km, puis dans une aire légèrement élargie de 5 km, et enfin des données issues d'une zone très élargie de 20 km autour du site.

Les prospections sur les sites d'étude se font de la manière la plus complète possible par le suivi de quadrats passant par l'ensemble des entités homogènes préalablement repérées. Ces transects sont complétés par des relevés supplémentaires lorsque cela s'avère nécessaire sur le terrain pour une délimitation plus fine des entités écologiques.

Date de l'inventaire	Opérateurs	Météo	Thématique	Site étudié
17/06/2026	Pellegrini F., Hébrard L.	Ensoleillé, 15 à 20°C	Flore, habitats	Parc Marcel Dassault, Parc urbain rue Louis Prache
07/08/2026	Pellegrini F.	Ensoleillé, 25°C	Flore, habitats	Jardin du Mont Capron

Le caractère patrimonial de chaque espèce botanique référencée est défini selon des critères réglementaires ainsi que selon un critère de rareté/sensibilité n'ayant pas de portée juridique. Le terme « patrimonial » renvoie à des espèces ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace (Tableau 1).

La nomenclature utilisée pour la cartographie des végétations est celle d'European Nature Information System (noté EUNIS 2012), référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. La correspondance avec le code CORINE Biotope est également précisée.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la Directive Européenne 92/43/CEE (dite Directive « Habitats/Faune/Flore ») possèdent également un code spécifique, annoté le cas échéant. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale encore plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (le code N2000 est alors complété d'un astérisque *). Le caractère de « zone humide » associé aux habitats décrits est également considéré. Celui-ci est défini conformément à l'article L. 211-1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides. L'ensemble des éléments précédemment décrits permet d'évaluer le caractère « patrimonial » des habitats identifiés.

Tableau 1 : Modalités de notation des enjeux patrimoniaux propres aux habitats référencés

Habitats Code EUNIS	Désignation EUNIS des habitats	Enjeu patrimonial de l'habitat	Niveau de dégradation	En jeu <i>in situ</i>
	Sans végétation	Nul	-	Nul
	Habitat fortement anthropique	Très faible à Faible	-	Très faible
	Habitat naturel	Modéré	Fort	Faible
	Habitat naturel	Modéré	Faible	Modéré
	Habitat naturel	Fort	Fort	Modéré
	Habitat naturel	Fort	Faible	Fort
	Habitat naturel	Fort	-	Fort
	Habitat naturel	Très fort	-	Très fort
	Habitat naturel	Très fort	-	Très fort

APHN : Arrêté de protection des habitats naturels

2.2.1.2 Flore : Méthodologie d'inventaire

Les prospections sur le site d'étude se font de la manière la plus complète possible par le suivi de quadrats passant par l'ensemble des entités homogènes préalablement repérées (voir méthodologie habitats). Ces quadrats (1 m x 1 m) sont complétés par des relevés supplémentaires en parcourant le site lorsque cela est nécessaire et afin d'obtenir une liste d'espèces la plus complète possible à l'issue de la prospection.

Les espèces patrimoniales et / ou protégées ainsi que les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) feront l'objet d'une attention particulière et seront associées à des propositions de gestion.

Les espèces seront identifiées à l'aide d'ouvrages de références tels que les flores notamment la flore de Bonnier (Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique: de la France, de la Suisse et de la Belgique, Gaston Bonnier et Georges De Layens, 1985) ou bien des guides naturalistes (édition Delachaux).

La nomenclature principale de référence est celle de la base de données nomenclaturale de la flore de France (BDNFF).

Le caractère patrimonial de chaque espèce botanique référencée est défini selon des critères réglementaires ainsi que selon un critère de rareté/sensibilité n'ayant pas de portée juridique. Le terme « patrimonial » renvoie à des espèces ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace (Tableau 2).

Tableau 2 : Synthèse des modalités de définition des enjeux floristiques

Taxons	Protection nationale	Protection régionale	Espèce de la Directive Habitats	UICN LR Européenne**	UICN nationale**	UICN Régionale**	Espèce déterminante ZNIEFF	Rareté *	Enjeu Patrimonial
Taxon	-	-	-	NA	NA	NA	-	CCC	Introduite
Taxon	-	-	-	LC	LC	DD à LC	-	CC à AC	Nul à Faible (selon rareté)
Taxon	-	-	-	LC	LC	NT	-	AR à R	Modéré
Taxon	-	-	-	NT	LC	LC	-	AR à R	Modéré
Taxon	-	-	-	LC	NT	VU à CR	-	AR à RRR	Fort
Taxon	-	-	-	LC	NT	VU à CR	✓	AR à RRR	Fort
Taxon	-	-	✓	LC	NT	NT à CR	-	AR à RRR	Très fort (protection réglementaire)
Taxon	✓	-	-	NT	VU	NT à CR	✓	AR à RRR	Très fort (protection réglementaire)
Taxon	✓	✓	✓	NT	VU	NT à CR	✓	AR à RRR	Très fort (protection réglementaire)

* La rareté est exprimée selon huit classes de rareté (RRR, RR, R, AR, AC, C, CC, CCC avec R = Rare, C = Commune, A = Assez,) et est issue des données régionales émises par les conservatoires botaniques.

** NE ou NA ? : Non évaluée, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : Vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

2.2.2 FAUNE

Date de l'inventaire	Opérateurs	Météo	Thématique	Site étudié
17/06/2026	Pellegrini F., Hébrard L.	Ensoleillé, 15 à 20°C, pas de vent	Toute faune	Parc Marcel Dassault, Parc urbain rue Louis Prache
17/06/2026	Pellegrini F., Hébrard L. Poujol A.	Ciel dégagé, 18°C, pas de vent	Chiroptères – pose de SM4 et écoute active (nocturne)	Parc Marcel Dassault, Parc urbain rue Louis Prache
08/07/2026	Bénard K.	21 à 25°C, pas de vent	Chiroptères – pose de SM4	Jardin du Mont Capron
27/07/2026	Pellegrini F	24°C, dégagé, pas de vent	Chiroptères – écoute active (nocturne)	Jardin du Mont Capron
06/08/2026	Pellegrini F	25°C, ensoleillé, pas de vent	Toute faune	Jardin du Mont Capron

2.2.2.1 Avifaune

Afin d'évaluer la population d'oiseaux nicheurs la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance, élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970, est utilisée en avril et mai.

Cette méthode consiste, aux cours de deux sessions distinctes de comptage (à partir du lever du jour), à noter l'ensemble des oiseaux observés et / ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels dans un rayon d'environ 150 à 200 m avec les oiseaux sont notés. Cette méthode permet de définir le cantonnement de chaque couple d'oiseaux. En complément, des prospections aléatoires sont réalisées pendant lesquelles toutes les espèces vues ou entendues, en-dehors des points d'écoute, sont consignées.

Les inventaires plus précoces ou plus tardifs en saison sont également réalisés à l'aide de points d'écoute couvrant les différents habitats au lever du jour, complétés par un transect.

2.2.2.2 Entomofaune

Quatre ordres d'insectes sont inventoriés : les rhopalocères (papillons de jour) les odonates (libellules), les coléoptères (coccinelles, lucanes) et les orthoptères (criquets, sauterelles et grillons). Ces groupes ont l'avantage d'être bien connus et sont représentatifs du type et de l'état du milieu qu'ils occupent, ce qui permet alors d'évaluer la valeur patrimoniale du site. Pour étudier l'entomofaune, l'ensemble du site a été parcouru à pieds, comprenant tous les habitats présents.

Concernant les rhopalocères, la recherche s'effectue sur tout type de milieux. C'est aux heures les plus chaudes que les rhopalocères sont les plus actifs. Les individus adultes sont soit déterminés à vue (jumelles) soit capturés avec un filet à papillons pour être déterminés sur place.

Pour les odonates, les individus sont recherchés essentiellement près des points d'eau (fossés, étangs, mares...), où ces derniers sont souvent en nombre. Pour les mêmes raisons que les papillons, la prospection s'effectue l'après-midi. Les individus adultes sont soit déterminés à vue (jumelles) soit capturés avec un filet à papillons pour être déterminés sur place. Comme pour les papillons, les comportements observés permettent de faire état de l'utilisation du site par les espèces. Enfin, des exuvies (dernière mue de la larve avant d'atteindre l'état adulte) sont recherchées sur la végétation du bord des eaux. Elles permettent à la fois de compléter l'inventaire mais aussi de recueillir des informations complémentaires sur le statut de reproduction des espèces sur le site et sur la qualité écologique des zones en eau.

Et enfin concernant les orthoptères et les coléoptères, leur recherche s'effectue à vue, sur tous les types de milieux, les individus sont capturés à la main, au filet fauchoir ou encore au parapluie japonais.

2.2.2.3 Mammalofaune

Mammifères hors chiroptères

Pour les mammifères, du fait de leur grande discrétion, plusieurs méthodes « indirectes » ont été utilisées : la recherche d'indices de présence, l'identification d'éventuels cadavres en particulier sur les routes, et les observations inopinées. Pour les micromammifères, le recensement se base sur l'observation de traces et indices de présence et sur l'analyse des restes de prédateurs. L'étude des pelotes de réjection des rapaces peut mettre en évidence la présence de certaines espèces. Les ossements sont déterminés à partir de la clé d'identification des restes trouvés dans les pelotes de réjection de rapaces nocturnes.

Concernant la recherche d'indices de présence, il s'agit de déceler et d'identifier les empreintes, les fèces, les terriers, les restes de repas, etc. Une prospection des routes à proximité peut se révéler intéressante. Les routes sont régulièrement traversées par les mammifères et les collisions peuvent être fréquentes sur certains secteurs. Les cadavres retrouvés constituent donc une source d'informations non négligeable.

Enfin, les données concernant les observations inopinées (un mammifère traversant une route, une prairie, en fuite, etc.) sont recueillies.

Chiroptères

L'inventaire portera sur la recherche de gîtes potentiels pour les **chiroptères**. Cette méthode consistera à inspecter les structures favorables à leur installation, telles que les cavités arborées, les fissures de bâtiments, les combles accessibles ou les ouvrages en pierre. L'objectif est de repérer les indices de présence (fèces, traces de frottement, restes d'ailes...) ou des signes d'occupation récents. Cette prospection visuelle permettra d'identifier les sites susceptibles d'abriter des colonies ou des individus isolés, et d'orienter, si nécessaire, des compléments d'inventaires nocturnes (détection ultrasonore) ou saisonniers.

Méthodes d'étude de l'utilisation du site par les espèces

Les chiroptères ont recours aux ultrasons pour s'orienter et capturer leurs proies dans l'obscurité. Elles émettent des fréquences spécifiques et analysent l'écho en retour : c'est l'écholocation (qualifiée aussi de sonar). En moyenne les fréquences s'échelonnent entre 15 et 120 kHz, et sont très souvent comprises entre 20 kHz (limite supérieure audible pour l'oreille humaine) et 70 kHz.

Les identifications sont menées grâce à des enregistrements « passifs », c'est-à-dire via des **détecteurs ultrasonores (« SM4 »)** laissés sur site pendant une à plusieurs nuits consécutives. Ces détecteurs se présentent sous la forme de boîtiers autonomes en énergie ; ils sont déposés en des points stratégiques (corridors, sortie de gîte, rivières, haies...) et enregistrent chaque trace ultrasonore de chiroptère (sur une durée moyenne de 5 secondes). Chacun de ces enregistrements est référencé par une date et une heure donnée.

Les détecteurs sont paramétrés pour enregistrer en continu dans un intervalle identique pour toutes les machines : 30 min avant le coucher du soleil jusqu'à 30 min après le lever du soleil. La plupart des émissions ultrasonores enregistrées proviennent de chiroptères passant à moins de 30 m des capteurs (jusqu'à 100 m pour les plus grandes espèces, comme les Noctules).

Les points sont principalement positionnés sur les lisières, entre les massifs boisés et les prairies, sur les chemins forestiers, car ces couloirs de vols concentrent souvent les chiroptères qui viennent chasser sous la voute des arbres.

Des transects sont également parcourus à partir du crépuscule avec un détecteur de type Pettersson et une caméra thermique, pour une durée variable suivant l'avancement de la saison (1h30 à 3h30).

Analyse des enregistrements

Les fichiers collectés sont ensuite traités sur ordinateur : ils sont géoréférencés et formatés selon les critères précis du protocole « Vigie-chiro ». En retour, Vigie-Chiro restitue une analyse prédictive de tous ces enregistrements, basée sur une IA fiable mais qu'il est nécessaire, dans un dernier temps, de vérifier.

Cette dernière étape consiste à analyser les représentations graphiques de ces traces ultrasonores, dénommées « spectrogrammes » (Figure 6). Chacun de ces spectrogrammes est associé à une reconstitution sonore (en hétérodyne ou en expansion de temps). A ce stade il faut aussi faire un tri en éliminant les « faux positifs » -ex. chants d'insectes orthoptères, artefacts divers) car ce sont souvent des centaines -voire des milliers- de traces ultrasonores qui sont enregistrées en une ou plusieurs nuits.

Ces spectrogrammes permettent non seulement d'identifier l'espèce, mais aussi d'identifier leur utilisation de l'espace au moment de leur passage près des détecteurs (chasse, transit, etc...). En cela, ce travail d'analyse permet une approche très complète en termes d'écologie. Les spectrogrammes sont exploités via le logiciel Chirosurf ©, outil développé par Vigie-chiro et disponible en open source.

L'identification est effectuée suivant la méthode Barataud . Les données ultrasonores enregistrées sont prétraitées grâce à la plateforme participative nationale « Vigie-chiro ».

Toutefois, l'interface pouvant comporter des lacunes lors de l'identification de certains groupes (e.g. Murins ou Noctules), une identification manuelle est menée en parallèle via les logiciels Batsound ou Chirosurf. L'ensemble des données traitées est synthétisé dans un tableur précisant la date et l'heure de chaque signal enregistré.

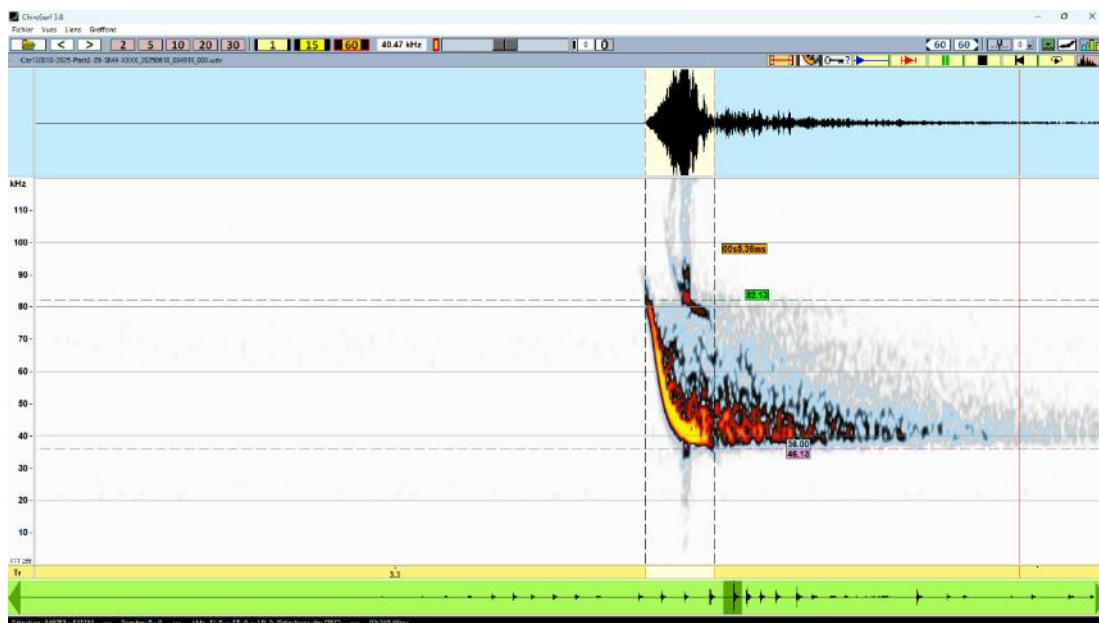


Figure 6 : Extrait d'un spectrogramme. Le « cri » ultrasonore dure 5,3 millisecondes et montre une « signature » typique de la Pipistrelle de Kuhl, à savoir une fréquence modulée comprise entre 80 et 40 kHz.

L'analyse et la vérification des spectrogrammes sont menées grâce :

- ▶ Aux clés d'identification élaborées par Michel Barataud (2020) et Thierry Disca (in Arthur et Lemaire, 2024).
- ▶ Aux outils (schémas, tableurs Excel) développés et mis à disposition par M. Barataud et Vigie-Chiro.

Référentiels d'activité des protocoles Vigie-Chiro

Trois types de protocoles sont possibles : routier, pédestre ou fixe. Ici, la méthode utilisée est celle des points fixes, qui, du fait de sa durée d'échantillonnage particulièrement longue (minimum 1 nuit entière d'écoute), permet un meilleur aperçu des espèces exploitant le site.

Le calcul de l'indice d'activité est défini comme étant le nombre de fichiers d'une durée maximale de 5 secondes attribués à une même espèce, rapporté au temps d'échantillonnage total. Son unité est un « nombre de contacts par heure ». Cet indice est pondéré en fonction de la puissance d'émission du sonar de chaque espèce. Il permet ainsi d'interpréter objectivement l'activité mesurée sur site :

- ▶ Si l'activité mesurée est supérieure à Q98%, elle est très forte et particulièrement notable pour l'espèce ;
- ▶ Si l'activité mesurée est supérieure à Q75%, elle est forte et révèle l'intérêt de la zone pour l'espèce ;
- ▶ Si l'activité mesurée est supérieure à Q25%, elle est modérée et dans la norme nationale ;
- ▶ Si l'activité mesurée est inférieure à Q25%, elle est faible pour l'espèce.

2.3 CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES

Contexte réglementaire

La notion de « zone humide » est présentée au **1° du I de l'article L211-1 du Code de l'Environnement** : « La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

La caractérisation de zones humides est régie par **l'arrêté du 24 juin 2008** complété par **l'arrêté du 1er octobre 2009**. Cette caractérisation se base sur des critères d'hygrophyllie de la végétation et/ou d'hydromorphie des sols (critères alternatifs).

L'article 23 de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité vient réaffirmer que le critère pédologique et le critère floristique sont alternatifs et permettent tout deux l'identification de zone humide.

Méthodologie de l'étude

La méthodologie suivante a été mise en place :

- ▶ Étude des données existantes ;
- ▶ Pré-localisation des sondages de reconnaissance à la vue du projet, des données de photogrammétrie, des données topographiques ;
- ▶ Investigations de terrain : réalisation de sondages à la tarière manuelle ;
- ▶ Rédaction d'une note de synthèse sur la base des investigations menées ;
- ▶ **Conclusion sur la présence ou non d'une zone humide dans l'emprise des parcelles concernées par l'étude et la surface concernée le cas échéant.**

La délimitation de zone humide au regard du critère pédologique sera faite en application des textes suivants :

- ▶ L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement) ;
- ▶ La circulaire du 18 janvier 2010 abrogeant la circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement) ;

On considère une zone comme humide si l'on note dans la carotte de sol (Figure 7) :

- ▶ La présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant en profondeur ;
- ▶ La présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur et se prolongeant avec des traits réductiques apparaissant avant 120 cm de profondeur ;
- ▶ La présence significative de traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur ;
- ▶ La présence d'une accumulation de matière organique sur plus de 50 cm de profondeur.

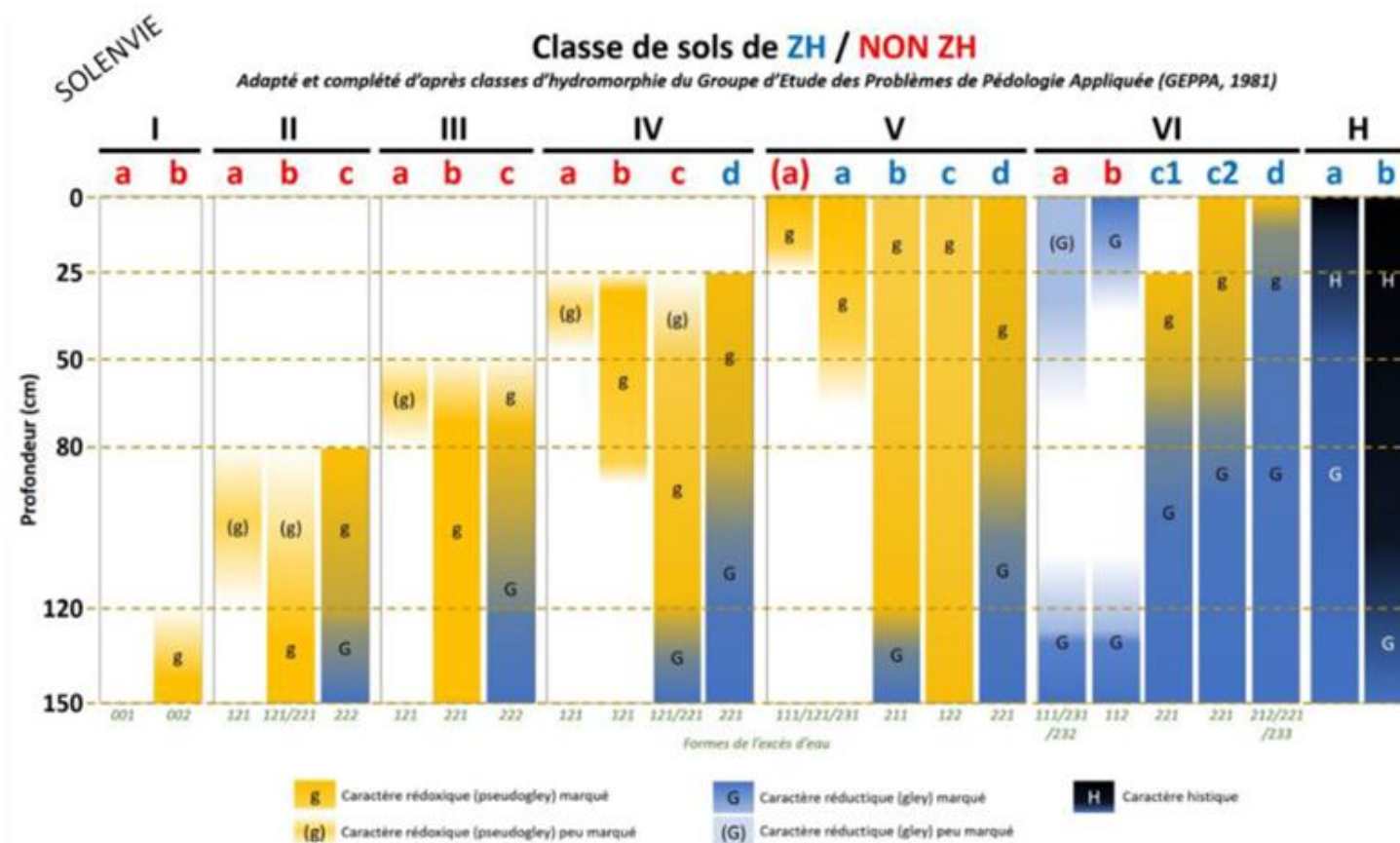


Figure 7: Classes d'hydromorphie GEPPA (adaptées et complétées par SOLENVIE)

Le tableau ci-dessous répertorie les 3 types de sols correspondant à des zones humides et le protocole de terrain à observer en conséquence tels qu'ils sont définis dans l'annexe I de l'arrêté.

Type de sol correspondant à un sol de zone humide	Protocole de terrain à observer
<i>« A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées »</i>	<i>« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres »</i>
<i>« A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol »</i>	<i>« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol »</i>
<i>« Aux autres sols caractérisés par : - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur »</i>	<i>« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence : - de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur »</i>

L'arrêté précise également que « chaque sondage pédologique (...) doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 m si c'est possible ». Néanmoins, c'est bien l'examen approfondi des 50 premiers centimètres du sol qui est déterminant pour confirmer ou infirmer qu'un sol est caractéristique d'une zone humide.



3

RESULTATS : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE & ENJEUX

3.1 CONTEXTE ECOLOGIQUE : PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ET PATRIMOINE NATUREL

Les cartographies des zonages ont été réalisées à partir de l'emprise des communes de Beauvais et de Tillé, afin de prendre en compte l'ensemble du projet.

3.1.1 ZNIEFF

Les **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** visent à identifier et à décrire les secteurs les plus remarquables sur le plan écologique, en raison de leur richesse ou de leur rôle de refuge pour des espèces rares et menacées. Elles peuvent également présenter un intérêt biologique remarquable d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique. Leur inventaire, lancé en 1982 par le Muséum national d'Histoire naturelle et coordonné avec le Ministère en charge de l'environnement, s'appuie sur une méthodologie nationale et centralise les données issues des inventaires régionaux.

- Les **ZNIEFF de type I** correspondent à **des zones d'intérêt biologique remarquable** au titre des **espèces** ou des **habitats** de grande valeur écologique.
- Les **ZNIEFF de type II** sont constituées de **grands ensembles naturels**, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les données de l'inventaire ZNIEFF nous fournissent des éléments de connaissance et d'évaluation du patrimoine naturel mais ne constituent pas un outil de protection réglementaire. Un bilan national réalisé en 1992 amène le MNHN à conclure à la nécessité de moderniser les ZNIEFF. Cette modernisation a été amorcée en 1995 dans trois régions test, puis lancée sur tout le territoire. La liste des ZNIEFF de type I et II a été résumée dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Liste des ZNIEFF de type I et II dans un rayon de 20 km

Type de zone	Nom	Surface (ha)	Proximité avec le site d'étude
ZNIEFF de type II			
	<i>PAYS DE BRAY</i>	34523	Intersecte les communes
	<i>VALLÉES DU THÉRAIN ET DU PETIT THÉRAIN EN AMONT DE TROISSEREUX</i>	9414	<1 km
	<i>HAUTE VALLEE DE LA CELLE EN AMONT DE CONTY</i>	2639	<20km
	<i>LE PAYS DE BRAY HUMIDE</i>	31397	<20km
ZNIEFF de type I			
	<i>FORÊT DOMANIALE DU PARC SAINT-QUENTIN</i>	908	Intersecte les communes
	<i>CARRIÈRE SOUTERRAINE DU LARRIS MILLET À SAINT-MARTIN-LE-NOEUD</i>	59	Intersecte les communes
	<i>PELOUSE DU MONT AUX LIÈVRES À BEAUVAIS</i>	12	Intersecte les communes
	<i>GARENNE DE HOUSOYE ET MONT DE GUÉHENGNIÉS</i>	249	<1 km
	<i>PRAIRIES ALLUVIALES DE L'AVELON À AUX-MARAIS</i>	120	<1 km

<i>COTEAU DU THÉRAIN, DE FOUQUENIES À HERCHIES</i>	48	<1 km
<i>BOIS ET LANDES DES COUTUMES A ALLONNE</i>	30	<1 km
<i>COTEAU DES CARRIÈRES DE BONGENOULT À ALLONNE</i>	12	<1 km
<i>PELOUSE DU MONT AUX LIÈVRES À BEAUVAIS</i>	12	<1 km
<i>COURS DES RIVIÈRES THÉRAIN EN AMONT D'HERCHIES, ET DES RUS DE L'HERBOVAL ET DE L'HERPERIE.</i>	136	<5 km
<i>MONTAGNE ET MARAIS DE MERLEMONT, BOIS DE HEZ-PONCHON</i>	729	<5 km
<i>LARRIS ET BOIS DES LONGUES EAUX</i>	123	<5 km
<i>RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PLATEAU PICARD ENTRE BEAUVAIS ET COMPIÈGNE : LAVERSINES, ARONDE ET BRÈCHE.</i>	45	<5 km
<i>BOCAGE BRAYON DE BERNEUIL-EN-BRAY</i>	1465	<5 km
<i>MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE L'OISE ET BOIS DE CRÈNE</i>	2528	<5 km
<i>BOCAGE D'ONS EN BRAY A SAINT LEGER EN BRAY</i>	1674	<5 km
<i>BOIS DE BELLOY</i>	390	<5 km
<i>BOIS ET LARRIS DE COURROY</i>	125	<5 km
<i>FORÊT DE MALMIFAIT ET BOIS D'ACHY-AUTRÈCHE</i>	775	<20 km
<i>BOIS ET LARRIS DE LA VALLÉE BAILLY À MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS</i>	187	<20 km
<i>BOIS D'ESCHES ET DE LA GALLÉE</i>	187	<20 km
<i>PRAIRIES HUMIDES DES HALGREUX À HONDAINVILLE</i>	28	<20 km
<i>FORET DOMANIALE DE HEZ-FROIDMONT ET BOIS PERIPHERIQUES</i>	4094	<20 km
<i>COTEAUX DE MÉRARD ET DE CAMBRONNE-LES-CLERMONT</i>	360	<20 km
<i>LARRIS ET BOIS DE LA VALLÉE DU MULTRU DE CEMPUIS A CATHEUX</i>	374	<20 km
<i>BOIS ET LISIERES CALCICOLES DE LA BUTTE DE CALMONT</i>	222	<20 km
<i>PRAIRIES, LANDES ET BOIS HUMIDES DU BAS-BRAY DE SAINT-GERMER DE FLY A LACHAPELLE-AUX-POTS</i>	1644	<20 km
<i>BOIS D'AVELON ET LANDE DE LA CHAPPELLE-AUX-POTS</i>	562	<20 km
<i>BOCAGE BRAYON DE SAINT-AUBIN-EN-BRAY</i>	794	<20 km
<i>LARRIS ET BOIS DE HAUCOURT ET DES CROISSETTES</i>	284	<20 km
<i>LARRIS DE LA VALLÉE DE VILLERS ET BOIS DE VARDE A SAINT-OMER-EN-CHAUSSÉE</i>	90	<20 km
<i>RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PAYS DE THELLE</i>	31	<20 km
<i>COURS DE LA NOYE ET MARAIS ASSOCIÉS</i>	113	<20 km
<i>LARRIS DES VIGNES ENTRE TROUS-SENCOURT ET HARDIVILLERS</i>	22	<20 km
<i>ANCIENNES CARRIÈRES DE PHOSPHATES D'HARDIVILLERS</i>	116	<20 km

<i>MARAIS TOURBEUX DE BRESLES</i>	554	<20 km
<i>PELOUSES ET BOIS DU MONT CÉSAR A BAILLEUL-SUR-THERAIN</i>	88	<20 km
<i>BUTTE DU QUESNOY</i>	163	<20 km
<i>BOIS ET COTEAU DE VERTE-FONTAINE, D'ÉCORCHEVACHE ET DES PLEURS</i>	230	<20 km
<i>FORÊT DOMANIALE DE CAUMONT A GERBEROY</i>	306	<20 km
<i>LARRIS ET BOIS DE MONT</i>	582	<20 km
<i>PELOUSES ET BOIS DE LA CUESTA SUD DU PAYS DE BRAY</i>	1708	<20 km
<i>BOIS DU CAMP JOURDAIN ET LARRIS DES VALLÉES DE MISERE ET DE CREVECOEUR</i>	331	<20 km
<i>MASSIFS FORESTIERS DE THELLE, DES PLARDS ET DE SERIFONTAINE</i>	2828	<20 km
<i>LARRIS ET BOIS DE LA VALLÉE DE DOMELIERS ET DE FONTAINE</i>	301	<20 km
<i>BUTTE DU GALLET</i>	76	<20 km
<i>BOIS FOURRÉ ET BOIS DE CRÈVECOEUR</i>	260	<20 km
<i>LARRIS DE LA VALLEE VACQUERIE A FONTAINE-BONNELEAU</i>	70	<20 km
<i>RIVIÈRE CELLE EN AMONT DE CONTY</i>	10	<20 km
<i>VALLÉES SECHES DE MONTCHAVERT</i>	543	<20 km
<i>BOIS DE BACHIVILLERS</i>	202	<20 km
<i>LARRIS DU CUL DE LAMPE</i>	52	<20 km
<i>BOIS ET LARRIS DE SAINTE EUSOYE ET DE LA BARENTAINE</i>	81	<20 km
<i>COTEAU DE THÉRINES ET DE MONTAUBERT</i>	207	<20 km
<i>ÉTANGS ET MILIEUX ALLUVIAUX DU THÉRAIN À SAINT-FÉLIX</i>	110	<20 km
<i>BOIS DE VILLOTRAN</i>	255	<20 km
<i>LARRIS ET BOIS DU FOND DE LA LANDE A LALANDE-EN-SON</i>	332	<20 km
<i>LARRIS DES VALLÉES SÈCHES DE MONTMONT À REUIL-SUR-BRÈCHE</i>	80	<20 km
<i>COTEAUX DU MONT SAINTE-HÉLÈNE, DU MONT DE RÉPIS ET DES COMMUNAUX DE MONTEL</i>	287	<20 km
<i>COURS D'EAU SALMONICOLES DU PAYS DE BRAY : RU DES MARTAUDES ET RU D'AUNEUIL</i>	10	<20 km
<i>LES COMMUNES</i>	0,1	<20 km

Le contexte écologique alentour est riche avec la présence de 4 ZNIEFF de type II et de 61 ZNIEFF de type I référencées dans un rayon de 20 km autour du site étudié (Figure 8, Figure 9).

Parmi celles-ci, 1 ZNIEFF de type II et 3 ZNIEFF de type I intersectent les communes étudiées, mais aucune n'intersecte le tracé du réseau de chaleur.

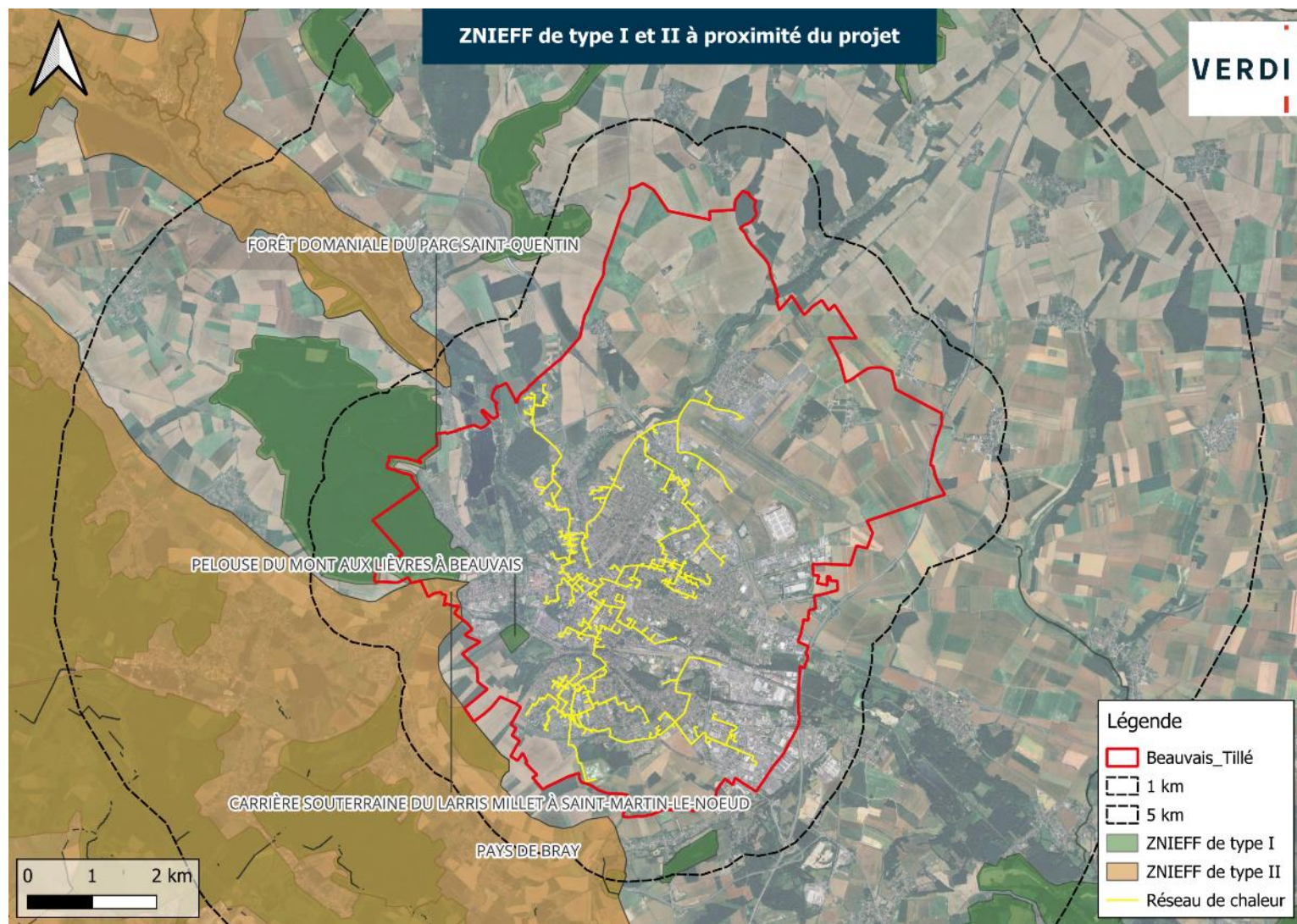


Figure 8 : Localisation des zones d'intérêts à 5 km du site - ZNIEFF de type I et II

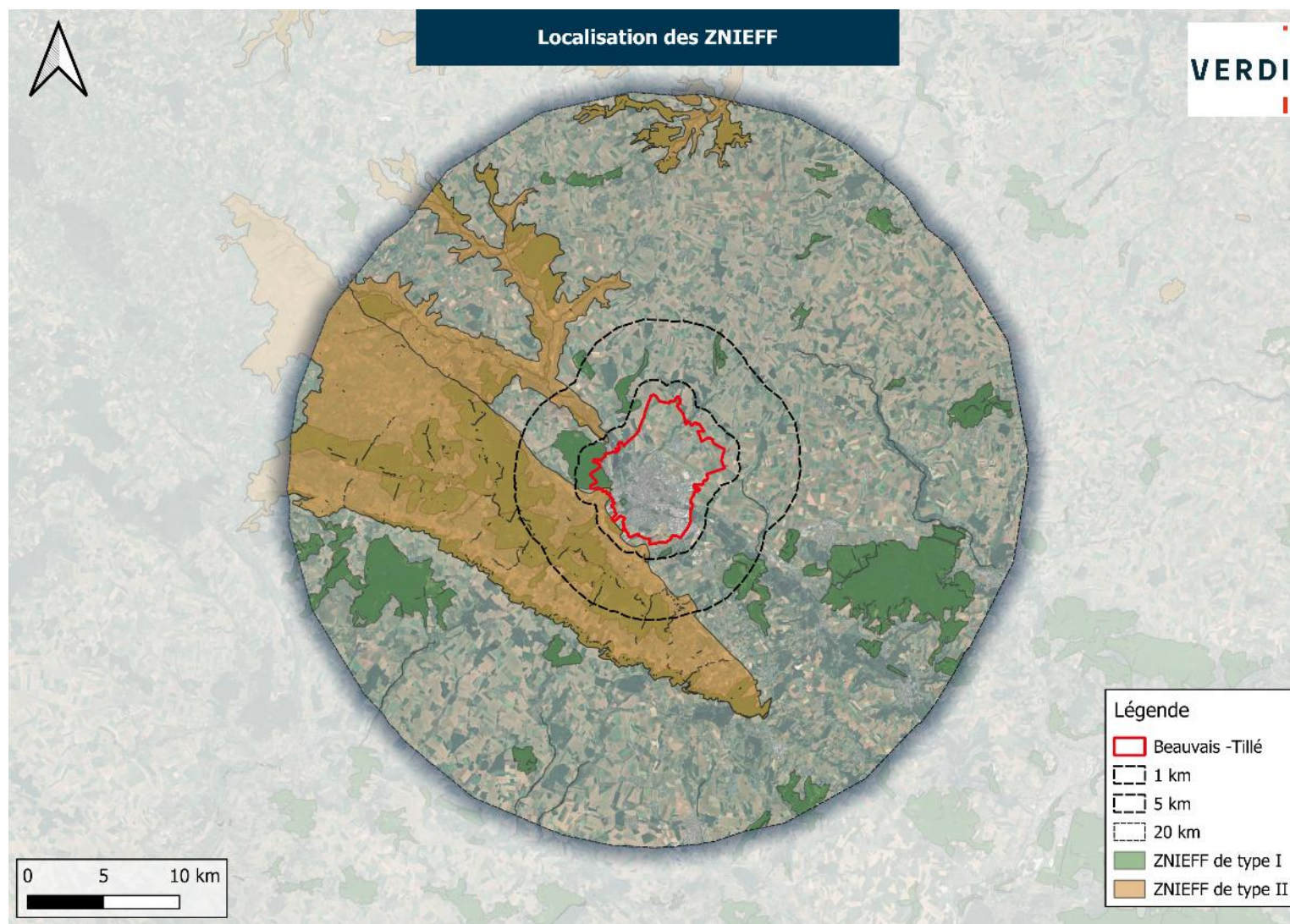


Figure 9 : Localisation des zones d'intérêts 20 km autour du site - ZNIEFF de type I et II

3.1.2 RESEAU NATURA 2000

Les **zones Natura 2000** constituent un réseau écologique européen visant à assurer la conservation de la biodiversité au sein de l'Union européenne. Ce réseau prend appui sur deux grandes directives : la **directive « Habitats »** du 21 mai 1992 (92/43/CEE), qui promeut la préservation des habitats naturels et des espèces de faune et flore remarquables ; et la **directive « Oiseaux »** du 2 avril 1979 (2009/147/CE), qui cible la protection des espèces d'oiseaux rares ou menacées et de leurs milieux de vie.

Dans ce cadre, deux types de périmètres sont définis :

- Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** : instaurées par la **directive « Habitats »** et précisées par le décret n°95-631 du 5 mai 1995, elles protègent des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, représentatifs des différents écosystèmes régionaux. Pour désigner les ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (proposition de Site d'Intérêt Communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme **Site d'Intérêt Communautaire (SIC)** pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000.
- Les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** : créées par la **directive « Oiseaux »**, elles visent à préserver les sites essentiels à la nidification, à la reproduction et à la survie des oiseaux sauvages menacés ou rares à l'échelle européenne.

Les zones Natura 2000 situées dans un rayon de 20 km autour du site sont listées dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Liste des zones Natura 2000 situées dans un rayon de 20 km

Type de zone	Nom	Surface (ha)	Proximité avec le site d'étude
Natura 2000 : Sites d'Importance Communautaire (SIC)			
	<i>FR2200369 – Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)</i>	413	Intersecte les communes
	<i>FR2200376 - Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-Noeud</i>	2	<1 km
	<i>FR2200372 - Massif forestier du Haut Bray de l'Oise</i>	645	<5 km
	<i>FR2200371 - Cuesta du Bray</i>	774	<20 km
	<i>FR2200373 - Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise</i>	230	<20 km
	<i>FR2300131 – Pays de Bray humide</i>	3329	<20 km
	<i>FR2200362 - Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle</i>	617	<20 km

Sept SIC sont référencés au sein de la zone d'étude bibliographique dans un rayon de 20km (Figure 10). Le SIC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval » intersecte la commune de Beauvais mais pas le tracé du réseau de chaleur.

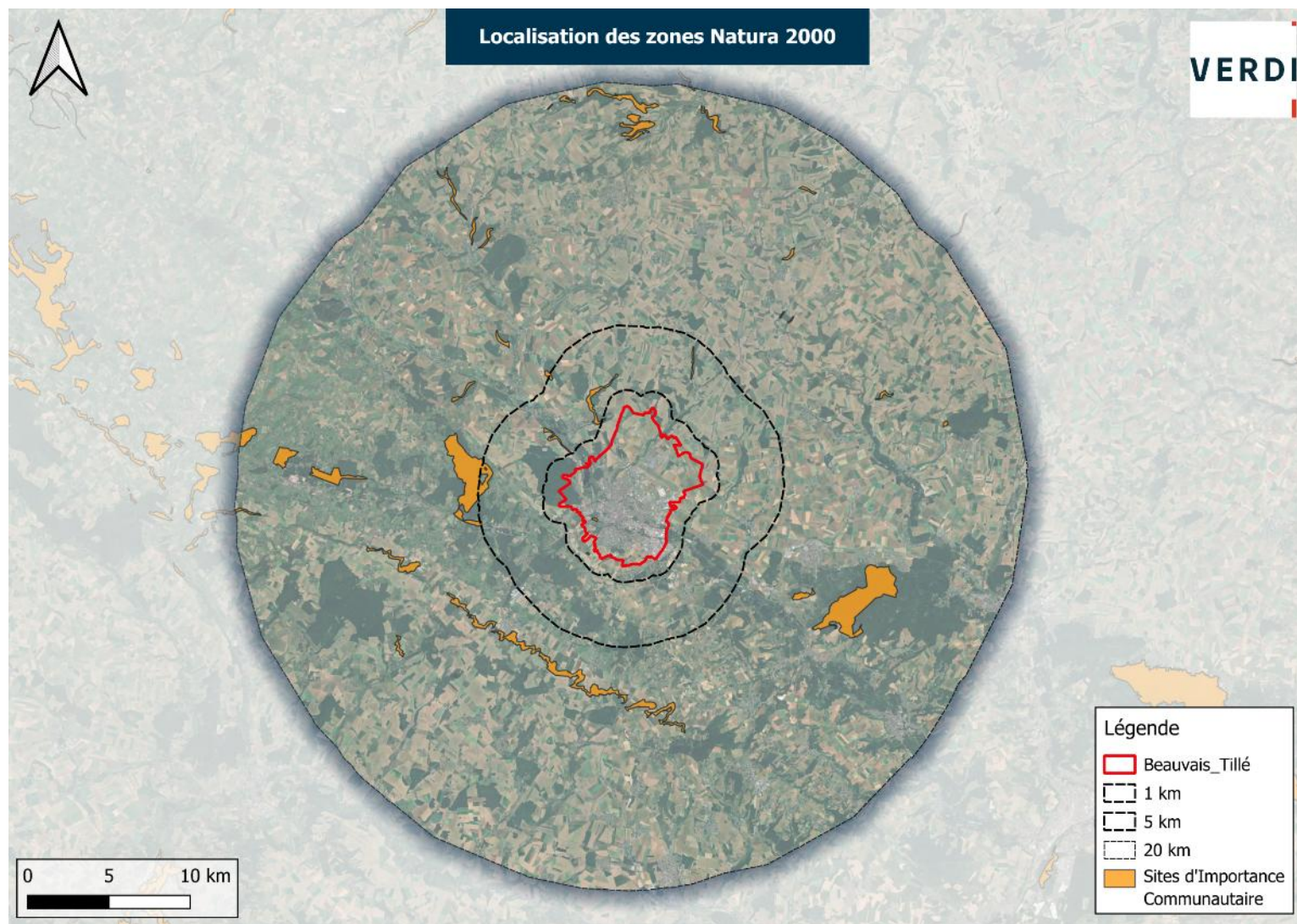


Figure 10 : Localisation des zones d'intérêts à proximité du site –Natura 2000

3.1.3 ZONAGES REGLEMENTAIRES

3.1.3.1 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc).

Régis par les articles L 411-1 et L. 411-2 et la circulaire du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces floristiques et/ou faunistiques, les arrêtés de protection de biotope sont pris par le préfet de département. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteinte au milieu (et non aux espèces elles-mêmes relevant déjà d'une protection spécifique au titre de leur statut de protection) : pratique de l'escalade ou du vol libre pendant une période définie, écobuage, circulation des véhicules à moteur, travail du sol, plantations, etc.

L'arrêté peut interdire certaines activités, en soumettre d'autres à autorisation ou à limitation. Il s'agit d'une mesure de protection qui, par son caractère déconcentré, peut être rapide à mettre en place. En vertu des textes, seuls deux avis simples doivent être recueillis : celui de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et celui de la Chambre d'agriculture. L'avis de l'Office national des forêts est également recueilli si le territoire est soumis au régime forestier. Des arrêtés modificatifs peuvent être pris pour adapter la protection à la modification de l'environnement comme l'apparition de nouvelles menaces ou l'évolution de l'intérêt biologique. Elle ne comporte toutefois pas, en elle-même, de moyens spécifiques de suivi et de gestion des milieux

Aucun APPB n'est présent dans un rayon de 20 km autour du site.

3.1.3.2 Parcs naturels

Parcs naturels nationaux

La volonté de conservation des milieux en leur état naturel fût à l'origine des parcs nationaux. La loi du 22 juillet 1960 et un décret du 31 octobre 1960 prévoient la création des parcs naturels. L'article L.331-1 du code de l'environnement précise que peut être classé en 'parc national', le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes quand la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général du milieu naturel, présente un « intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution », y compris sur le domaine public maritime et les eaux territoriales et intérieures. La loi « Montagne » du 9 janvier 1985 insiste sur le rôle des parcs nationaux dans les massifs de montagne.

Sont interdits dans le parc, les activités industrielles et commerciales à l'exception de certaines activités artisanales. Les activités agro-pastorales, forestières et la pêche sont autorisées sauf dans certains parcs. La circulation des véhicules et des piétons est très contrôlée.

Aucun Parc national n'est présent dans le département de l'Oise.

Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux (PNR) visent à protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager. Leur gestion repose sur une charte établie pour 12 ans, une compétence partagée entre l'État et les Régions, et une démarche incitative privilégiant la concertation plutôt que la contrainte.

La capacité des PNR à protéger la nature s'appuie sur le respect des objectifs de leur charte par l'information, l'animation et la sensibilisation des habitants et usagers du territoire. La réglementation reste du ressort de l'État ou des communes, mais les Parcs peuvent proposer, en accord avec les collectivités, des mesures spécifiques (réserves, sites classés, plans de circulation...).

La charte constitue le contrat de protection et de développement durable, fixant objectifs, orientations et mesures à mettre en œuvre. Elle est approuvée après enquête publique par les communes, Régions, Départements et partenaires concernés, et sa validité de 12 ans permet une révision régulière du projet du Parc.

Aucun Parc Naturel Régional n'est présent dans un rayon de 20 km autour du site.

3.1.3.3 Réserves Naturelles

En France, on distingue 2 types de réserves naturelles :

- Les **réserves naturelles nationales (RNN)** classées par décision du Ministre chargé de l'écologie et du développement durable ;
- Les **réserves naturelles régionales (RNR)**, classées par décision en Conseil régional.

Les réserves correspondent à des zones de superficie limitée créées en vue de la préservation d'une espèce animale ou végétale en voie de disparition ou présentant des qualités remarquables. Leur faible étendue rend leur création plus aisée que celle des parcs naturels.

Les réserves naturelles sont des outils réglementaires de plus en plus utilisés en complément d'autres mesures de protection du patrimoine naturel. Elles concernent aussi bien la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles ou un milieu naturel, en général qui présente une importance particulière du fait de sa fragilité et sa rareté et qu'il convient donc de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. (Art. L. 332-1 à L. 332- 27, C. Env.).

Aucune réserve naturelle n'est présente à proximité du site.

3.1.3.4 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les espaces naturels sensibles ont été mis en place par la loi 76.12.85 du 13 novembre 1976. Ils ont pour objectif « la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des milieux naturels, mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel » (conservation-nature.fr, 2011).

Ce sont des espaces « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ».

Sur les 77 ENS sont présents dans un rayon de 20 km (Figure 11), seuls les 26 présents dans un rayon de 5 km autour du site sont présentés dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Liste des Espaces Naturels Sensibles situées dans un rayon de 5 km

Type de zone	Nom	Surface (ha)	Proximité avec le site d'étude
Espaces Naturels Sensibles (ENS) situés dans un rayon inférieur à 5 km			
	<i>Grands Prés d'Allonne</i>	30 ha	<5 km
	<i>Mont aux Lièvres</i>	12 ha	<5 km
	<i>Bois du Bis à Guignecourt</i>	34 ha	<5 km
	<i>Entre vallée du Thérain et bois d'en Haut</i>	203 ha	<5 km
	<i>Bois de l'Épine</i>	4 ha	<5 km
	<i>La Faivresse et le Boi d'Aumont (substrats acides d'Alonne et de Warluis)</i>	59 ha	<5 km
	<i>Bois et Larris de Courroy</i>	127 ha	<5 km
	<i>Coteau du Thérain</i>	51 ha	<5 km
	<i>Château de Troissereux</i>	30 ha	<5 km
	<i>Vallon des Longues Eaux</i>	149 ha	<5 km
	<i>Pelouse et boisement thermophile de Boyauval</i>	2 ha	<5 km
	<i>Bois de Velennes</i>	101 ha	<5 km
	<i>Réseau humide de la Vallée du Thérain-amont</i>	505 ha	<5 km
	<i>Carrière souterraine du Larris Millet à Saint-Martin-le-Nœud</i>	59 ha	<5 km
	<i>Carrières d'Allonne</i>	29 ha	<5 km
	<i>Bocage brayon de Berneuville en Bray</i>	1519 ha	<5 km
	<i>Boisements humides de Belloy, Saint-Léger, de Beauvais, de Malaise et de Rainvillers</i>	813 ha	<5 km
	<i>Limite stratigraphique Thanétien-Yprésien de la sablière de Therdonne</i>	24 ha	<5 km
	<i>Forêt domaniale du Parc Saint-Quentin</i>	908 ha	<5 km
	<i>Marais de Saint-Just, rivière le Thérain et milieux associés</i>	65 ha	<5 km
	<i>Garenne de Houssoye, Mont de Guéhengnies et Bois de Cardonnette</i>	411 ha	<5 km
	<i>Prairies alluviales de l'Avelon</i>	201 ha	<5 km
	<i>Massif forestier du Haut Bray, Bois de Crène, et pelouses associées</i>	2786 ha	<5 km
	<i>Montagne de Merlemont, Bois de Hez-Ponchon</i>	606 ha	<5 km
	<i>Gisement stratotypique des sables Thanétiens de Bracheux : la butte de la justice à Beauvais</i>	11 ha	<5 km
	<i>Larris de Herchies</i>	11 ha	<5 km

Sept Espaces Naturels Sensibles intersectent les communes de Beauvais et Tillé. Aucun d'entre eux n'est compris sur le tracé du réseau de chaleur.

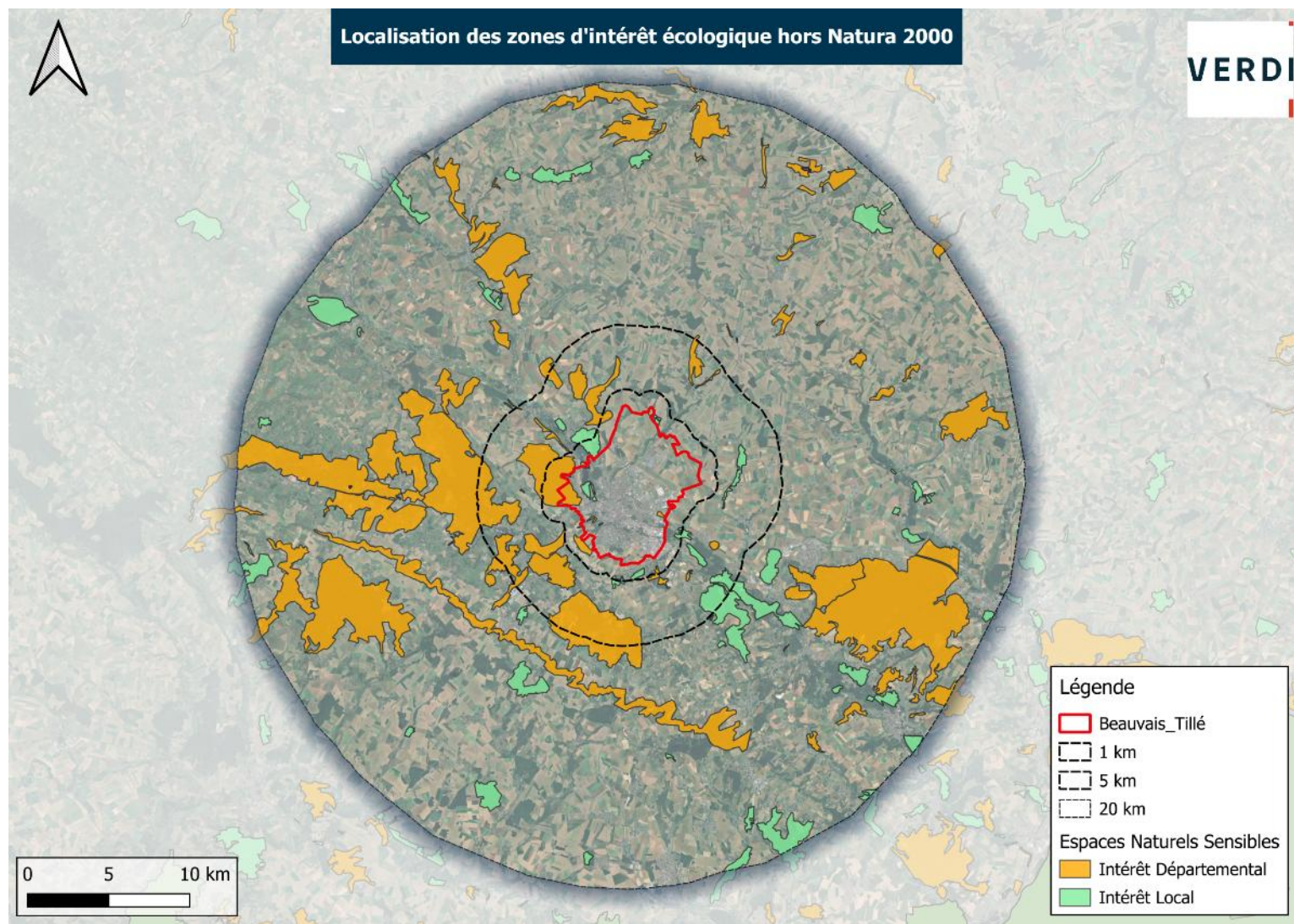


Figure 11 : Localisation des zones d'intérêts à proximité du site – hors Natura 2000

3.1.4 HYDROGRAPHIE

La loi du 26 juillet 2019, instituant l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a apporté des ajustements à la définition et à la caractérisation des zones humides. L'une des évolutions majeures réside dans la restauration du caractère alternatif des critères pédologiques et floristiques, renforçant ainsi leur identification. Désormais, les zones humides sont définies comme des terrains, qu'ils soient exploités ou non, régulièrement inondés ou saturés en eau douce, salée ou saumâtre, de façon temporaire ou permanente. Ces zones se caractérisent également par une végétation dominée par des plantes hygrophiles, au moins durant une partie de l'année.

Dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ces inventaires sont systématiquement mis à disposition lors de projets d'aménagement ou de révisions de documents de planification urbaine, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Cette démarche vise à limiter les impacts de l'urbanisation et à garantir la préservation de ces milieux sensibles.

Cependant, malgré leur utilité, ces inventaires ne prétendent pas être exhaustifs. La responsabilité revient aux porteurs de projets de vérifier l'absence d'enjeux environnementaux spécifiques liés aux zones humides dans le cadre de leurs initiatives, afin de préserver l'intégrité de ces écosystèmes essentiels.

Ainsi, sur le site d'étude la source bibliographique suivante a été utilisée :

- La cartographie nationale des zones humides potentielles de 2023 : cette cartographie propose une modélisation des enveloppes qui, selon le critère géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié ;

L'aire d'étude bibliographique présente différents linéaires de zones humides intersectant le tracé du réseau de chaleur, correspondant principalement aux cours d'eau s'écoulant à proximité du périmètre étudié (vallée du Thérain).

Selon les différentes sources analysées, aucune zone humide n'est présente sur les 3 sites étudiés (Figure 12).

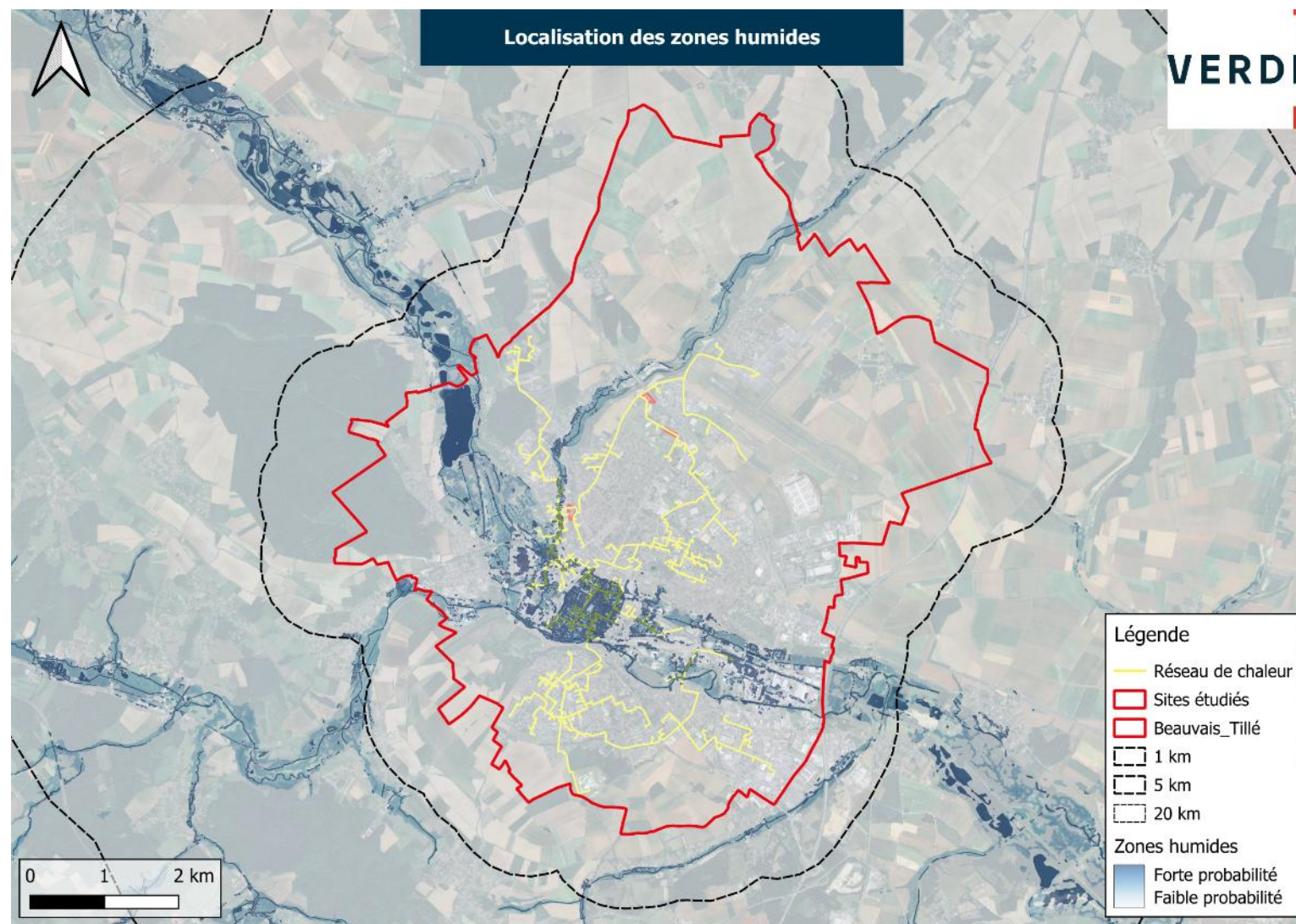


Figure 12 : Localisation des zones humides à proximité du site (5 km)

3.1.5 SYNTHÈSE DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Le projet, localisé sur les communes de Beauvais et Tillé, est situé à distance de tout zonage réglementaire ou d'intérêt écologique. Les 3 sites étudiés sont situés en zone urbaine.

Le contexte écologique alentour est riche. Dans un rayon de 20 km, on dénombre 61 ZNIEFF de type I, 4 ZNIEFF de type II, 7 sites d'importance communautaire et 77 ENS.

Sur les communes de Beauvais et Tillé se trouvent 3 ZNIEFF de type I, 1 ZNIEFF de type II, 1 site d'importance communautaire et 7 ENS. Cependant, aucun zonage n'intersecte le tracé du réseau de chaleur.

Les zones humides recensées sur ces deux communes correspondent aux cours d'eau locaux, notamment la vallée du Thérain. Sur les 3 sites étudiés, aucune zone humide probable n'est identifiée selon la bibliographie.

Bien que le projet soit localisé à proximité de la vallée du Thérain favorisant un contexte écologique riche, celui-ci reste confiné à un espace urbanisé, en dehors des zones protégées. Cette position hors des périmètres sensibles minimise les risques de perturbation pour la faune et la flore locales, tout en garantissant le maintien des continuités écologiques environnantes.

3.2 ANALYSES DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette analyse bibliographique s'appuie sur les données communales disponibles sur les plateformes Gbif (Global Biodiversity Information Facility), ainsi que Faune-France et Clicnat, permettant d'identifier les espèces recensées localement et les enjeux associés. La liste des espèces observées aux alentours du site sur la commune de Beauvais, ainsi que leurs statuts de protection et leurs caractéristiques, est présentée en annexe à la fin du rapport pour une consultation détaillée. L'export de données a été effectué en juin 2026. Seules les données récentes (postérieure à 2016 pour la faune et à 2021 pour la flore) sont utilisées. Cette analyse bibliographique n'est pas exhaustive, certaines données d'espèces sensibles étant cachées et le site de l'INPN étant inaccessible.

3.2.1 FLORE

La commune de Beauvais présente une flore caractéristique du Bassin parisien, marquée par une diversité liée à la mosaïque d'habitats présents sur le territoire : grandes cultures, prairies, friches, haies, secteurs humides et berges du Thérain. Cette variété de milieux favorise l'accueil d'espèces communes, mais aussi de taxons d'intérêt régional.

Les vastes zones de cultures, qui dominent le paysage beauvaisien, abritent principalement une flore rudérale et messicole, composée d'espèces adaptées aux pratiques agricoles intensives. Parmi elles, on retrouve par exemple *Papaver rhoeas*, *Capsella bursa-pastoris*, *Plantago major*, *Poa annua*, *Bromus hordeaceus*, typiques des cultures et de leurs lisières.

Les secteurs humides et berges du Thérain constituent les milieux les plus riches en biodiversité de la commune. Les prairies humides, friches alluviales et ripisylves forment un corridor écologique majeur, hébergeant une diversité floristique plus élevée et plusieurs espèces réglementées en Picardie : *Aconitum napellus*, *Carex lasiocarpa*, *Carex mairei*, *Fritillaria meleagris*, *Gentiana pneumonanthe*, *Geranium sanguineum*, et *Sesleria caerulea subsp. caerulea*. Ces taxons d'intérêt régional trouvent ici des stations relictuelles, principalement dans les milieux frais, alluviaux et prairiaux.

Les haies, lisières et petits boisements jouent un rôle essentiel dans le maintien des continuités écologiques et de la diversité floristique locale. Ils abritent notamment *Carpinus betulus*, *Corylus avellana*, *Fraxinus excelsior*, *Fagus sylvatica*, *Betula pendula*, *Prunus spinosa*, *Sambucus nigra*, *Viburnum lantana*, *Viburnum opulus*, ainsi que diverses espèces herbacées telles que *Anemone nemorosa*, *Convallaria majalis*, *Lamium album*, et *Glechoma hederacea*, contribuant à la structuration du paysage et à la préservation de microhabitats variés.

La présence d'espèces réglementées en Picardie et de quelques espèces protégées à l'échelle nationale (*Aster amellus*, *Vitis vinifera*) souligne l'importance patrimoniale des milieux humides et prairiaux pour la conservation de la flore locale.

3.2.2 FAUNE

Les sources bibliographiques disponibles pour la commune de Beauvais mettent en évidence une faune très riche et diversifiée pour l'ensemble des taxons. Le paysage de Beauvais alterne zones urbaines, open-fields agricoles, boisements et espaces verts, offrant une grande diversité de milieux. Cette mosaïque est complétée par la présence de la vallée du Thérain, offrant de nombreux habitats humides favorables à la biodiversité.

La bibliographie communale recense 203 espèces d'oiseaux dont 149 sont protégées, 12 espèces de chiroptères (toutes protégées), 22 espèces de mammifères dont 4 sont protégées, 13 espèces d'amphibiens et 6 espèces de reptiles (toutes protégées), 24 espèces d'orthoptères, 31 espèces d'odonates et 42 espèces de papillons de jour.

Les grandes vallées, dont la vallée du Thérain, représentent un corridor de migration privilégié pour l'avi-faune, et la richesse des milieux associés permet l'accueil d'une belle diversité d'oiseaux migrateurs. Parmi les milieux remarquables, on compte notamment le plan d'eau du Canada, zone de nidification ou de halte privilégiée pour de nombreux oiseaux : limicoles, laridés, anatidés, etc. Les berges et milieux associés permettent l'accueil d'espèces d'oiseaux inféodées aux milieux humides. La bibliographie recense notamment la Mouette pygmée, le Goéland pontique, le Guépier d'Europe, la Spatule blanche ou encore la Marouette ponctuée.

La vallée du Thérain accueille également de nombreuses espèces patrimoniales appartenant à d'autres taxons. Parmi les mammifères, on trouve notamment le Campagnol amphibie et la Musaraigne aquatique, espèces protégées et menacées sur la liste rouge régionale. Plusieurs espèces d'amphibiens sont également menacées, dont la Rainette verte et le Triton crêté. Parmi les odonates patrimoniaux, on retrouve la Cordulie à tâches jaunes ou encore l'Aesche isocèle.

La Vipère péliade, reptile protégé et « en danger » sur la liste rouge régionale, est présente dans les prairies humides, les lisières boisées et les haies bocagères en périphérie urbaine. Ces milieux, mêlant végétation dense, zones ouvertes et abris naturels, favorisent aussi la présence d'autres espèces remarquables : Lézard vivipare, Crapaud calamite, ainsi que la Pie-grièche écorcheur et plusieurs espèces de papillons.

Les milieux boisés présents sur la commune, composés de petits massifs et de lisières, offrent des habitats indispensables pour la faune locale. On y observe notamment le Pic épeichette, la Bondrée apivore, la Martre des Pins et l'Écureuil roux, ainsi qu'une belle diversité de chiroptères. Ces boisements jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité sur le territoire communal.

3.3 CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES

3.3.1 PARC MARCEL DASSAULT

Un sondage pédologique a été réalisé le 24 juin 2026 à l'aide d'une tarière manuelle. Il s'est déroulé par temps ensoleillé.

Caractérisation du sol

La zone d'étude est occupée par un habitat semi-naturel relativement dégradé. Le sol est composé de remblais, ce qui rend les sondages difficiles.

Identification des zones humides

Le seul sondage réalisé a été arrêté avant d'atteindre la profondeur souhaitée, en raison de la présence de remblais, ce qui empêche de creuser. Plusieurs essais ont été réalisés à plusieurs mètres d'écart, sans succès.

Aucune trace d'hydromorphie n'était présente sur la terre qu'il a été possible d'extraire.

L'absence de traces d'hydromorphies dans les 50 premiers centimètres permet de justifier que le sondage ne met pas en évidence la présence d'une zone humide (cf Figure 7).

La carte ci-dessous (Figure 13) représente la localisation du sondage qui a été effectué. La fiche de ce sondage est disponible en annexe du présent rapport.



Figure 13 : Synthèse des sondages – Parc Marcel Dassault

Aucun sondage n'est caractéristique de zone humide. La zone d'étude ne présente aucune zone humide selon le critère pédologique.

3.3.2 PARC URBAIN RUE LOUIS PRACHE

Deux sondages pédologiques ont été réalisés le 24 juin 2026 à l'aide d'une tarière manuelle. Ils se sont déroulés par temps ensoleillé.

Caractérisation du sol

La zone d'étude est un parc urbain artificiel. Le sol est limoneux, mais présente des remblais à partir de 30 cm environ, ce qui a rendu les sondages difficiles, et explique les refus.

Identification des zones humides

Les 2 sondages réalisés ont été arrêtés avant d'atteindre la profondeur souhaitée, en raison de la présence de remblais à partir d'une certaine profondeur, ce qui empêche de creuser. Toutefois, pour ces deux sondages, il n'y avait aucune trace d'hydromorphie sur la terre qui a pu être extraite.

L'absence de traces d'hydromorphies dans les 50 premiers centimètres permet de justifier qu'aucun sondage ne met en évidence la présence d'une zone humide (cf Figure 7).

La carte ci-dessous (Figure 14) synthétise les sondages qui ont été effectués. Les fiches de chaque sondage sont disponibles en annexe du présent rapport.



Figure 14: Synthèse des sondages – Parc urbain rue Louis Prache

Aucun sondage n'est caractéristique de zone humide. La zone d'étude ne présente aucune zone humide selon le critère pédologique.

3.3.3 PISTE CYCLABLE

Un sondage pédologique a été réalisé le 24 juin 2026 à l'aide d'une tarière manuelle. Il s'est déroulé par temps ensoleillé.

Caractérisation du sol

La zone d'étude est composée d'un alignement d'arbre qui borde une piste cyclable. Le sol est limoneux, mais présente des remblais à partir de 40 cm environ, ce qui a rendu les sondages difficiles, et explique les refus.

Identification des zones humides

Le seul sondage réalisé a été arrêté avant d'atteindre la profondeur souhaitée, en raison de la présence de remblais, ce qui empêche de creuser. Plusieurs essais ont été réalisés à plusieurs mètres d'écart, sans succès.

Aucune trace d'hydromorphie n'était présente sur la terre qu'il a été possible d'extraire.

L'absence de traces d'hydromorphies dans les 50 premiers centimètres permet de justifier que le sondage ne met pas en évidence la présence d'une zone humide (cf Figure 7).

La carte ci-dessous (Figure 15) représente la localisation du sondage qui a été effectué. La fiche de ce sondage est disponible en annexe du présent rapport.



Figure 15: Synthèse des sondages – Piste cyclable

Aucun sondage n'est caractéristique de zone humide. La zone d'étude ne présente aucune zone humide selon le critère pédologique.

3.3.4 JARDIN DU MONT CAPRON

Deux sondages pédologiques ont été réalisés le 7 juillet 2026 à l'aide d'une tarière manuelle. Le terrain s'est déroulé par temps ensoleillé.

Caractérisation du sol

La zone d'étude est un parc public présentant des arbres, ainsi qu'une esplanade. Le sol est limoneux, mais est très remanié et présente des remblais à partir de 30 cm environ, ce qui a rendu les sondages difficiles, et explique les refus.

Identification des zones humides

Les deux sondages réalisés ont été arrêtés avant d'atteindre la profondeur souhaitée, en raison de la présence de remblais, ce qui empêche de creuser. Plusieurs essais ont été réalisés à plusieurs mètres d'écart, sans succès.

Aucune trace d'hydromorphie n'était présente sur la terre qu'il a été possible d'extraire.

L'absence de traces d'hydromorphies dans les 50 premiers centimètres permet de justifier que le sondage ne met pas en évidence la présence d'une zone humide (cf Figure 7).

La carte ci-dessous (Figure 16) représente la localisation des sondages effectués. Les fiches détaillant les sondages sont disponibles en annexe du présent rapport.



Figure 16: Synthèse des sondages – Jardin du Mont Capron

Aucun sondage n'est caractéristique de zone humide. La zone d'étude ne présente aucune zone humide selon le critère pédologique.

3.4 LES HABITATS

3.4.1 PARC MARCEL DASSAULT

Trois types d'habitats ont été identifiés et analysés sur le site, en tenant compte de leur valeur patrimoniale, de leur état de conservation et des enjeux écologiques associés (Tableau 6, Figure 17). La qualité des habitats (qui est la capacité de l'environnement à fournir des conditions appropriées à la persistance des individus et des populations) est modérée.

Tableau 6 : Surfaces totales pour chaque habitat identifié sur le site

Habitats (EUNIS_2018)	Surface (m ²)	Désignation EUNIS des habitats	Enjeu patrimonial	Niveau de dégradation	Enjeu <i>in-situ</i>
E2.2 : Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	6258,2	Habitat semi-naturel	Faible	Modéré	Très faible
E5.1 : Végétations herbacées anthropiques	1690,8	Habitat anthropisé	Très faible	Fort	Très faible
H5.6 : Zones piétinées	1737,6	Habitat anthropisé	Très faible	Fort	Très faible

La zone d'étude se caractérise par la présence d'une prairie de fauche de basse et moyenne altitudes, occupant environ 65 % de la surface totale. Il s'agit d'un habitat semi-naturel, modérément dégradé, qui présente un intérêt écologique modéré. Ces prairies offrent des zones de refuge et d'alimentation pour de nombreux insectes, lesquels constituent à leur tour une ressource trophique essentielle pour l'avifaune, les chiroptères et d'autres groupes faunistiques.

Les secteurs de stockage de terre sont colonisés par une végétation herbacée anthropique, typique des milieux perturbés, dont la valeur écologique reste faible en raison d'un niveau élevé de dégradation et d'une diversité floristique limitée. Ces friches, bien que peu favorables à la biodiversité, peuvent toutefois accueillir temporairement certaines espèces opportunistes.

Enfin, les chemins à nu et zones fortement piétinées ne présentent pas de caractéristiques propices à l'accueil de la faune ou au développement d'une végétation d'intérêt. Ils ne constituent donc pas d'habitats favorables pour la biodiversité locale.



E2.2 : Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes



E5.1 : Végétations herbacées anthropiques



H5.1 : Zones piétinées



Figure 17 : Détermination et localisation de chaque habitat défini selon le code EUNIS (Parc Marcel Dassault)

3.4.2 PARC URBAIN RUE LOUIS PRACHE

Trois types d'habitats ont été identifiés et analysés sur le site (Figure 18), en tenant compte de leur valeur patrimoniale, de leur état de conservation et des enjeux écologiques associés (Tableau 7). La qualité des habitats (qui est la capacité de l'environnement à fournir des conditions appropriées à la persistance des individus et des populations) est faible.

Tableau 7 : Surfaces totales pour chaque habitat identifié sur le site

Habitats (EUNIS_2018)	Surface (m ²)	Désignation EUNIS des habitats	Enjeu patrimonial	Niveau de dé-gradation	Enjeu <i>in-situ</i>
X23 : Grands jardins non domestiques	9117	Habitat anthropisé	Très faible	Modéré	Très faible
J4.6 : Surfaces pavées et espaces récréatifs	1861	Habitat anthropisé	Très faible	Faible	Très faible

La zone d'étude est composée à environ 82 % d'habitat anthropisé à très faible valeur écologique, puisqu'il s'agit d'un parc urbain dont l'habitat correspond à X23 : Grands jardins non domestiques.

Le parc se caractérise par la présence de pelouses régulièrement tondues, de massifs arbustifs mêlant essences locales (cornouiller, sureau, noisetier) à des espèces ornementales, ainsi que de grands arbres ornementaux, dont d'imposants tilleuls formant des alignements structurants le paysage le long des chemins.

Le parc est entièrement ceinturé par des murs, renforçant son caractère urbain et favorisant la tranquillité vis-à-vis des milieux extérieurs urbains. En complément, 17 % de la surface est occupée par des zones pavées et des espaces récréatifs (J4.6), qui offrent peu de potentiel pour la biodiversité mais participant à la multifonctionnalité du site en contribuant à créer des milieux ouverts.

Enfin, une tourelle bordant le mur extérieur constitue un élément patrimonial notable, offrant un potentiel d'accueil important pour les chiroptères grâce à ses ouvertures et à la relative tranquillité des lieux.

L'ensemble de ces habitats forme une mosaïque typique des jardins urbains, où la diversité végétale reste modérée mais où la structuration paysagère et la présence d'arbres matures contribuent à l'intérêt écologique du site, notamment pour la faune inféodée aux milieux arborés et pour différentes espèces opportunistes.



X23 : Grands jardins non domestiques



X23 : Grands jardins non domestiques



J4.6 : Surfaces pavées et espaces récréatifs



Structure bâtie : Tourelle

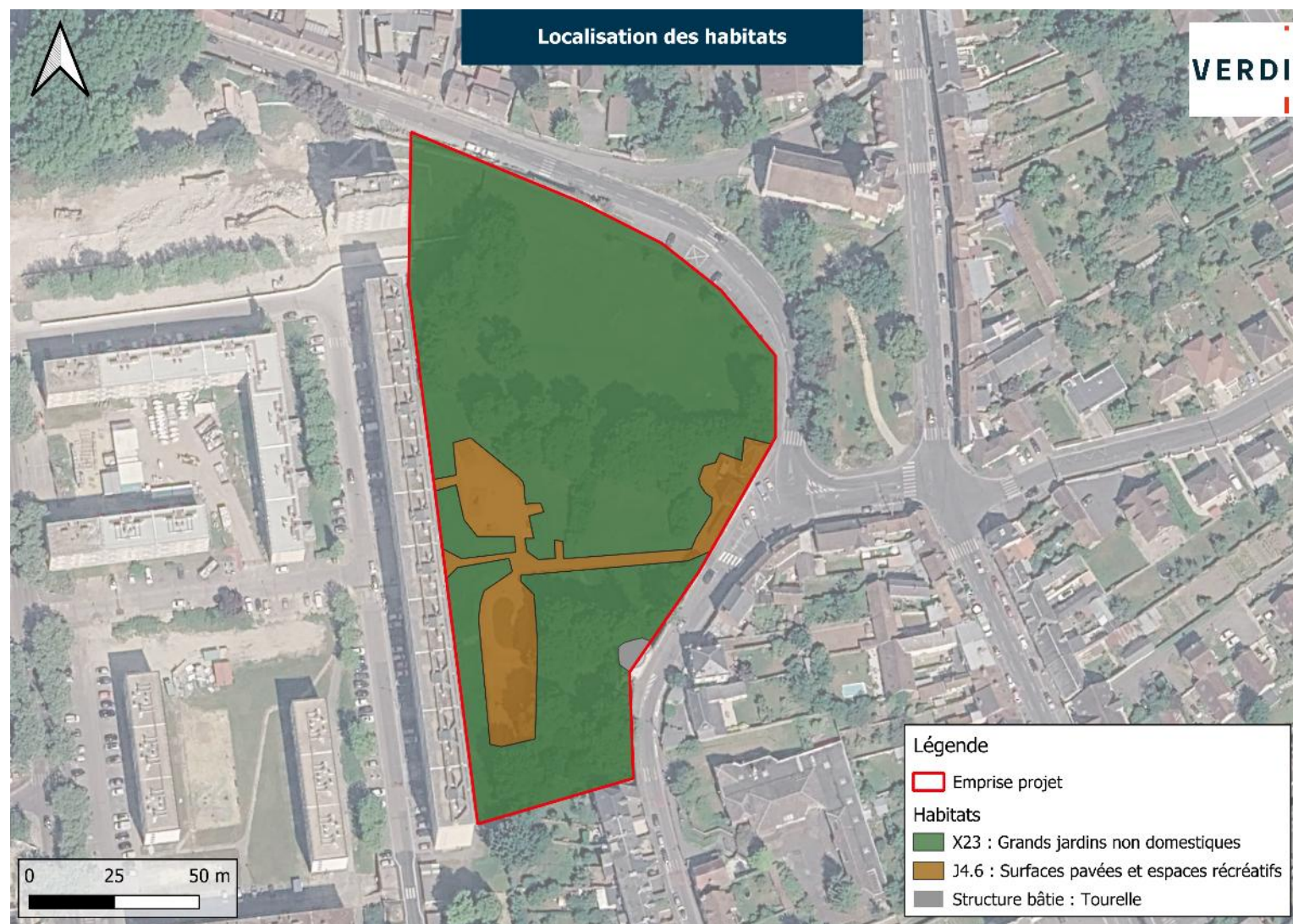


Figure 18 : Détermination et localisation de chaque habitat défini selon le code EUNIS (Parc urbain rue Louis Prache)

3.4.3 JARDIN DU MONT CAPRON

Sept types d'habitats ont été identifiés et analysés sur le site (Figure 19), en tenant compte de leur valeur patrimoniale, de leur état de conservation et des enjeux écologiques associés (Tableau 8). La qualité des habitats (qui est la capacité de l'environnement à fournir des conditions appropriées à la persistance des individus et des populations) est modérée à faible, en raison de la présence de nombreuses zones boisées, complétées par des habitats anthropisés.

Tableau 8 : Surfaces totales pour chaque habitat identifié sur le site

Habitats (EUNIS_2018)	Surface (m ²)	Désignation EUNIS des habitats	Enjeu patrimonial	Niveau de dégradation	Enjeu <i>in-situ</i>
E2.64 : Pelouses des parcs	2244	Habitat anthropisé	Très faible	Fort	Très faible
G5.1 : Alignements d'arbres	5472	Habitat anthropisé	Faible	Faible	Faible
G5.2 : Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	1643	Habitat semi-naturel	Faible	Faible	Faible
G5.1 x J4.6 : Alignements d'arbres x Surfaces pavées et espaces récréatifs	998	Habitat anthropisé	Très faible	Faible	Très faible
H5.61 : Sentiers	926	Habitat anthropisé	Très faible	Faible	Très faible
J1.5 : Constructions abandonnées des villes et des villages	181	Habitat anthropisé	Très faible	Faible	Très faible
J4.6 : Surfaces pavées et espaces récréatifs	1751	Habitat anthropisé	Très faible	Faible	Très faible

La zone d'étude se compose majoritairement d'habitats anthropisés à faible valeur écologique, typiques d'un parc urbain. La dynamique boisée du parc, avec une forte proportion d'arbres matures et indigènes, est toutefois remarquable.

Les alignements d'arbres (G5.1) bordant les sentiers, structurent le paysage et constituent l'élément dominant du site. Un petit bois anthropique de feuillus caducifoliés (G5.2), d'une superficie de 1 643 m², apporte une diversité intéressante et constitue un habitat favorable pour la faune inféodée aux zones arborées.

La dynamique végétale herbacée présente sous les alignements d'arbres est constituée d'une végétation de sous-bois caractérisée par une dominance de brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), proche de la végétation présente sous le boisement (habitat G5.2). Cette strate herbacée ne fait pas l'objet d'une gestion intensive, permettant ainsi le développement d'une richesse spécifique intéressante pour la biodiversité.

Les pelouses (E2.64) sont régulièrement tondues, notamment sur les zones ouvertes situées au nord-ouest du site, et offrent un potentiel limité pour la biodiversité.

Les espaces pavés et récréatifs (J4.6), correspondent aux zones bétonnées du parc : chemins et parkings. Ils renforçant le caractère urbain du parc. La présence d'un ancien théâtre romain, élément remarquable correspondant à l'habitat J1.5, complète cette mosaïque d'habitats urbains.

L'ensemble de ces habitats forme une structure paysagère diversifiée, où la présence d'arbres matures et d'un petit boisement contribue à l'intérêt écologique du site. Ces éléments sont particulièrement favorables à la faune inféodée aux milieux arborés et à certaines espèces opportunistes, malgré une diversité végétale globalement modérée.



E2.64 : Pelouses des parcs



G5.1 : Alignements d'arbres



G5.2 : Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés



G5.1 x J4.6 : Alignements d'arbres x Surfaces pavées et espaces récréatifs



H5.61 : Sentiers



J1.5 : Constructions abandonnées des villes et des villages



J4.6 : Surfaces pavées et espaces récréatifs

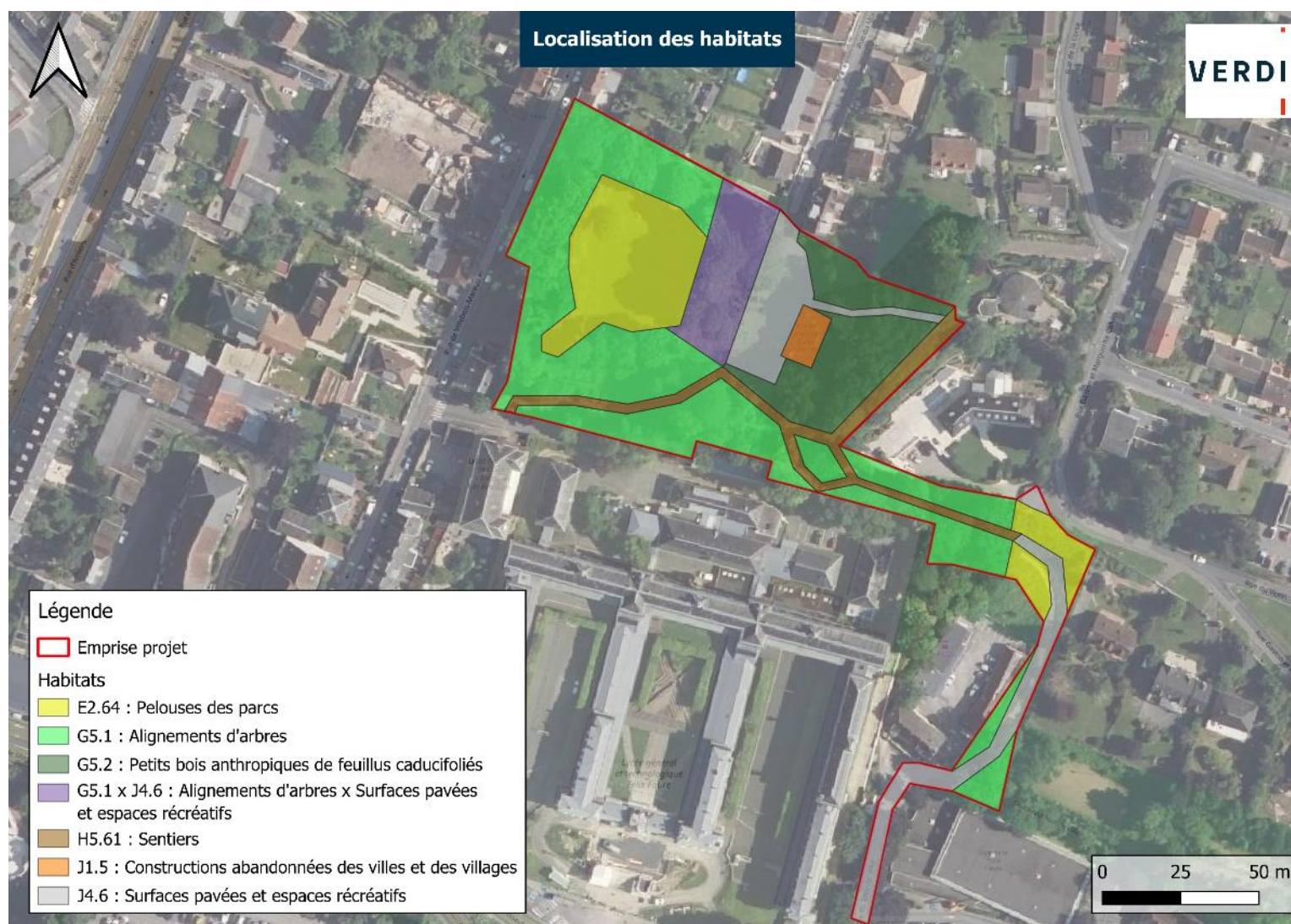


Figure 19 : Détermination et localisation de chaque habitat défini selon le code EUNIS (Jardin Mont Capron)

3.5 FLORE

3.5.1 PARC MARCEL DASSAULT

L'inventaire floristique a permis d'identifier 54 espèces sur la zone d'étude du parc Marcel Dassault (Tableau 9). La flore recensée est dominée par des espèces indigènes, majoritairement rudérales et héliophiles, caractéristiques des milieux ouverts et des sols perturbés, tels que les friches, jachères ou terres arables abandonnées. Cette composition témoigne d'une dynamique végétale pionnière, avec une forte proportion d'espèces annuelles ou vivaces peu exigeantes, adaptées aux conditions de piétinement et aux substrats pauvres ou caillouteux. En l'absence de structures naturelles diversifiées et compte tenu de la dégradation du milieu (zones à nu, apports de cailloux), l'enjeu global pour la flore reste faible.

Tableau 9 : Liste des espèces floristiques associées à leurs statuts de protection (Parc Marcel Dassault)

Nom taxon	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	UICN National	UICN Régional	Rareté Régionale	Arrêté Zone Humide	Statut régional	**EEE Région	Enjeu
<i>Achillea nobilis</i> L., 1753	.	.	.	[LC]	NAa	D?	.	N	.	Très faible
<i>Arctium nemorosum</i> Lej., 1833	.	.	.	LC	LC	AC	.	I	.	Faible
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	.	.	.	[NA]	NAa	PC	.	Z	.	Faible
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	.	.	.	LC	LC	C	.	I	.	Très faible
<i>Carduus nutans</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	AC{AC,E}	.	I(N?)	.	Faible
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NSC)	.	Très faible
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NAC)	.	Très faible
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NC)	.	Très faible
<i>Galium aparine</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	.	.	.	LC	LC	C	.	I	.	Très faible
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible

<i>Lapsana communis</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Lepidium draba</i> L., 1753	.	.	.	[LC]	NAa	AC	.	Z	.	Faible
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	.	.	.	LC	LC	AC	.	I	.	Faible
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC{C,AC}	.	IZ(C)	.	Très faible
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Plantago major</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Poa annua</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NC)	.	Très faible
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC{CC,E}	.	I(A)	.	Très faible
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	C	.	I	.	Très faible
<i>Rubus</i> sp.	.	.	.	-	-	.	.	I	.	-
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	.	.	.	LC	LC	C	✓	I	.	Très faible
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Silene dichotoma</i> Ehrh., 1792	.	.	.	[NA]	NAo	D	.	A	.	Très faible
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	.	.	.	LC	LC	C	.	I	.	Très faible
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NC)	.	Très faible
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Vicia</i> sp.	.	.	.	-	-	-	.	.	.	-

C = Commun, CC = très commun, CCC = extrêmement commun, NA ? : Non applicable, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

***Rumex conglomeratus* figure sur la liste de l'arrêté relatif aux espèces indicatrices de zones humides, cependant aucune espèce caractéristique de zone humide n'a été observée sur le site.**

3.5.1.2 Flore patrimoniale du site

Aucune espèce végétale disposant d'un statut réglementaire (hors Arrêté de Zones Humides) n'a été contactée à l'intérieur de l'aire d'étude.

3.5.1.3 Flore invasive

Le caractère invasif diffère selon les espèces considérées.

Afin de caractériser les enjeux relatifs aux espèces introduites, un degré d'agressivité pour les milieux naturels a été affecté sur la base des données rendues disponibles par les conservatoires botaniques nationaux. Ainsi, 5 catégories sont considérées :

- Espèce végétale exotique envahissante avérée (**EVEEA**) : Espèce exotique montrant, dans son territoire d'introduction, une dynamique d'extension rapide du fait d'une reproduction sexuée ou d'une multiplication végétative intense, et formant localement, notamment dans les milieux naturels ou semi-naturels, des populations denses et bien installées ; ces populations ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.
- Espèce végétale exotique envahissante potentielle (**EVEEP**) : Plante exotique présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles, c'est-à-dire formant dans quelques sites des populations denses (mais non encore stabilisées). La dynamique de l'espèce à l'intérieur du territoire considéré, et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée.
- Espèce végétale exotique à surveiller (**EVEES**) : Espèce exotique ne présentant actuellement pas de caractère envahissant dans le territoire considéré, mais dont la possibilité qu'elle le devienne n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment de son caractère envahissant dans d'autres régions.
- Espèces cultivées non invasives (**EVENI**) et espèces (introduites ; néophytes le plus souvent) ne figurant pas dans les listes d'EVEEs éditées par les organismes chargés de leur évaluation : Espèce exotique ne présentant actuellement pas de caractère envahissant dans le territoire considéré et utilisée par l'Homme. Ces espèces tendent à disparaître du fait de la concurrence écologique lorsqu'aucune action n'est menée.

Les activités humaines sont un vecteur de propagation pour de nombreuses espèces végétales pouvant aboutir à la naturalisation d'espèces en dehors de leur aire de répartition primaire.

La propagation de certaines d'entre elles peut se révéler problématique par les impacts environnementaux, sanitaires ou économiques qu'elles génèrent. En raison de ces impacts, les espèces exotiques envahissantes doivent désormais être prises en compte par les projets d'aménagement du territoire afin d'en limiter la propagation.

En effet, les activités d'aménagement ont une responsabilité accrue vis-à-vis de la gestion de EVEE étant donné que nombre d'entre elles sont favorisées par l'artificialisation des territoires (transport de remblais, mise à nu des sols, transport de semences par les engins).

En 2018, la réglementation française a défini une première liste de 49 espèces exotiques envahissantes. En juillet 2019, la Commission Européenne a voté l'ajout de 17 nouvelles espèces envahissantes, portant le nombre d'espèces exotiques envahissantes à 66, dont 30 espèces animales et 36 espèces végétales.

Aucune espèce invasive n'a été recensée sur le périmètre d'étude.

3.5.2 PARC URBAIN RUE LOUIS PRACHE

L'inventaire floristique a permis d'identifier 39 espèces floristiques (Tableau 10). Une grande majorité de la flore recensée est dominée par des espèces indigènes, cultivées et eurynaturalisées. Les espèces recensées reflètent une flore typique des milieux ouverts, urbanisés et fréquemment entretenus, tels que pelouses tondues, lisières arbustives et espaces verts. Elle se compose majoritairement de plantes herbacées rudérales et héliophiles, adaptées aux sols perturbés, à la lumière et au piétinement, ainsi que de quelques ligneux et espèces ornementales courantes en milieu urbain. Ce cortège végétal traduit une dynamique pionnière et tolérante, caractéristique des habitats urbains, où la diversité reste limitée et dominée par des taxons peu exigeants.

Tableau 10 : Liste des espèces floristiques associées à leurs statuts de protection (Parc rue Louis Prache)

Nom taxon	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	UICN National	UICN Régional	Rareté Régionale	Arrêté Zone Humide	Statut régional	***EEE Région	Enjeu
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	C	.	I?Z(SC)	.	Très faible
<i>Acer pseudoplatanus</i>	.	.	.	NE*	LC	CC	.	I?Z(SC)	.	Très faible
<i>Achillea nobilis</i> L., 1753	.	.	.	[LC]	NAa	D?	.	N	.	Très faible
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(SC)	.	Très faible
<i>Bryonia cretica</i> L.	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	.	.	.	LC	LC	C	.	I	.	Très faible
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(S?C)	.	Très faible
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(S?C)	.	Très faible
<i>Cotoneaster salicifolius</i> Franch., 1885	.	.	.	[NA]	NAo	E	.	C(S)	.	Très faible
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NAC)	.	Très faible
<i>Forsythia x intermedia</i> Zabel, 1885 [<i>Forsythia suspensa</i> (Thunb.) Vahl, 1804 x <i>Forsythia viridissima</i> Lindl., 1846]	.	.	.	[NE]	NAo	#	.	C	.	Très faible
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NC)	.	Très faible
<i>Galium album</i> Mill., 1768	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	.	.	.	LC	LC	C	.	I	.	Très faible
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	.	.	.	LC	LC	C	.	I	.	Très faible
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	C{C,E}	.	I(A)	.	Très faible
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NC)	.	Très faible
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible

<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	.	.	.	[NA]	NAo	RR	.	C(S)	.	Très faible
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Poa annua</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Populus x canescens</i> (Aiton) Sm., 1804 [<i>Populus alba</i> L., 1753 x <i>Populus tremula</i> L., 1753]	.	.	.	[NE]	NAo	C	.	C(NS)	.	Très faible
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Rubus</i> sp.	.	.	.	-	-	-	.	.	.	-
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NSC)	.	Très faible
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	.	.	.	[NA]	NAa	AC	.	SC(N?)	.	Faible
<i>Taraxacum alienum</i> Dahlst., 1927	.	.	.	DD	DD	?	.	I	.	Très faible
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	.	.	.	[LC]	NAa	PC	.	C(NS)	.	Faible
<i>Tilia</i> sp.	.	.	.	-	-	-	.	.	.	-
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NC)	.	Très faible
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	.	.	.	[NA]	NAa	CC	.	Z	.	Très faible

C = Commun, CC = très commun, CCC = extrêmement commun, NA ? : Non applicable, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

L'enjeu global du site est faible, en l'absence d'espèces menacées ou patrimoniales.

3.5.2.2 Flore patrimoniale du site

Le site d'étude n'inclut qu'une faible diversité d'habitats dont la majorité sont des habitats anthropiques. De ce fait, le cortège floristique est composé d'espèces végétales communes dont le caractère patrimonial reste très faible.

Aucune espèce végétale disposant d'un statut réglementaire n'a été contactée à l'intérieur de l'aire d'étude.

3.5.2.3 Flore invasive

Le caractère invasif diffère selon les espèces considérées.

Afin de caractériser les enjeux relatifs aux espèces introduites, un degré d'agressivité pour les milieux naturels a été affecté sur la base des données rendues disponibles par les conservatoires botaniques nationaux. Ainsi, 5 catégories sont considérées :

- Espèce végétale exotique envahissante avérée (**EVEEA**) : Espèce exotique montrant, dans son territoire d'introduction, une dynamique d'extension rapide du fait d'une reproduction sexuée ou d'une multiplication végétative intense, et formant localement, notamment dans les milieux naturels ou semi-naturels, des populations denses et bien installées ; ces populations ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.
- Espèce végétale exotique envahissante potentielle (**EVEEP**) : Plante exotique présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés

naturelles ou semi-naturelles, c'est-à-dire formant dans quelques sites des populations denses (mais non encore stabilisées). La dynamique de l'espèce à l'intérieur du territoire considéré, et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée.

- Espèce végétale exotique à surveiller (**EVEES**) : Espèce exotique ne présentant actuellement pas de caractère envahissant dans le territoire considéré, mais dont la possibilité qu'elle le devienne n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment de son caractère envahissant dans d'autres régions.
- Espèces cultivées non invasives (**EVENI**) et espèces (introduites ; néophytes le plus souvent) ne figurant pas dans les listes d'EVEEs éditées par les organismes chargés de leur évaluation : Espèce exotique ne présentant actuellement pas de caractère envahissant dans le territoire considéré et utilisée par l'Homme. Ces espèces tendent à disparaître du fait de la concurrence écologique lorsqu'aucune action n'est menée.

Les activités humaines sont un vecteur de propagation pour de nombreuses espèces végétales pouvant aboutir à la naturalisation d'espèces en dehors de leur aire de répartition primaire.

La propagation de certaines d'entre elles peut se révéler problématique par les impacts environnementaux, sanitaires ou économiques qu'elles génèrent. En raison de ces impacts, les espèces exotiques envahissantes doivent désormais être prises en compte par les projets d'aménagement du territoire afin d'en limiter la propagation.

En effet, les activités d'aménagement ont une responsabilité accrue vis-à-vis de la gestion de EVEE étant donné que nombre d'entre elles sont favorisées par l'artificialisation des territoires (transport de remblais, mise à nu des sols, transport de semences par les engins).

En 2018, la réglementation française a défini une première liste de 49 espèces exotiques envahissantes. En juillet 2019, la Commission Européenne a voté l'ajout de 17 nouvelles espèces envahissantes, portant le nombre d'espèces exotiques envahissantes à 66, dont 30 espèces animales et 36 espèces végétales.

Aucune espèce invasive n'a été recensée sur le périmètre d'étude.

3.5.3 JARDIN DU MONT CAPRON

L'inventaire a permis d'identifier 46 espèces floristiques (Tableau 11). Une grande majorité de la flore recensée est dominée par des espèces indigènes.

Les espèces identifiées témoignent d'une flore diversifiée, associant des arbres matures et des arbustes indigènes (érable, charme, frêne, orme...) à une gamme étendue de plantes herbacées. La présence de graminées (*Brachypodium sylvaticum*, *Dactylis glomerata*...), d'astéracées (*Achillea millefolium*, *Cirsium arvense*...), et d'espèces rudérales (*Convolvulus arvensis*, *Polygonum aviculare*...) traduit une dynamique végétale caractéristique des milieux urbains ouverts, pelouses tondues, lisières et sous-bois.

Ce cortège, dominé par des espèces tolérantes à la gestion régulière, à la lumière et au piétinement, reflète une ambiance mixte de boisement et de pelouse urbaine. La diversité observée reste composée majoritairement de taxons peu exigeants, pionniers ou communs, adaptés aux sols perturbés et aux conditions anthropisées, avec quelques espèces ornementales implantées pour structurer le paysage.

Tableau 11 : Liste des espèces floristiques associées à leurs statuts de protection (Jardin du Mont Capron)

Nom taxon	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	UICN National	UICN Régional	Rareté Régionale	Arrêté Zone Humide	Statut régional	**EEE Région	Enjeu
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	C	.	I?Z(SC)	.	Très faible
<i>Acer pseudoplatanus</i> f. <i>pseudoplatanus</i>	.	.	.	NE*	LC	CC	.	I?Z(SC)	.	Très faible
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NSC)	.	Très faible
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(S?C)	.	Très faible
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(S?C)	.	Très faible
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NC)	.	Très faible
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NAC)	.	Très faible
<i>Daucus carota</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(SC)	.	Très faible
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	.	.	.	[NA]	NAa	AC	.	Z	.	Faible
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NC)	.	Très faible
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Hedera helix</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(C)	.	Très faible
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	C{C,E}	.	I(A)	.	Très faible
<i>Iris</i> sp.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.

<i>Lolium perenne</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NC)	.	Très faible
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC{CC,E}	.	I(A)	.	Très faible
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	.	.	.	LC	LC	C	.	I(C)	.	Très faible
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	AC{AC,RR?}	.	I(NC)	.	Faible
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	.	.	.	[DD]	NAo	RR?	.	C(S)	.	Très faible
<i>Pyracantha</i> sp.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	.	.	.	[NA]	NAa	C	.	ZC	A	Très faible
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NSC)	.	Très faible
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I	.	Très faible
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	.	.	.	[NA]	NAa	AC	.	SC(N?)	P	Faible
<i>Taraxacum</i> sp.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	.	.	.	[LC]	NAa	PC	.	C(NS)	.	Faible
<i>Tilia tomentosa</i>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
<i>Tilia</i> sp.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	C	.	I	.	Très faible
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	CC	.	I(NC)	.	Très faible
<i>Ulmus</i> sp.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
<i>Viola odorata</i> L., 1753	.	.	.	LC	LC	C	.	I(N?C)	.	Très faible

C = Commun, CC = très commun, CCC = extrêmement commun, NA ? : Non applicable, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Une espèce d'iris a été inventoriée au niveau des zones de sous-bois, avec plusieurs pieds présents notamment sous le gros if bordant le chemin et dans le petit boisement. **Il serait pertinent d'identifier précisément cet iris au printemps, lors de la floraison.** En effet, il pourrait s'agir soit d'une espèce spontanée, *Iris foetidissima*, espèce assez rare dans les Hauts-de-France et d'enjeu modéré, soit d'*Iris germanica*, espèce cultivée ne présentant pas d'enjeu.

Dans le contexte d'un parc urbain boisé, *Iris germanica* est une espèce principalement ornementale, généralement introduite dans les espaces aménagés ou horticoles. Elle se développe préférentiellement sur des sols bien drainés et en situation ensoleillée, sa présence spontanée en sous-bois demeure peu probable et résulte le plus souvent d'une plantation humaine.

À l'inverse, *Iris foetidissima* est une espèce indigène des sous-bois, lisières et talus ombragés, caractérisée par une tolérance aux sols frais et riches. Sa présence dans un parc urbain boisé est considérée comme probable, notamment dans les secteurs ombragés et peu perturbés, où elle peut s'installer et se maintenir sans intervention anthropique.



Iris non identifié, dont l'identification sera nécessaire pour déterminer l'enjeu

L'enjeu global du site est faible, en l'absence d'espèces menacées ou patrimoniales.

L'identification précise d'une espèce d'iris sera nécessaire lors de sa floraison au printemps, car il pourrait d'agir d'*Iris foetidissima*, espèce d'enjeu modéré.

3.5.3.2 Flore patrimoniale du site

Malgré la diversité des habitats et la prédominance d'espèces indigènes caractéristiques des sous-bois et milieux urbains, aucune espèce floristique recensée ne bénéficie d'un statut réglementaire de protection à l'échelle régionale ou nationale.

Aucune espèce végétale disposant d'un statut réglementaire n'a été contactée à l'intérieur de l'aire d'étude.

3.5.3.3 Flore invasive

Le caractère invasif diffère selon les espèces considérées.

Afin de caractériser les enjeux relatifs aux espèces introduites, un degré d'agressivité pour les milieux naturels a été affecté sur la base des données rendues disponibles par les conservatoires botaniques nationaux. Ainsi, 5 catégories sont considérées :

- Espèce végétale exotique envahissante avérée (**EVEEA**) : Espèce exotique montrant, dans son territoire d'introduction, une dynamique d'extension rapide du fait d'une reproduction sexuée ou d'une multiplication végétative intense, et formant localement, notamment dans les milieux

naturels ou semi-naturels, des populations denses et bien installées ; ces populations ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.

- Espèce végétale exotique envahissante potentielle (**EVEEP**) : Plante exotique présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi-naturelles, c'est-à-dire formant dans quelques sites des populations denses (mais non encore stabilisées). La dynamique de l'espèce à l'intérieur du territoire considéré, et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée.
- Espèce végétale exotique à surveiller (**EVEES**) : Espèce exotique ne présentant actuellement pas de caractère envahissant dans le territoire considéré, mais dont la possibilité qu'elle le devienne n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment de son caractère envahissant dans d'autres régions.
- Espèces cultivées non invasives (**EVENI**) et espèces (introduites ; néophytes le plus souvent) ne figurant pas dans les listes d'EVEEs éditées par les organismes chargés de leur évaluation : Espèce exotique ne présentant actuellement pas de caractère envahissant dans le territoire considéré et utilisée par l'Homme. Ces espèces tendent à disparaître du fait de la concurrence écologique lorsqu'aucune action n'est menée.

Les activités humaines sont un vecteur de propagation pour de nombreuses espèces végétales pouvant aboutir à la naturalisation d'espèces en dehors de leur aire de répartition primaire.

La propagation de certaines d'entre elles peut se révéler problématique par les impacts environnementaux, sanitaires ou économiques qu'elles génèrent. En raison de ces impacts, les espèces exotiques envahissantes doivent désormais être prises en compte par les projets d'aménagement du territoire afin d'en limiter la propagation.

En effet, les activités d'aménagement ont une responsabilité accrue vis-à-vis de la gestion de EVEE étant donné que nombre d'entre elles sont favorisées par l'artificialisation des territoires (transport de remblais, mise à nu des sols, transport de semences par les engins).

En 2018, la réglementation française a défini une première liste de 49 espèces exotiques envahissantes. En juillet 2019, la Commission Européenne a voté l'ajout de 17 nouvelles espèces envahissantes, portant le nombre d'espèces exotiques envahissantes à 66, dont 30 espèces animales et 36 espèces végétales.

Sur le site d'étude, une espèce végétale est identifiée comme exotique envahissante avérée à l'échelle régionale : le robinier pseudo-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

La majorité des individus observés sont des arbres matures provenant de plantations ornementales, situés dans les alignements d'arbres bordant les chemins et les murs d'enceinte du site.

Plusieurs zones de rejets ont été observées et sont à surveiller. Il est recommandé de préserver les arbres anciens, ceux-ci pouvant offrir des habitats favorables à la faune. Par ailleurs, leur abattage pourrait induire un stress physiologique, favorisant l'apparition de rejets et stimulant la dynamique de colonisation de l'espèce.

Il est recommandé de mettre en œuvre des opérations régulières d'arrachage manuel ou mécanique des jeunes plants et des rejets car capacité de régénération végétative de l'espèce est élevée.

Il conviendra également de limiter au maximum les perturbations du sol, susceptibles de favoriser la germination de graines dormantes de ces espèces.

Si l'arrachage des pieds s'avérait nécessaire dans le cadre du projet, il conviendrait de mettre en œuvre des mesures préventives pour limiter la propagation de l'espèce : extraction complète des individus (système racinaire inclus), évacuation en déchetterie avec traçabilité par bordereau de suivi, et revégétalisation par des espèces autochtones permettant de prévenir toute reprise.



Rejets de *Robinia pseudocacia*



Rejets de *Robinia pseudocacia*



Arbres matures et rejets

Robinia pseudoacacia – Robinier faux-acacia

Effectif sur site : modéré

EVEEA

Risque : Le robinier faux-acacia présente des risques environnementaux en raison de son caractère envahissant. Il concurrence les espèces locales en formant des peuplements denses qui réduisent la diversité végétale et modifient les sols en les enrichissant en azote, favorisant ainsi les espèces nitrophiles au détriment des plantes indigènes. Grâce à sa capacité de régénération rapide par drageonnage, il colonise de nouveaux espaces, transformant les écosystèmes naturels comme les prairies et forêts claires. Cette invasion perturbe non seulement la flore locale, mais aussi la faune qui dépend de ces habitats, entraînant une perte de biodiversité.



Contexte : Le robinier faux-acacia a été introduit en Europe au XVII^e siècle, notamment en France en 1601 par Jean Robin, qui l'a importé pour ses qualités ornementales et son bois durable. Planté à des fins d'aménagement paysager, il s'est rapidement propagé, devenant envahissant et compromettant les écosystèmes locaux.

Gestion : La gestion du robinier faux-acacia repose sur des méthodes mécaniques et écologiques pour limiter sa propagation et son impact sur les écosystèmes locaux. L'arrachage des jeunes plants et des racines, ainsi que la coupe des arbres adultes au ras du sol, empêchent la régénération par drageonnage. Il est également crucial de surveiller régulièrement les zones envahies pour détecter rapidement les nouvelles pousses. Parallèlement, favoriser la plantation d'espèces indigènes dans les zones touchées peut contribuer à rétablir l'équilibre écologique et renforcer la biodiversité locale. Une approche combinée de ces méthodes est essentielle pour une gestion efficace du robinier faux-acacia.





Figure 20 : Localisation des espèces exotiques envahissantes (Jardin Mont Capron)

3.6 FAUNE

3.6.1 PARC MARCEL DASSAULT

3.6.1.1 Avifaune

Le Tableau 12 dresse la liste des espèces avifaunistiques observées sur la zone d'étude et ses abords, en précisant leur rareté, leur niveau de menace et leur statut de protection, qui sont issues des bases de données de l'INPN. En période de reproduction, l'enjeu brut de chaque espèce est défini en fonction de son statut sur la liste rouge régionale. Un enjeu stationnel est également intégré à l'étude, basé sur l'utilisation du site par l'espèce et sur l'état des populations locales.

Quatorze espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site et dans ses abords immédiats. Il s'agit d'espèces communes, typiques des milieux ouverts et semi-ouverts.

La majorité de ces oiseaux a été observée en périphérie du site, notamment dans les zones buissonnantes, ronciers et boisements, et ne fréquente la zone d'étude que de manière ponctuelle, principalement en vol lors de déplacements ou pour s'alimenter dans les zones herbacées, friches ou au sol.

Le site étudié comprend une zone de stockage de terre, caractérisée par une alternance de surfaces nues et de friches, entouré de prairies de fauche.

Les espèces observées en alimentation au sein de la zone d'étude sont la Bergeronnette grise, la Fauvette grisette et le Faucon crécerelle.

Parmi les espèces inventoriées, 9 sont protégées au niveau national (Figure 21) et une présente un enjeu modéré en période de reproduction : le Faucon crécerelle, classé « quasi-menacé » (NT) sur la liste rouge des Hauts-de-France. Ce dernier niche en dehors de la zone d'étude et exploite les espaces ouverts (friches, cultures) pour s'alimenter, principalement de petits rongeurs. **L'enjeu stationnel pour cette espèce est donc réévalué à faible.**

Des zones de ronciers, des espaces buissonnants et arbustifs, ainsi que des linéaires arborés bordent le site, à l'extérieur du grillage. C'est dans ces secteurs que se concentrent les passereaux nicheurs recensés lors des prospections de terrain.

La zone arbustive située à l'ouest constitue notamment un site de nidification pour plusieurs espèces dont certaines sont protégées : la Fauvette grisette, l'Hypolaïs polyglotte, la Fauvette à tête noire, le Merle noir et la Mésange charbonnière, avec au minimum un couple nicheur par espèce.

Tableau 12 : Liste des espèces d'oiseaux recensées sur le site et ses abords

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale*	Directive oiseaux	LR Européenne (2021)**	LR nationale (2016)**	LR régionale (2024)**	Enjeu brut nicheur	Enjeu stationnel
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Étourneau sansonnet	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle	Art 3	-	LC	NT	NT	Modéré	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	Fauvette grisette	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Columba livia</i> (Gmelin, 1789)	Pigeon biset	-	-	LC	DD	LC	Faible	Faible
<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible

*Art.3 : La destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits, ainsi que le transport et le commerce.

**NE ou NA : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

L'enjeu avifaunistique sur site est considéré comme faible, toutefois des mesures seront mises en place afin d'éviter le dérangement des espèces lors des travaux. L'emprise du projet devra être strictement définie afin de ne pas porter atteinte aux habitats d'espèces protégées.

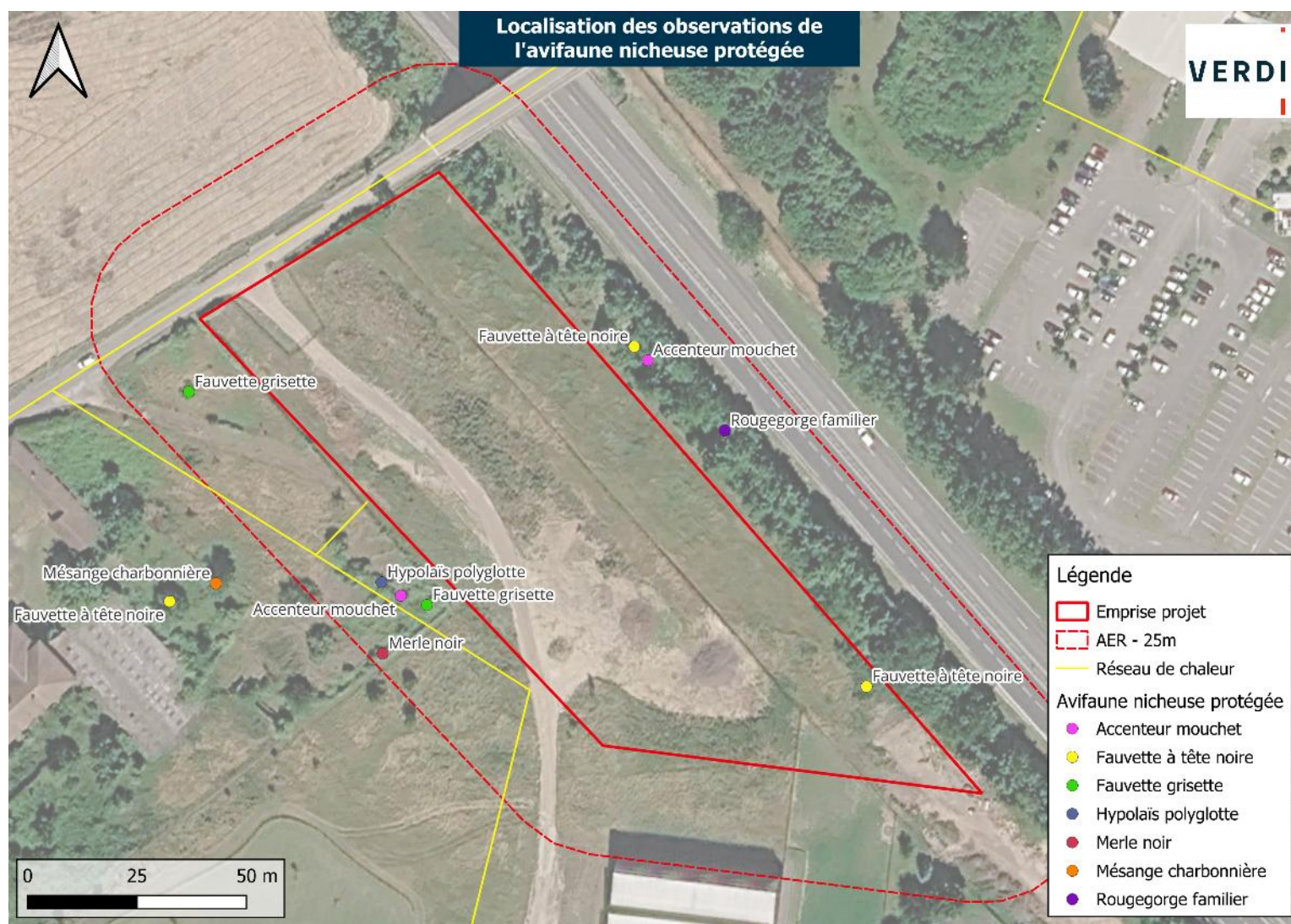


Figure 21 : Localisation des observations de l'avifaune nicheuse protégée (Parc Marcel Dassault)

3.6.1.2 Entomofaune

Tableau 13 : Listes des espèces d'insectes observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection et de menaces

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	LR Européenne 2025*	LR nationale 2014*	LR régionale 2024**	Enjeu
Lépidoptères diurnes							
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	-	-	LC	LC	LC	Faible
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	-	-	LC	LC	LC	Faible

*NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique

Deux espèces de papillons de jour ont été recensées sur la zone d'étude abords, et présentent un enjeu faible sur le site.

3.6.1.3 Herpétofaune

Aucune espèce d'amphibien ni de reptile n'a été observée sur la zone d'étude et ses abords. Cependant, en raison du caractère discret de ces espèces et de leur difficulté d'observation, leur présence ne peut être exclue. Le site ne présente toutefois aucun milieu favorable pour la reproduction des amphibiens, en l'absence de zone humide.

3.6.1.4 Mammifères hors chiroptères

Tableau 14 : Listes des espèces de mammifères observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection et de menaces

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	LR Européenne 2024*	LR nationale 2017*	LR régionale 2016*	Enjeu
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	-	-	LC	LC	LC	Faible
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	-	NT	NT	LC	Faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	LC	LC	LC	Faible

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique

Trois espèces de mammifères ont été inventoriées sur la zone d'étude, principalement sur la base de traces et indices relevés lors des sorties de terrain.

Le Lapin de garenne est une espèce quasi-menacée (NT) sur la liste rouge nationale mais reste très commune dans la région et aucun terrier n'a été observé sur la zone d'étude, son enjeu est donc considéré comme faible.

Les espèces de mammifères inventoriées sont communes et ne présentent qu'un faible enjeu patrimonial pour le site.

3.6.1.5 Chiroptères

Espèces identifiées

L'inventaire chiroptérologique a été réalisé le 17 juin 2026 par transects et écoutes actives à la tombée de la nuit et par enregistreur passif SM4. **Sept espèces protégées** (article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007) ont été recensées sur la zone d'étude (Tableau 15).

Tableau 15 : Listes des espèces de chiroptères observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection et de menaces

ESPECES		Statut NATIONAL/EUROPEEN					Enjeux de conservation
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Dir. Habitat	Liste rouge nationale	Liste rouges HDF ou Picardie	Espèce déterminante ZNIEFF	
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	PN1	IV	LC	LC	Oui	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN1	IV	NT	NT	Oui	Modéré
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	PN1	IV	VU	VU	Oui	Assez fort
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	PN1	IV	LC	DD	Oui	Modéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN1	IV	NT	LC	Oui	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN1	IV	LC	DD	Oui	Faible
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	PN1	IV	NT	NT	Oui	Modéré

*NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique

Comme beaucoup d'espèces de chiroptères, la **Pipistrelle commune** utilise les formations arborées et arbustives pour se déplacer grâce aux ultrasons qu'elle émet. Elle chasse donc le long des lisières, des cours d'eau/fossés et des milieux urbanisés dans le but de trouver sa nourriture (insectes volants). Elle peut aussi s'aventurer au milieu des cultures pour se déplacer vers leurs zones de chasse et de gîtes mais aussi chasser sur des espaces ouverts fréquentés par l'entomofaune.

La **Pipistrelle de Kuhl** et la **Pipistrelle de Nathusius** présentent également des territoires de chasse en recouvrement avec ceux de la Pipistrelle commune.

Le **Murin à moustaches** fréquente une grande diversité de milieux : lisières de forêts, zones bocagères, parcs, jardins, et même environnements bâtis. Ils chassent en vol ou en rase-mottes, en suivant la végétation ou les structures linéaires.

La **Noctule de Leisler** et la **Noctule commune** chassent au-dessus des lisières, des prairies et des plans d'eau, en vol rapide et en altitude. La Noctule commune est une espèce vulnérable dans la région Picardie, et présente un enjeu de conservation assez fort. Elle est menacée par les installations d'éoliennes, par une gestion sylvicole inappropriée, et par la rénovation thermique des bâtiments.

Pour finir, l'**Oreillard gris** est une espèce à très grandes oreilles et au pelage gris qui est active dans les jardins, vergers, haies et lisières de forêts, et fréquente également les zones habitées. Son vol est lent et silencieux, adapté au glanage d'insectes sur la végétation ou les murs, plutôt qu'à la chasse en vol libre. Il s'agit d'une espèce rare en Picardie.

Utilisation du site par les espèces

À la suite de la pose de l'enregistreur acoustique ultrasonore (Figure 22), il a été déterminé que les espèces utilisent le site pour se déplacer et s'alimenter. Aucun gîte favorable aux chiroptères n'a été identifié sur la zone d'étude. En effet, aucun arbre ni bâtiment présentant des cavités n'a été observé.

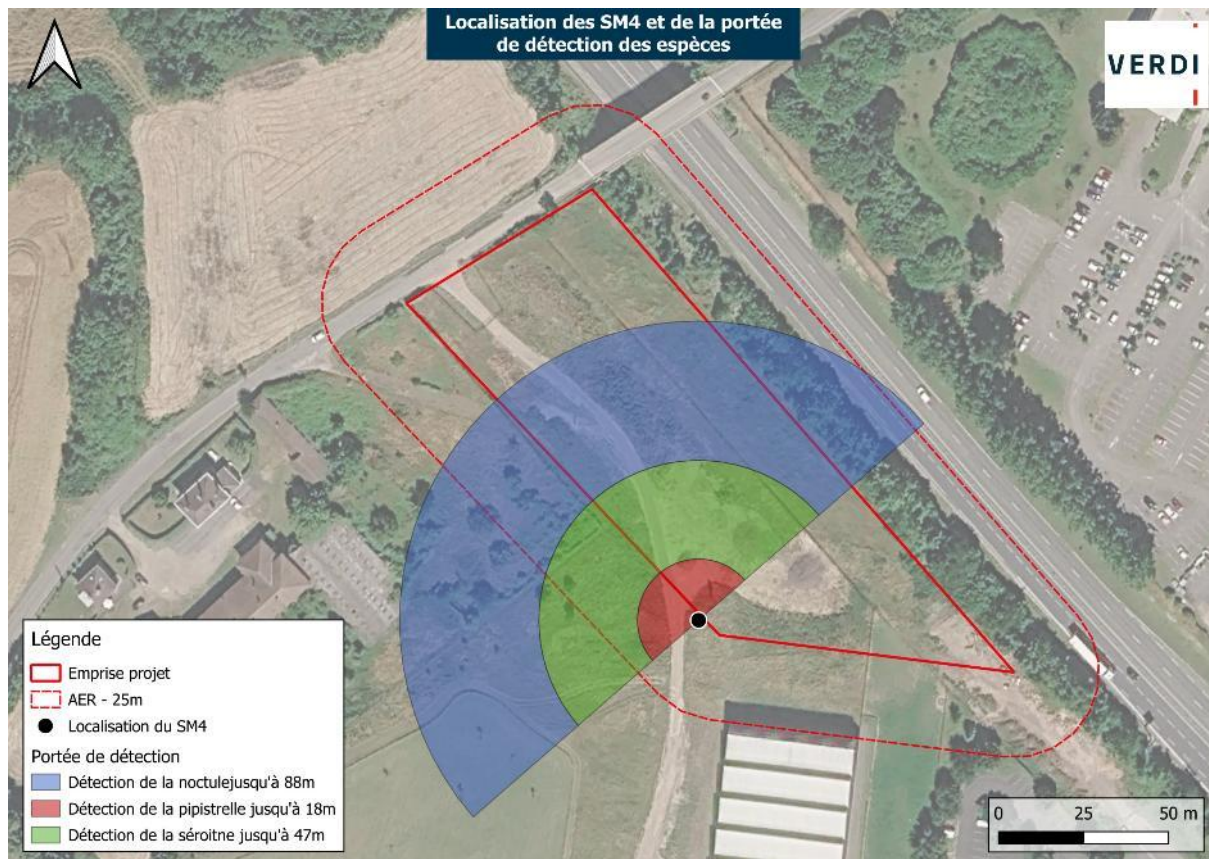


Figure 22 : Localisation des enregistreurs SM4 – Parc Marcel Dassault

Le Tableau 16 reprend l'ensemble des contacts notés pour chaque espèce en période de transit par la méthode des enregistreurs.

Tableau 16 : Synthèse des contacts obtenus par la méthode des enregistreurs SM4 – Secteur Parc Marcel Dassault

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu	Nb de contacts	% de contacts par espèce	Niveau d'activité par nuit	Comportements identifiés	Enjeu sur le site
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Faible	4	1,07%	Faible	Transit	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Modéré	17	4,55%	Modéré	Transit	Faible
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Assez fort	145	38,77%	Fort	Transit / Chasse	Modéré
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	?	27	7,22%	Fort	Transit	Faible
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Faible	156	41,71%	Modéré	Transit / Chasse	Modéré
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	?	15	4,01%	Faible	Transit / Chasse	Modéré
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Modéré	10	2,67%	Faible	Transit	Faible

Les espèces ont été identifiées soit en déplacement, soit en train de chasser. L'absence de gîtes potentiel et d'enregistrements de cris sociaux laisse supposer qu'aucune espèce n'utilise le site pour la reproduction. Cela explique que l'enjeu sur le site soit au maximum à un niveau modéré pour les espèces qui ont été enregistrées en train de chasser.

Les chiroptères utilisent le site pour se déplacer et pour chasser. Aucun gîte ne se trouve sur le site. Les espèces présentant le plus d'enregistrement sont la Noctule commune (une espèce à enjeu assez fort), et la Pipistrelle commune.

3.6.2 PARC URBAIN RUE LOUIS PRACHE

3.6.2.1 Avifaune

Quatorze espèces d'oiseaux ont été inventoriées sur le site et ses abords immédiats (

Tableau 17), toutes commune en contexte urbain et péri-urbain.

Parmi ces espèces, **9 sont protégées au niveau national et 2 présentent un enjeu en période de reproduction : l'Hirondelle rustique et le Moineau domestique**, en raison de leur statut « quasi-menacé » (NT) et « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs des Hauts-de-France.

L'Hirondelle rustique a été observée en vol au-dessus de la zone d'étude mais ne niche pas sur le site, son enjeu stationnel est donc dégradé à faible.

Trois individus de Moineaux domestiques ont été observés dans les vieux tilleuls bordant l'allée du parc. Leur aire de nidification n'a pas été précisément identifiée. L'espèce niche en cavités, principalement dans les bâtis mais peut également nicher dans les arbres si ces derniers présentent des cavités naturelles. Un enjeu assez fort est donc retenu sur le site, les vieux arbres pouvant constituer un habitat favorable (Figure 23).

De manière générale, toutes les espèces protégées ont été observées dans les zones arborées et arbustives du parc. Ces éléments seront donc à préserver.

Tableau 17 : Liste des espèces d'oiseaux recensées sur le site et ses abords

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale*	Directive oiseaux	LR Européenne (2021)**	LR nationale (2016)**	LR régionale (2024)**	Enjeu brut nicheur	Enjeu stationnel
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mou-chet	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Étourneau sanson-net	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique	Art 3	-	LC	NT	NT	Modéré	Faible
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	Art 3	-	NT	NT	LC	Faible	Faible
<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbon-nière	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domes-tique	Art 3	-	LC	LC	VU	Assez fort	Assez fort
<i>Columba livia</i> (Gmelin, 1789)	Pigeon biset	-	-	LC	DD	LC	Faible	Faible
<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible

*Art.3 : La destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits, ainsi que le transport et le commerce.

**NE ou NA : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Les zones arborées et arbustives constituent un habitat pour 9 espèces protégées dont une espèce à enjeu assez fort : le Moineau domestique. Ce groupe constitue une contrainte réglementaire en cas d'abattage d'arbre ou de suppression de formations ligneuses.

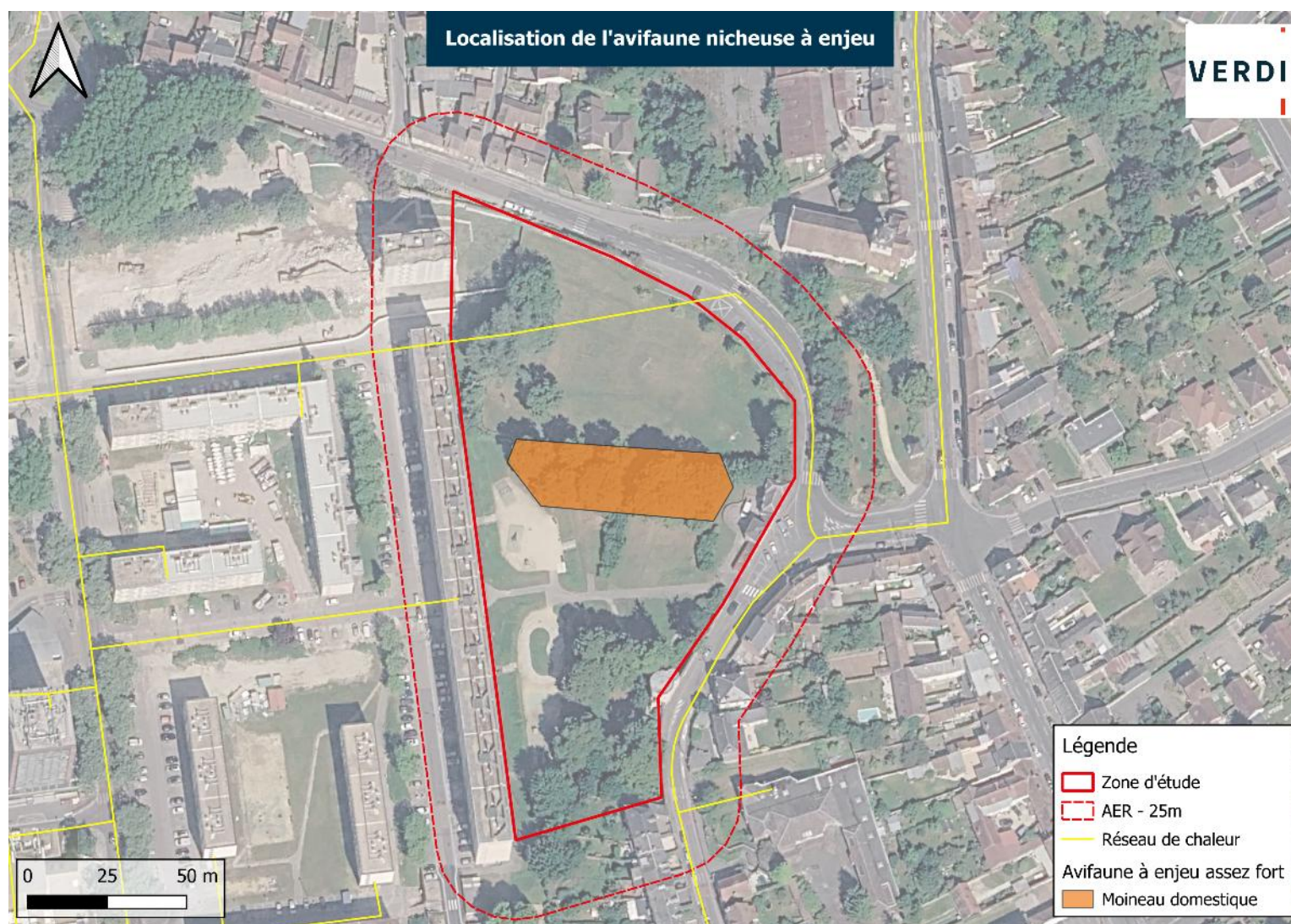


Figure 23 : Localisation de l'avifaune nicheuse à enjeu (Parc rue Louis Prache)

3.6.2.2 Entomofaune

Tableau 18 : Listes des espèces d'insectes observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection et de menaces

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	LR Européenne 2025*	LR nationale 2014*	LR régionale 2026**	Enjeu
Lépidoptères diurnes							
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil			LC	LC	LC	Faible
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave			LC	LC	LC	Faible
Coléoptères							
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant		Ann. 2	-	-	-	Modéré

*NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique

Deux espèces de papillons de jour ont été recensées sur la zone d'étude, ne présentant aucun enjeu. L'inventaire n'est pas exhaustif en raison de la fauche et de la tonte récentes du site, bien que le milieu soit peu attractif en raison de l'entretien très régulier des espaces verts.

Une espèce de coléoptère a été inventoriée : **le Lucane cerf-volant, avec au moins 5 observations d'individus, aussi bien mâles que femelles. Cette espèce est inscrite sur l'annexe 2 de la directive habitats**, fixant la liste des espèces d'intérêt communautaire. Il fréquente principalement les forêts feuillues, les vieux parcs, les bocages, les haies arborées, les vergers traditionnels et parfois les boisements urbains. Cette espèce dépend des milieux boisés riches en vieux arbres et bois mort, où ses larves se développent plusieurs années avant l'émergence des adultes en été. **Un enjeu modéré est retenu pour l'espèce au niveau des vieux arbres.**

La présence du Lucane cerf-volant (Figure 24), inscrit à l'annexe 2 de la directive habitats, constitue un enjeu modéré au niveau des vieux arbres mais ne présente pas de contrainte réglementaire.



Figure 24 : Localisation de l'entomofaune à enjeu (Parc rue Louis Prache)

3.6.2.3 Herpétofaune

Aucune espèce d’amphibien ni de reptile n’a été observée sur la zone d’étude et ses abords. Cependant, en raison du caractère discret de ces espèces et de leur difficulté d’observation, leur présence ne peut être exclue. Le site ne présente toutefois aucun milieu favorable pour la reproduction des amphibiens, en l’absence de zone humide.

3.6.2.4 Mammifères hors chiroptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	LR Européenne 2025*	LR nationale 2014*	LR régionale 2026**	Enjeu
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d’Europe	PN1	-	NT	LC	LC	Faible

Un hérisson d’Europe a été observé sur la zone d’étude. Cette espèce est protégée au titre de l’article L411-1 du code de l’environnement, ainsi que de l’arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l’ensemble du territoire. La destruction, la capture, la mutilation, l’enlèvement ou la perturbation des hérissons dans leur milieu naturel sont strictement interdites, de même que leur détention, leur transport, leur naturalisation, leur commerce ou leur utilisation. Par ailleurs, les sites de reproduction et les aires de repos de cette espèce bénéficient d’une protection juridique intégrale, dont la destruction ou la dégradation est interdite. L’article L411-2, 4°, prévoit la possibilité de dérogations à ces interdictions sous conditions.

Une espèce protégée a été observée au sein du site : le hérisson d’Europe. Des mesures seront à mettre en place afin d’éviter tout dérangement de cette espèce.

3.6.2.5 Chiroptères

Espèces identifiées

L’inventaire chiroptérologique a été réalisé le 17 juin 2026 par transects et écoutes actives à la tombée de la nuit et par enregistreur passif SM4. Sept espèces protégées (article 2 de l’arrêté du 23 avril 2007) ont été recensées sur la zone d’étude (Tableau 19).

Tableau 19 : Listes des espèces de chiroptères observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection et de menaces

ESPECES		Statut NATIONAL/EUROPEEN					Enjeux de conservation
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Dir. Habitat	Liste rouge nationale	Liste rouges HDF ou Picardie	Espèce déterminante ZNIEFF	
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	PN1	IV	LC	LC	Oui	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN1	IV	NT	NT	Oui	Modéré
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	PN1	IV	VU	VU	Oui	Assez fort

Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	PN1	IV	LC	DD	Oui	Modéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN1	IV	NT	LC	Oui	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN1	IV	LC	DD	Oui	Faible
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN1	IV	DD	LC	Oui	Faible

*NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE ; espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique

Les espèces identifiées sont les mêmes que pour le parc Marcel Dassault, excepté pour la Pipistrelle de Nathusius, qui n'a pas été détectée sur ce site. Une nouvelle espèce a été identifiée : la **Sérotine commune**. Il s'agit d'une chauve-souris de grande taille qui s'installe fréquemment à proximité des habitations humaines, notamment dans les combles, les fissures de murs ou les interstices de bâtiments. L'espèce est également capable de s'installer dans des cavités arboricoles ou des fissures rocheuses.

Utilisation du site par les espèces

Le Tableau 20 indique le nombre d'enregistrements, ainsi que les comportements observés pour chaque espèce.

Tableau 20 : Synthèse des contacts obtenus par la méthode des enregistreurs SM4 – Secteur Parc urbain rue Louis Prache

Nom latin	Nom vernaculaire	Enjeu	Nb de contacts	% de contacts / espèce	Niveau d'activité / nuit	Comportements identifiés	Enjeu sur le site
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Faible	2	0,14%	Faible	Transit	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Modéré	3	0,21%	Faible	Transit	Faible
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Assez fort	10	0,70%	Modéré	Transit	Faible
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Modéré	5	0,35%	Modéré	Transit	Faible
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Faible	1351	94,54%	Fort	Transit / Chasse / Cris sociaux	Fort
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Faible	19	1,33%	Faible	Transit / Chasse	Modéré
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Faible	39	2,73%	Modéré	Transit	Faible

La **Pipistrelle commune** a été enregistrée avec une activité forte. L'écoute active réalisée à la tombée de la nuit a permis d'observer une dizaine d'individus de cette espèce en chasse sur la claière à côté de la tourelle. Celle-ci présente des ouvertures très favorables à la présence de gîtes (ouvertures avec les carreaux cassés, Figure 25). La présence d'un grand nombre d'individus, et d'une activité très forte autour de la tourelle, laisse supposer de la présence d'une maternité à l'intérieur de la tourelle. Les vieux arbres du parc peuvent également avoir des cavités pouvant accueillir des chiroptères.



Figure 25 : Gîtes potentiels sur le site (cavités dans les vieux arbres du parc sur la photo de gauche – Fenêtres avec les carreaux cassés sur la photo de droite)

La carte ci-dessous (Figure 26) indique l'emplacement du détecteur installé, ainsi que la portée de détection des espèces. La faible portée du détecteur pour la Pipistrelle indique que des gîtes se trouvent à proximité de l'enregistreur. La tourelle se trouve bien dans le champ de détection de cette espèce.

La **Pipistrelle de Kuhl** a également été entendue en train de chasser, mais le nombre d'enregistrements est faible, et aucun cri social de cette espèce n'a été enregistré.

Les autres espèces présentes font toutes l'objet d'un faible nombre d'enregistrements, et ont seulement été enregistrées en déplacement, ce qui explique l'enjeu faible.

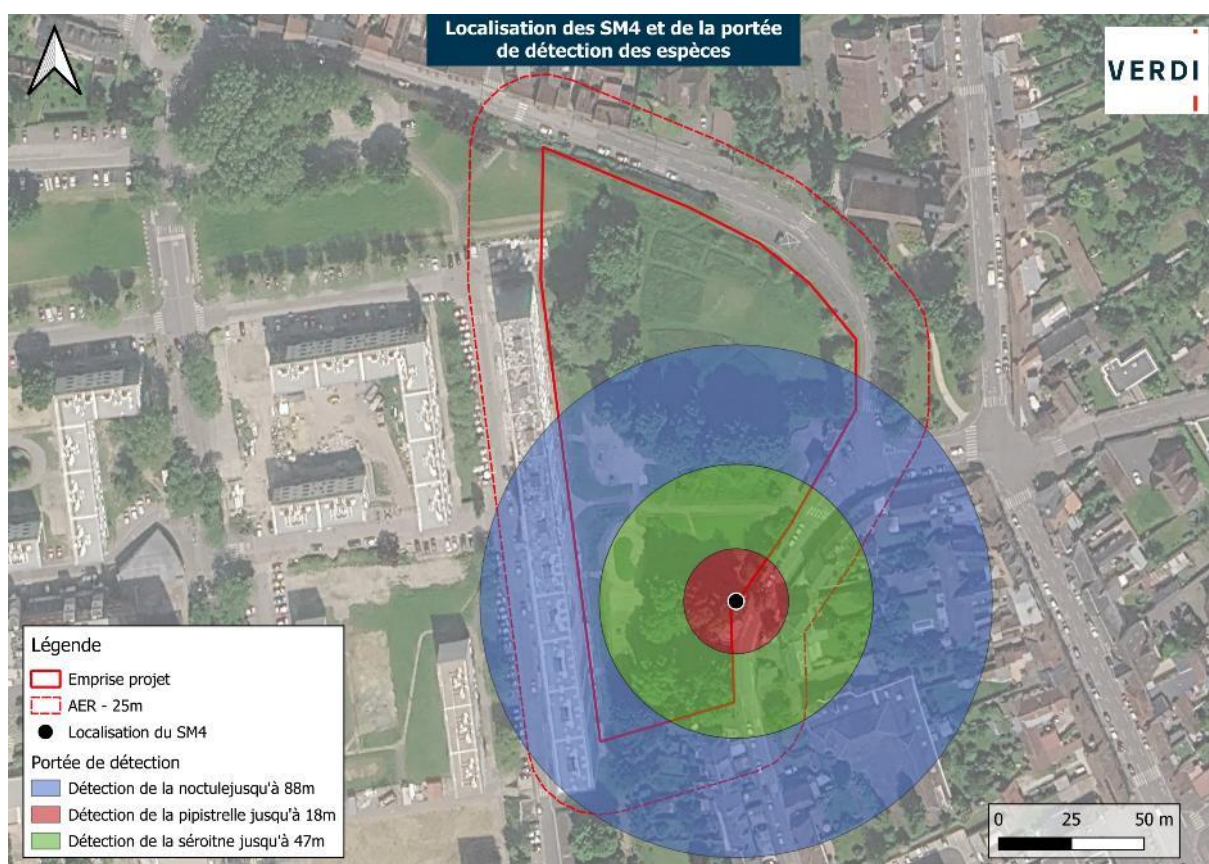


Figure 26 : Localisation des enregistreurs SM4 – Parc urbain rue Louis Prache

Les chauves-souris, notamment la Pipistrelle commune, utilisent le site pour se déplacer, chasser, et se reproduire. Ce groupe constitue une contrainte réglementaire en raison de la présence potentielle de gîtes toute l'année.

3.6.3 PISTE CYCLABLE

3.6.3.1 Chiroptères

Espèces identifiées

L'inventaire chiroptérologique a été réalisé le 17 juin 2026 par transects et écoutes actives à la tombée de la nuit et par enregistreur passif SM4. **Six espèces protégées** (article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007) ont été recensées sur la zone d'étude (Tableau 21).

Tableau 21 : Listes des espèces de chiroptères observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection et de menaces

ESPECES		Statut NATIONAL/EUROPEEN					Enjeux de conservation
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Dir. Habitat	Liste rouge nationale	Liste rouges HDF ou Picardie	Espèce déterminante ZNIEFF	
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN1	IV	NT	NT	Oui	Modéré
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	PN1	IV	VU	VU	Oui	Assez fort
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	PN1	II & IV	LC	EN	Oui	Fort
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN1	IV	NT	LC	Oui	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN1	IV	LC	DD	Oui	Faible
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN1	IV	DD	LC	Oui	Faible

*NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE ; espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique

La plupart des espèces ont déjà été identifiées sur les sites du Parc Marcel Dassault et du Parc urbain rue Louis Prache.

On retrouve sur ce site le **Grand Murin**, une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Il s'agit d'une espèce rare et en danger sur la région Picardie, qui présente donc un enjeu de conservation fort. Dépendant étroitement des activités humaines et de la qualité des paysages naturels et culturels, cette espèce est menacée par les rénovations des bâtiments, les grillages, l'éclairage public trop intense, la fragmentation de ses habitats...

Gîtes potentiels utilisés par les espèces

La Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle commune ont été enregistrées avec une activité forte. La carte ci-dessous (Figure 27) indique l'emplacement du détecteur installé, ainsi que la portée de détection des espèces. La faible portée du détecteur pour la Pipistrelle indique que des gîtes se trouvent à proximité de l'enregistreur.

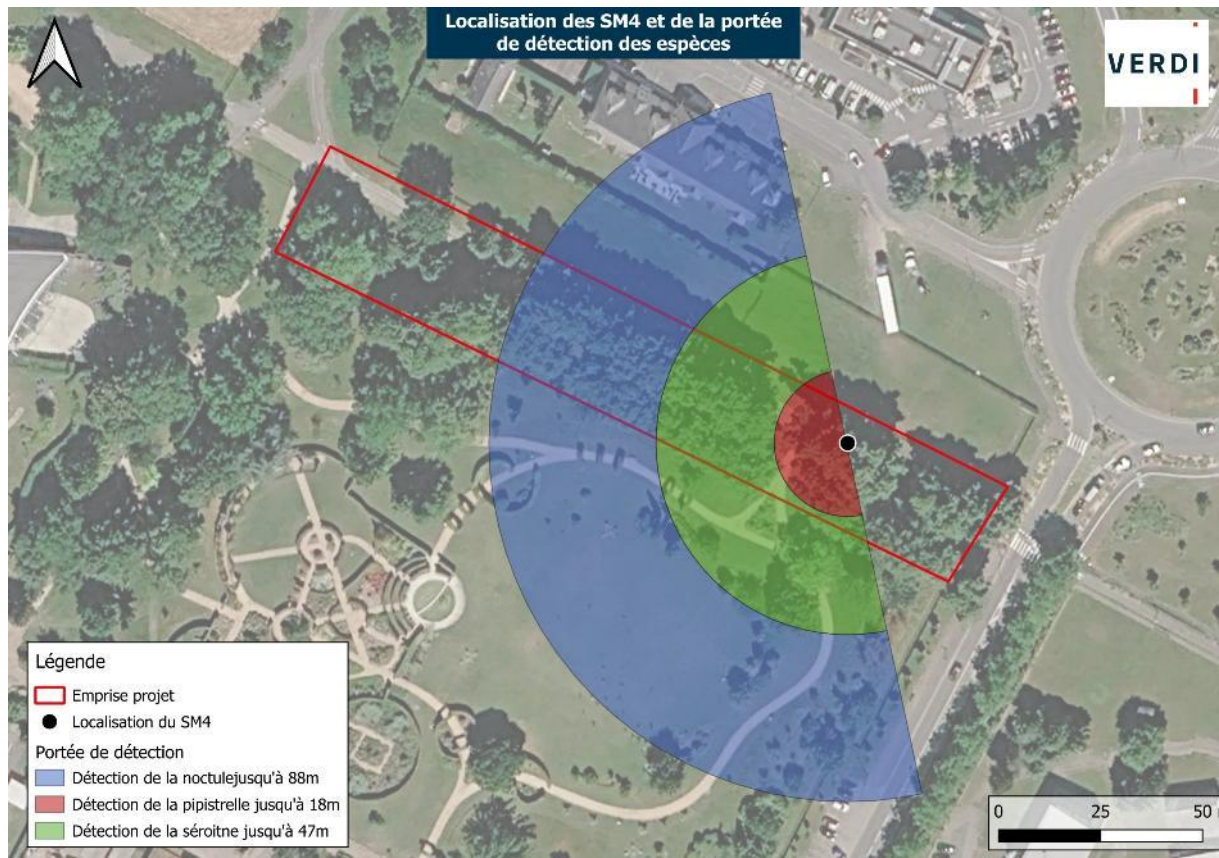


Figure 27 : Localisation des enregistreurs SM4 – Piste cyclable

De nombreux cris sociaux ont été enregistrés, ce qui indique la présence probable de gîtes dans les arbres situés le long de la piste cyclable. En effet, les tilleuls présentent des cavités pouvant accueillir des gîtes à chiroptères (Figure 28).

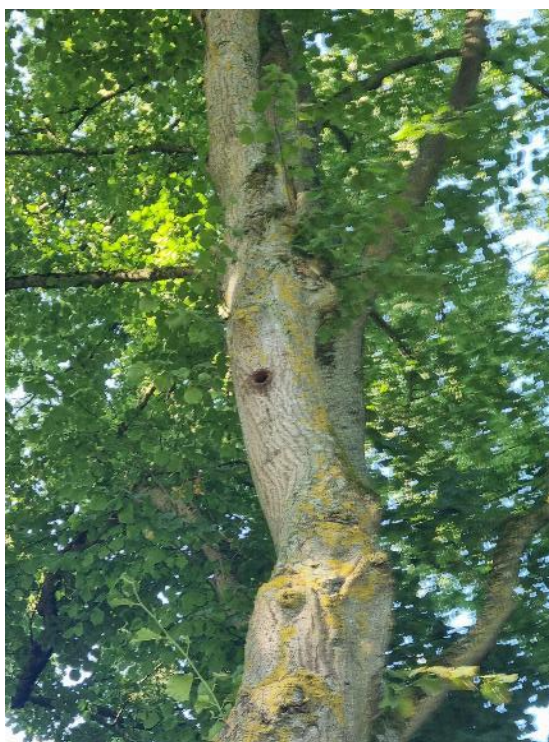
La Noctule de Leisler et la Noctule commune ont également été enregistrées avec une activité forte, mais aucuns cris sociaux n'ont été enregistrés. De plus, ces espèces peuvent être identifiées à une distance plus grande. Cela explique que l'enjeu soit modéré.

L'enjeu sur le site est faible pour le Grand Murin et la Sérotine commune, en raison du peu d'individus contactés, et du fait que les espèces ont été enregistrées uniquement en train de se déplacer.

Le Tableau 22 reprend l'ensemble des contacts notés pour chaque espèce en période de transit par la méthode des enregistreurs.

Tableau 22 : Synthèse des contacts obtenus par la méthode des enregistreurs SM4 – Secteur Piste cyclable

Nom latin	Nom vernaculaire	Enjeu	Nb de contacts	% de contacts / espèce	Niveau d'activité / nuit	Comportements identifiés	Enjeu sur le site
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Modéré	341	6,70%	Fort	Transit / Chasse	Modéré
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Assez fort	131	2,57%	Fort	Transit / Chasse	Modéré
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Fort	5	0,10%	Modéré	Transit	Modéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Faible	3127	61,41%	Fort	Transit / Chasse / Cris sociaux	Fort
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Faible	1476	28,99%	Fort	Transit / Chasse / Cris sociaux	Fort
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Faible	12	0,24%	Faible	Transit	Faible

**Figure 28 : Tilleul présentant des cavités propices aux gîtes à chiroptères**

Les chauves-souris, notamment la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl, utilisent le site pour se déplacer, chasser, et se reproduire. Le site est également une zone de chasse pour la Noctule commune et la Noctule de Leisler, ainsi qu'une zone de transit pour le Grand Murin, espèce fortement à enjeux. Ces groupes constituent une contrainte réglementaire en raison de la présence potentielle de gîtes toute l'année.

3.6.1 JARDIN DU MONT CAPRON

3.6.1.1 Avifaune

Quatorze espèces d'oiseaux ont été inventoriées sur le site et ses abords immédiats (Tableau 23), toutes communes en contexte urbain et péri-urbain, avec une dominance d'espèces inféodées aux milieux arborés. Parmi ces espèces, **9 sont protégées au niveau national**.

Aucune espèce à enjeu n'a été observée sur le site. Cependant, le passage a été effectué tard dans la saison de reproduction, et les fortes chaleurs dues aux successions de canicules de l'été 2026 ont entraîné un arrêt des chœurs matinaux ainsi qu'une très faible activité avifaunistique. L'inventaire des oiseaux nicheurs n'est donc probablement pas exhaustif.

De manière générale, toutes les espèces protégées ont été observées dans les zones arborées du parc : alignements d'arbres et boisement. Ces éléments seront donc à préserver en priorité.

Tableau 23 : Liste des espèces d'oiseaux recensées sur le site et ses abords

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale*	Directive oiseaux	LR Européenne (2021)**	LR nationale (2016)**	LR régionale (2024)**	Enjeu brut nicheur	Enjeu stationnel
<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i> (C.L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Turdus philomelos</i> (C. L. Brehm, 1831)	Grive musicienne	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset feral	-	-	LC	DD	LC	Faible	Faible
<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Sitta europaea</i> (Linnaeus, 1758)	Sitelle torchepot	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Art 3	-	LC	LC	LC	Faible	Faible

*Art.3 : La destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits, ainsi que le transport et le commerce.

**NE ou NA : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Aucune espèce à enjeu n'a été identifiée. L'inventaire n'est probablement pas exhaustif, en raison des conditions caniculaires.

Les zones arborées (alignements d'arbres, arbustes et boisement) constituent un habitat plusieurs espèces communes, dont 9 espèces protégées.

Ce groupe constitue une contrainte réglementaire en cas d'abattage d'arbre ou de suppression de formations ligneuses.

3.6.1.2 Entomofaune

Tableau 24 : Listes des espèces d'insectes observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection et de menaces

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	LR Européenne 2025*	LR nationale 2014*	LR régionale 2026**	Enjeu
Lépidoptères diurnes							
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	-	-	LC	LC	LC	Faible
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	-	LC	LC	LC	Faible
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	-	-	LC	LC	LC	Faible
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	-	LC	LC	LC	Faible
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la Moutarde	-	-	LC	LC	LC	Faible
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC	LC	LC	Faible
Orthoptères							
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	-	LC	Faible

*NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique

Six espèces de papillons de jour et une espèce d'orthoptère, toutes communes, ont été observées sur la zone d'étude. Cet inventaire reste toutefois non exhaustif, en raison d'une tonte récente des pelouses et d'une végétation partiellement brûlée par la canicule, limitant ainsi la disponibilité en fleurs qui servent de ressources alimentaires aux insectes.

La présence d'une végétation herbacée de sous-bois bordant les chemins, préservée de la gestion intensive, apparaît toutefois favorable pour les insectes. L'inventaire n'est pas exhaustif, en raison du passage tardif et les conditions météorologiques particulières de l'été 2026 (succession de canicules).

Le site apparaît comme modérément favorable à l'entomofaune, avec d'une part une gestion intensive des zones ouvertes, et d'autre part une végétation herbacée préservée avec une dynamique de sous-bois.

Six espèces de papillons de jour et une espèce d'orthoptères ont été recensées sur la zone d'étude, et présentent un enjeu faible sur le site. Ce groupe ne constitue pas de contrainte réglementaire.

3.6.1.3 Herpétofaune

Aucune espèce d'amphibien ni de reptile n'a été observée sur la zone d'étude et ses abords. Cependant, en raison du caractère discret de ces espèces et de leur difficulté d'observation, leur présence ne peut être exclue. Le site ne présente toutefois aucun milieu favorable pour la reproduction des amphibiens, en l'absence de zone humide. Ces derniers hivernent toutefois dans les boisements, habitat présent sur la zone d'étude.

3.6.1.4 Mammifères hors chiroptères

Tableau 25 : Listes des espèces de mammifères observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection et de menaces

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats	LR Européenne 2024*	LR nationale 2017*	LR régionale 2016*	Enjeu
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	PN1	-	LC	LC	LC	Faible

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique

Une espèce protégée a été observée au sein de l'étude : l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*). Cette espèce bénéficie d'une protection au titre de l'article 2 de l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. En revanche, l'espèce n'est pas menacée dans les Hauts-de-France, son enjeu reste donc faible.

Un individu a été observé sur l'alignement de platanes situés en face de l'ancien théâtre romain.

L'écureuil roux est une espèce arboricole dont l'écologie est étroitement liée à la présence de milieux boisés diversifiés. Son habitat de reproduction se caractérise par la nécessité de grands arbres feuillus ou résineux, qui offrent à la fois des cavités naturelles et des branches hautes pour la construction de nids (droues). Ces structures sont essentielles pour la protection des jeunes et le déroulement du cycle de vie : gestation, croissance des juvéniles, alimentation principalement à base de graines, fruits et bourgeons. La présence de gros arbres est un facteur déterminant pour la reproduction et la pérennité des populations locales. Dans un parc urbain boisé, la probabilité de présence de l'espèce est élevée dès lors que l'on retrouve une diversité d'arbres matures, une stratification végétale favorable et une relative tranquillité du site. La capacité d'adaptation de l'écureuil roux aux milieux anthropisés lui permet d'occuper ce type d'habitat, à condition que les ressources alimentaires et les sites de nidification soient suffisants.

Une espèce protégée a été observée au sein du site : L'écureuil roux. Ce groupe constitue une contrainte réglementaire en cas d'abattage d'arbres.



Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) observé sur les platanes

3.6.1.5 Chiroptères

Espèces identifiées

L'inventaire chiroptérologique a été réalisé par enregistreur passif SM4 la nuit du 8 au 9 juillet et par transects et écoutes actives à la tombée de la nuit du 6 août 2026. **Six espèces protégées** (article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007) ont été recensées sur la zone d'étude (Tableau 26).

Tableau 26 : Listes des espèces de chiroptères observées sur le site et ses abords associées à leurs statuts de protection et de menaces

ESPECES		Statut NATIONAL/EUROPÉEN					Enjeux de conservation
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Dir. Habitat	Liste rouge nationale	Liste rouges HDF ou Picardie	Espèce déterminante ZNIEFF	
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PN1	II & IV	LC	LC	Oui	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN1	IV	NT	NT	Oui	Modéré
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	PN1	IV	VU	VU	Oui	Assez fort
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN1	IV	NT	LC	Oui	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN1	IV	LC	DD	Oui	Faible
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN1	IV	DD	LC	Oui	Faible

*NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE ; espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique

La plupart des espèces ont déjà été identifiées sur les sites précédents. On retrouve également sur ce site le **Murin à oreilles échancrées**.

Le **Murin à oreilles échancrées** est une chauve-souris de taille moyenne commune en Picardie. Ils utilisent essentiellement des bâtiments comme gîtes estivaux, en particulier des combles ou greniers calmes et peu dérangés. Elles sont menacées par les travaux de traitement des charpentes ou encore le réaménagement des combles.

Utilisation du site par les espèces

Le Tableau 27 reprend l'ensemble des contacts notés pour chaque espèce en période de parturition par la méthode des enregistreurs.

Tableau 27 : Synthèse des contacts obtenus par la méthode des enregistreurs SM4 – Secteur jardin du Mont Capron

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu	Nb de contacts	% de contacts par espèce	Niveau d'activité par nuit	Comportements identifiés	Enjeu sur le site
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Faible	1	0,05%	Faible	Transit	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Modéré	5	0,27%	Faible	Transit	Faible
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Assez fort	2	0,11%	Faible	Transit	Faible
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Faible	82	4,37%	Fort	Transit / Chasse	Modéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Faible	1763	93,88%	Fort	Transit / Chasse / Beaucoup de cris sociaux	Fort
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Faible	24	1,28%	Faible	Transit / Chasse	Modéré

La **Pipistrelle commune** a été enregistrée avec une activité forte. L'écoute active réalisée à la tombée de la nuit a permis d'observer un certain nombre d'individus en train de chasser au niveau des zones arborées et des zones ouvertes. Le site présente quelques potentialités de gîtes dans les arbres et dans un bâtiment présentant des ouvertures (voir Figure 29).

Aucune sortie de gîte n'a été observée sur le site, ni d'effectif important qui laisseraient penser à une présence de gîtes sur site. Aucun individu n'a été observé sortant du bâtiment présentant des ouvertures à côté de l'esplanade (ancien théâtre romain). Une activité particulièrement importante sur les arbres proches du lycée Félix Faure permet de poser l'hypothèse de la présence d'une colonie dans le Lycée, plutôt que sur le site.

La carte ci-dessous (Figure 30) indique l'emplacement du détecteur installé, ainsi que la portée de détection des espèces.

La **Pipistrelle de Kuhl** et la **sérotine commune** ont également été entendues en train de chasser, mais le nombre d'enregistrements est faible, et aucun cri social de ces espèces n'a été enregistré.

Les autres espèces présentes font toutes l'objet d'un faible nombre d'enregistrements, et ont seulement été enregistrées en déplacement, ce qui explique l'enjeu faible.



Figure 29 : Gîtes potentiels sur le site (cavités dans les arbres sur la photo de gauche – ouvertures dans un bâtiment sur la photo de droite)



Figure 30 : Localisation des enregistreurs SM4 – Jardin du Mont Capron

Les chauves-souris, notamment la Pipistrelle commune, utilisent le site pour se déplacer, chasser, et se reproduire. Ce groupe constitue une contrainte réglementaire en raison de la présence potentielle de gîtes toute l'année.



4 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le projet s'inscrit dans un périmètre urbanisé, situé à proximité immédiate de la vallée du Thérain, un corridor écologique de qualité. Toutefois, l'emprise des travaux est strictement limitée à des espaces urbanisés et ne chevauche aucune zone protégée ou réglementairement sensible. Cette configuration limite les impacts directs sur les milieux naturels et préserve les continuités écologiques environnantes.

Aucune zone humide n'a été identifiée sur les différentes zones du site selon les critères pédologiques, et la diversité des habitats y est faible, dominée par des milieux anthropiques, ce qui lui confère une faible valeur écologique.

Il convient de préciser que les prospections, bien qu'effectuées à la période propice à l'observation des espèces, ont été réalisées sur la base d'un unique passage ne permettant pas d'établir un inventaire exhaustif ; les résultats obtenus sont ainsi susceptibles de ne pas refléter l'ensemble de la richesse faunistique et floristique des sites.

La flore recensée est composée d'espèces communes et rudérales, sans espèce végétale disposant d'un statut réglementaire. Une espèce exotique envahissante a été recensée sur le site Jardin Mont Capron : le Robinier faux-acacia.

En ce qui concerne les enjeux faunistiques, une analyse différenciée selon les zones d'étude met en évidence des niveaux d'enjeux contrastés.

Parc Marcel Dassault

L'enjeu avifaunistique est faible, sans présence d'espèces nicheuses protégées au sein du site. En revanche, la présence de 9 espèces nicheuses protégées sur la zone ouest de l'AER, situé sur le trajet du réseau de chaleur, nécessite d'être prise en compte. La zone d'étude doit rester strictement limitée à l'emprise actuelle. En cas de changement de tracé, une nouvelle étude devra être réalisée pour mesurer les impacts environnementaux.

Les mammifères hors chiroptères recensés sont courants et sans intérêt patrimonial majeur. Toutefois, le site est fréquenté par plusieurs espèces de chiroptères, dont la Pipistrelle commune et la Noctule commune, qui l'utilisent comme corridor de déplacement et zone de chasse. Bien qu'aucun gîte n'ait été détecté, la présence de la Noctule commune, espèce à enjeu assez fort, impose des précautions.

Tableau 28 : Synthèse des enjeux – Parc Marcel Dassault

Groupe taxo- nomique	Niveau d'enjeu	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce proté- gée	Statut de l'espèce sur le site	Habitats de re- production
Habitats	Très faible	3 habitats		-	-	-
Flore	Faible	5 espèces floristiques		-	-	-
	Très faible	47 espèces floristiques		-	-	-
Avifaune (Période de reproduc- tion)	Faible	9 espèces protégées		✓	Nicheur certain, possible ou de pas- sage	Milieux arbus- tifs
		5 espèces non protégées		-		
Chiroptères	Modéré	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	✓	Chasse / Transit	Divers habitats
		<i>Pipistrellus pipis- trellus</i>	Pipistrelle com- mune	✓	Chasse / Transit	
		<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	✓	Chasse / Transit	
	Faible	4 espèces protégées		✓	Chasse / Transit	
Mammi- fères ter- restres	Faible	3 espèces non protégées		-	Reproducteur / De passage	Divers habitats
Amphibiens	Aucune espèce recensée					
Reptiles	Aucune espèce recensée					
Insectes	Faible	2 espèces non protégées		-	Reproducteur	Milieux ouverts

Parc urbain rue Louis Prache

L'enjeu faunistique est plus marqué. Des observations ont confirmé la présence du hérisson d'Europe, espèce protégée au titre du code de l'environnement et de l'arrêté du 23 avril 2007. Des mesures de protection strictes devront être mises en œuvre pour éviter tout dérangement.

Le milieu arboré accueille également neuf espèces d'oiseaux protégés, dont le Moineau domestique (enjeu assez fort), ce qui constitue une contrainte réglementaire en cas d'intervention sur la végétation. Par ailleurs, la présence du Lucane cerf-volant, espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive habitats, souligne l'importance des vieux arbres comme habitats, bien qu'elle n'impose pas de contrainte réglementaire.

Enfin, les chauves-souris, notamment la Pipistrelle commune, utilisent le site pour la reproduction, la chasse et la migration, ce qui renforce les obligations de prudence toute l'année. Les arbres à cavités et la tourelle peuvent faire office de gîte toute l'année, ce qui constitue une contrainte réglementaire supplémentaire sur ce site.

Tableau 29 : Synthèse des enjeux – Parc urbain rue Louis Prache

Groupe taxonomique	Niveau d'enjeu	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce protégée	Statut de l'espèce sur le site	Habitats de reproduction
Habitats	Très faible	3 habitats		-	-	-
Flore	Faible	2 espèces floristiques		-	-	-
	Très faible	35 espèces floristiques		-	-	-
Avifaune (Période de reproduction)	Assez fort	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	✓	Nicheur probable	Cavités
	Faible	8 espèces protégées		✓	Nicheur probable / possible / de passage	Milieux arborés, arbustifs, bâtis
		5 espèces non protégées		-	-	
Chiroptères	Fort	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	✓	Chasse / Transit / Gîte (cris sociaux)	Divers habitats
	Modéré	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	✓	Chasse / Transit	
	Faible	5 espèces protégées		✓	Transit	
Mammifères terrestres	Faible	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	✓	Reproducteur / De passage	Divers habitats
Amphibiens	Aucune espèce recensée					
Reptiles	Aucune espèce recensée					
Insectes	Modéré	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Ann. 2	Reproducteur	Vieux arbres et bois mort
	Faible	2 espèces non protégées		-	Reproducteur	Milieux ouverts

Piste cyclable

Cette zone présente un enjeu faunistique modéré à fort pour les chiroptères. Elle sert de corridor écologique essentiel pour plusieurs espèces, dont la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Noctule commune, la Noctule de Leisler et le Grand Murin — cette dernière étant une espèce fortement à enjeu. Ces espèces l'utilisent pour se déplacer, chasser et potentiellement nicher. La présence potentielle de gîtes, combinée au statut protégé des chauves-souris, impose des mesures de gestion rigoureuses tout au long de l'année, notamment en amont des travaux touchant les alignements d'arbres ou les structures pouvant abriter des colonies.

Dans l'ensemble, le projet ne compromet pas les équilibres écologiques majeurs, mais nécessite un plan de gestion adapté aux spécificités faunistiques de chaque zone, avec un accent particulier sur la protection des chiroptères, du hérisson d'Europe et des habitats ligneux accueillant des espèces protégées.

Des mesures seront préconisées dans un deuxième temps, afin de réduire l'impact des travaux sur la faune locale.

Tableau 30 : Synthèse des enjeux chiroptères – Piste cyclable

Groupe taxonomique	Niveau d'enjeu	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce protégée	Statut de l'espèce sur le site	Habitats de reproduction
Chiroptères	Fort	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	✓	Chasse / Transit / Gîte (cris sociaux)	Divers habitats
		<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	✓	Chasse / Transit / Gîte (cris sociaux)	
	Modéré	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	✓	Transit / Chasse	
		<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	✓	Transit / Chasse	
		<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	✓	Transit	
	Faible	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	✓	Transit	

Jardin du Mont Capron

Ce parc présente une dynamique boisée intéressante, avec une diversité floristique modérée. Aucun habitat n'est à enjeu, mais une espèce végétale nécessitera une identification précise lors de sa floraison (Iris) pour écarter la présence d'une espèce à enjeu modéré (suspicion d'*Iris foetidissima*).

Une espèce végétale exotique envahissante a été inventoriée et sera à surveiller : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

La faune inventoriée sur le site demeure commune et sans enjeu majeur, résultats à relativiser avec le passage effectué tardivement et sous canicule. Plusieurs groupes constituent toutefois une contrainte réglementaire, en lien avec la présence de vieux arbres ou de formations ligneuses constituant des habitats favorables, dont il faudra veiller à la préservation.

Les milieux arborés accueillent 9 espèces avifaunistiques protégées, 1 espèce de mammifère protégée (écureuil roux) et servent de couloir de chasse à plusieurs espèces de chiroptères.

Concernant les chiroptères, une espèce est à enjeu fort sur le site : la Pipistrelle commune, avec une activité de chasse forte constatée grâce aux enregistreurs et à l'écoute active lors de la sortie nocturne. Cette sortie a permis d'éliminer la présence d'une colonie sur le site d'étude pour cette année, avec une suspicion de gîte dans le lycée Félix Faure. Les trames arborées demeurent indispensables à ces espèces et la présence d'arbres à cavités reste favorable à la présence de chiroptères toute l'année, des mesures devront donc être mises en place.

Tableau 31 : Synthèse des enjeux – Jardin du Mont Capron

Groupe taxonomique	Niveau d'enjeu	Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce protégée	Statut de l'espèce sur le site	Habitats de reproduction
Habitats	Faible	2 habitats		-	-	-
	Très faible	5 habitats		-	-	-
Flore	Faible	4 espèces floristiques		-	-	-
	Très faible	36 espèces floristiques		-	-	-
Avifaune (période de reproduction)	Faible	9 espèces protégées		✓	Nicheur probable	Milieux arborés, arbustifs, bâtis
		5 espèces non protégées		-	Nicheur probable / possible / de passage	
Chiroptères	Fort	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	✓	Chasse / Transit / Gîte (cris sociaux)	Divers habitats
	Modéré	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	✓	Chasse / Transit	
		<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	✓	Chasse / Transit	
	Faible	3 espèces protégées		✓	Transit	
Mammifères terrestres	Faible	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	✓	Reproducteur / De passage	Milieux arborés
Amphibiens	Aucune espèce recensée					
Reptiles	Aucune espèce recensée					
Insectes	Faible	7 espèces non protégées		-	Reproducteur	Milieux ouverts



5 PRECONISATIONS

Afin de préserver la biodiversité locale et de répondre aux enjeux identifiés, il est recommandé :

- > **d'adapter le calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles** pour la faune, notamment les phases de reproduction et de nidification (mars à août). Cette mesure est d'autant plus importante que de plusieurs espèces faunistiques protégées ont été identifiées sur la zone d'étude (avifaune, chiroptères, hérisson d'Europe et écureuil roux). **Les travaux seront effectués de septembre à début mars ;**
- > **un passage d'écologue est préconisé avant le début du chantier, afin de d'assurer de l'absence d'espèce protégée sur le site ;**
- > **de maintenir et valoriser les éléments végétalisés existants**, supports de continuités écologiques, notamment les arbres matures, pouvant être des habitats d'espèces protégées (avifaune et chiroptères) ;
- > **d'éviter les zones sensibles** : Bien qu'il ne soit pas prévu d'abattage d'arbres pour la réalisation du projet nous préconisons de **limiter autant que possible l'abattage d'arbres**, en particulier des gros sujets et de ceux présentant des cavités, qui constituent des habitats essentiels pour de nombreuses espèces. **Si l'abattage s'avère inévitable pour des raisons non identifiées à ce jour , il doit être réalisé de manière douce**, sous la supervision d'un écologue, et le bois doit rester au sol pendant au moins 24 heures avant d'être évacué, afin de permettre à la faune éventuellement présente de quitter les lieux. Par ailleurs, les bois coupés peuvent être valorisés sur site pour la création d'hibernaculums, offrant ainsi des abris favorables à la petite faune. Dans la mesure du possible, conserver la végétation et les éléments naturels (racines, lierre) servant d'abris à la faune ;
- > **de délimiter précisément les zones de chantier, afin de ne pas porter atteinte aux habitats alentours ;**
- > **d'installer une barrière anti-retour**, placées le long des emprises du chantier pour permettre à la petite faune de pouvoir sortir de l'emprise chantier, sans pouvoir y revenir. Cela concerne notamment les petits mammifères, dont le Hérisson d'Europe. Un entretien régulier de ces barrières, qui devront être installées avant le début du chantier, sera nécessaire afin de garantir une imperméabilité totale durant toute la durée des travaux ;
- > **de gérer et surveiller les espèces exotiques envahissantes**. Le robinier faux-acacia présent sur le site Jardin Mont Capron ayant été planté à des fins ornementales, il présente une faible dynamique d'expansion. Cependant, des modifications de gestion ou des sols peuvent accélérer son expansion. Les rejets seront donc à arracher (cf fiche espèce 3.5.3.3).
- > En complément, la **restauration d'éléments favorables à la biodiversité**, tels que les espaces verts et les haies d'espèces indigènes, sera encouragée afin de soutenir les ressources alimentaires des espèces concernées.

La prise en compte de ces préconisations permettra de limiter les impacts du projet et de préserver les fonctionnalités écologiques du site.

ANNEXES

Fiches sondages pédologiques - Parc urbain rue Louis Prache



Fiche sondage

1

Commune	Beauvais (60)
Parcelle	BI480
Coordonnées (L93)	
X	633161,554
Y	6927284,45
Date d'intervention	24/06/2026
Intervenants	APKB
Météo	Ensoleillé
Environnement	Plat
Classement GEPPA (ZH / Non ZH)	I



Profondeur (cm)	Type de sol	Hydromorphie			
		Pas de traces	Oxydation (g)	Réduction (G)	Tourbe
0	Limoneux	X			
10	Limoneux	X			
20	Refus	X			
30					
40					
50					
60					
70					
80					
90					
100					
110					
120					

Commentaires

Photos :





Fiche sondage

2

Commune	Beauvais (60)
Parcelle	BI178
Coordonnées (L93)	
X	633165,7981
Y	6927347,638
Date d'intervention	24/06/2026
Intervenants	APKB
Météo	Ensoleillé
Environnement	Plat
Classement GEPPA (ZH / Non ZH)	I



Profondeur (cm)	Type de sol	Hydromorphie			
		Pas de traces	Oxydation (g)	Réduction (G)	Tourbe
0	Limoneux	X			
10	Limoneux	X			
20	Refus	X			
30					
40					
50					
60					
70					
80					
90					
100					
110					
120					

Commentaires

Photos :



Fiches sondages pédologiques – Parc Marcel Dassault



Fiche sondage

3

Commune	Beauvais (60)
Parcelle	B0905
Coordonnées (L93)	
X	634200,8262
Y	6928867,258

Date d'intervention	24/06/2026
Intervenants	APKB

Météo	Ensoleillé
Environnement	Plat
Classement GEPPA (ZH / Non ZH)	I



Profondeur (cm)	Type de sol	Hydromorphie			
		Pas de traces	Oxydation (g)	Réduction (G)	Tourbe
0	Remblais	X			
10	Refus	X			
20					
30					
40					
50					
60					
70					
80					
90					
100					
110					
120					

Commentaires

Refus après 3 essais

Photos :



Fiches sondages pédologiques – Piste cyclable

VERDI

Designer de territoires

Fiche sondage

4

Commune	Beauvais (60)
Parcelle	A233
Coordonnées (L93)	
X	634461,51
Y	6928427,355
Date d'intervention	24/06/2026
Intervenants	APKB
Météo	Ensoleillé
Environnement	Plat
Classement GEPPA (ZH / Non ZH)	I



Profondeur (cm)	Type de sol	Hydromorphie			
		Pas de traces	Oxydation (g)	Réduction (G)	Tourbe
0	Limoneux	X			
10	Limoneux	X			
20	Limoneux	X			
30	Limoneux	X			
40					
50					
60					
70					
80					
90					
100					
110					
120					

Commentaires :

Photos :



Fiches sondages pédologiques – Jardin du Mont Capron



Fiche sondage

7

Commune	Beauvais (60)
Parcelle	K152
Coordonnées (L93)	
X	634041,1425
Y	6926715,881
Date d'intervention	07/07/2026
Intervenants	APKB
Météo	Ensoleillé
Environnement	Plat
Classement GEPPA (ZH / Non ZH)	I



Profondeur (cm)	Type de sol	Hydromorphie			
		Pas de traces	Oxydation (g)	Réduction (G)	Tourbe
0	Limoneux	X			
10	Limoneux	X			
20	Limoneux	X			
30					
40					
50					
60					
70					
80					
90					
100					
110					
120					

Commentaires

Refus remblais

Photos :



VERDI Designer de territoires

Fiche sondage

8

Commune	Beauvais (60)
Parcelle	
Coordonnées (L93)	
X	633980,8251
Y	6926749,956

Date d'intervention	07/07/2026
Intervenants	APKB

Météo	Ensoleillé
Environnement	Plat
Classement GEPPA (ZH / Non ZH)	I



Profondeur (cm)	Type de sol	Hydromorphie			
		Pas de traces	Oxydation (g)	Réduction (G)	Tourbe
0	Limoneux	X			
10	Limoneux	X			
20	Limoneux	X			
30					
40					
50					
60					
70					
80					
90					
100					
110					
120					

Commentaires

Refus remblais plusieurs essais

Photos :



Liste des espèces de la flore recensées sur la commune de Beauvais à partir de 2021 (Gbif)

Nom scientifique	Protection	Liste rouge nationale*	Liste rouge régionale*
<i>Acer campestre</i> L., 1753		LC	LC
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Achillea filipendulina</i> Lam., 1783		[NA]	NAo
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753		LC	LC
<i>Achillea nobilis</i> L., 1753		[LC]	NAa
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	R-NPC	LC	LC
<i>Aconitum napellus</i> L., 1753	R-Picpp	LC	VU
<i>Adonis annua</i> L., 1753		LC	EN
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753		LC	LC
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Aethusa cynapium</i> L., 1753		LC	LC
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753		LC	LC
<i>Agrimonia eupatoria</i> subsp. <i>eupatoria</i> L., 1753		LC	LC
<i>Agrostis stolonifera</i> var. <i>stolonifera</i> L., 1753		NE*	LC
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916		[NA]	NAa
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913		LC	LC
<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby, 1828		[LC]	NAo
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790		LC	LC
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	R-NPC	LC	LC
<i>Amaranthus blitum</i> L., 1753		[LC]	NAa
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753		[NA]	NAa
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817		LC	LC
<i>Anacamptis pyramidalis</i> var. <i>pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817		NE*	LC
<i>Anaphalis margaritacea</i> (L.) Benth., 1873		[NE]	NAo
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753		LC	LC
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934		LC	LC

<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814		LC	LC
<i>Anthyllis vulneraria</i> subsp. <i>vulneraria</i> L., 1753		LC	DD
<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	R-NPC	LC	LC
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842		LC	LC
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753		LC	LC
<i>Armoracia rusticana</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800		[NA]	NAa
<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819		LC	LC
<i>Artemisia absinthium</i> L., 1753		[LC]	NAa
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753		LC	LC
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768		LC	DD
<i>Arum maculatum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Aruncus dioicus</i> (Walter) Fernald, 1939		[LC]	NAo
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753		LC	LC
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753		LC	LC
<i>Aster amellus</i> L., 1753	N1	LC	VU
<i>Atriplex hortensis</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Aubrieta deltoidea</i> (L.) DC., 1821		[NA]	NAo
<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>foetida</i> (Vis.) Hayek, 1929		LC	LC
<i>Bellis perennis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Berberis vulgaris</i> L., 1753		LC	EN
<i>Beta vulgaris</i> L., 1753		LC	LC
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788		LC	LC
<i>Borago officinalis</i> L., 1753		[LC]	NAo
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817 x <i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812		[NE]	#
<i>Brachypodium rupestre</i> subsp. <i>rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817		NE*	LC
<i>Brassica napus</i> L., 1753		[NA]	NAa
<i>Bromus hordeaceus</i> subsp. <i>hordeaceus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887		[NA]	NAa

<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	R-NPC	LC	LC
<i>Bupleurum tenuissimum</i> L., 1753		LC	EN
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753		LC	DD
<i>Campanula glomerata</i> L., 1753		LC	LC
<i>Campanula rotundifolia</i> subsp. <i>rotundifolia</i> L., 1753		LC	LC
<i>Campanula trachelium</i> L., 1753		LC	LC
<i>Campsis radicans</i> (L.) Bureau, 1864		[NA]	NAo
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792		LC	LC
<i>Cardamine amara</i> subsp. <i>amara</i> L., 1753		LC	LC
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753		LC	LC
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Carex flacca</i> subsp. <i>flacca</i> Schreb., 1771		LC	LC
<i>Carex hirta</i> L., 1753		LC	LC
<i>Carex hostiana</i> DC., 1813		LC	VU
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh., 1784	R-Pic	LC	NT
<i>Carex leporina</i> var. <i>leporina</i> L., 1753		NE*	LC
<i>Carex mairei</i> Coss. & Germ., 1840	R-Pic	LC	VU
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778		LC	LC
<i>Carex sylvatica</i> subsp. <i>sylvatica</i> Huds., 1762		NE*	LC
<i>Carex vesicaria</i> L., 1753		LC	LC
<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753		LC	LC
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953		LC	LC
<i>Centaurea aspera</i> L., 1753 x <i>C. decipiens</i> Thuill., 1799 [<i>Centaurea aspera</i> L., 1753 x <i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799]		[NE]	NAo
<i>Centaurea scabiosa</i> subsp. <i>scabiosa</i> L., 1753		LC	LC
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	R-NPC	LC	LC
<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982		LC	LC
<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Cerastium tomentosum</i> L., 1753		[NA]	NAa
<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753		LC	LC

<i>Ceratostigma plumbaginoides</i> Bunge, 1833		[NE]	NAo
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Chelidonium majus</i> subsp. <i>majus</i> L., 1753		NE*	LC
<i>Chenopodium album</i> L., 1753		LC	LC
<i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769		LC	LC
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769		LC	LC
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838		LC	LC
<i>Cirsium vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> (Savi) Ten., 1838		LC	LC
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753		LC	LC
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753		LC	LC
<i>Cochlearia danica</i> L., 1753		LC	LC
<i>Convallaria majalis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Convolvulus tricolor</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Coriandrum sativum</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Cornus mas</i> L., 1753	R-NPC	LC	LC
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753		LC	LC
<i>Cornus sanguinea</i> subsp. <i>sanguinea</i> L., 1753		LC	LC
<i>Corylus avellana</i> L., 1753		LC	LC
<i>Cosmos bipinnatus</i> Cav., 1791		[NA]	NAo
<i>Cotinus coggygria</i> Scop., 1771		[LC]	NAo
<i>Cotoneaster franchetii</i> Bois, 1902		[NA]	NAa
<i>Cotoneaster salicifolius</i> Franch., 1885		[NA]	NAo
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840		LC	LC
<i>Cydonia oblonga</i> Mill., 1768		[NA]	NAo
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800		[LC]	NAa
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791		[NA]	NAa
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753		LC	LC
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i> L., 1753		LC	LC
<i>Datura stramonium</i> L., 1753		[NA]	NAa

<i>Daucus carota</i> var. <i>carota</i>		NE*	LC
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812		LC	LC
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753		LC	LC
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834		LC	LC
<i>Echium vulgare</i> var. <i>vulgare</i> L., 1753		NE*	LC
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Epipactis helleborine</i> subsp. <i>helleborine</i> (L.) Crantz, 1769		LC	LC
<i>Eragrostis minor</i> Host, 1809		[LC]	NAa
<i>Eranthis hyemalis</i> (L.) Salisb., 1807		[DD]	NAo
<i>Erigeron karvinskianus</i> DC., 1836		[NA]	NAa
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789		LC	LC
<i>Erodium cicutarium</i> subsp. <i>cutitarium</i> (L.) L'Hér., 1789		LC	LC
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	R-NPC	LC	LC
<i>Eschscholzia californica</i> Cham., 1820		[NA]	NAo
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Euphorbia amygdaloides</i> subsp. <i>amygdaloides</i> L., 1753		LC	LC
<i>Euphorbia characias</i> L., 1753		[LC]	NAo
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753		LC	LC
<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753		LC	LC
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753		LC	LC
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753		[LC]	NAa
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753		LC	LC
<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809		LC	LC
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762		LC	LC
<i>Ficaria verna</i> subsp. <i>verna</i> Huds., 1762		LC	LC
<i>Ficus carica</i> L., 1753		[LC]	NAo
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879		LC	LC

<i>Fragaria vesca</i> L., 1753		LC	LC
<i>Frangula alnus</i> subsp. <i>alnus</i> Mill., 1768		NE*	LC
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753		LC	LC
<i>Fraxinus ornus</i> L., 1753		[LC]	NAo
<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	R-Pic	LC	VU
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Galega officinalis</i> L., 1753		[NA]	NAa
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798		[NA]	NAa
<i>Galium album</i> Mill., 1768		LC	LC
<i>Galium aparine</i> L., 1753		BINIF_VIDE	LC
<i>Galium verum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	R-Pic	LC	VU
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755		LC	LC
<i>Geranium macrorrhizum</i> L., 1753		[LC]	NAo
<i>Geranium molle</i> L. var. <i>aequale</i> Bab.		[NE]*	#
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759		LC	LC
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	R-Pic	LC	VU
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753		LC	LC
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813		LC	LC
<i>Hedera helix</i> L., 1753		LC	LC
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	R-NPCpp	LC	LC
<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753		LC	LC
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826		LC	LC
<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753		LC	LC
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Hordeum jubatum</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753		LC	LC

<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944		LC	LC
<i>Hypericum calycinum</i> L., 1767		[NA]	NAo
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753		LC	LC
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Jacobaea maritima</i> (L.) Pelser & Meijden, 2005		[LC]	NAa
<i>Jacobaea vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> Gaertn., 1791		NE*	LC
<i>Juglans regia</i> L., 1753		[NA]	NAa
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	R-NPC	LC	LC
<i>Juniperus communis</i> subsp. <i>communis</i> L., 1753	R-NPC	LC	LC
<i>Lactuca sativa</i> L., 1753		[NE]	NAo
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756		LC	LC
<i>Lamium album</i> L., 1753		LC	LC
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759		LC	LC
<i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>montanum</i> (Pers.) Hayek, 1929		LC	LC
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763		[LC]	NAa
<i>Lapsana communis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>communis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753		[LC]	NAo
<i>Leontodon hispidus</i> subsp. <i>hispidus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Leonurus cardiaca</i> L., 1753		[NT]	NAa
<i>Levisticum officinale</i> W.D.J.Koch, 1824		[NA]	NAo
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753		LC	LC
<i>Lolium perenne</i> L., 1753		LC	LC
<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784		[NA]	NAo
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>corniculatus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793		LC	LC
<i>Luzula campestris</i> subsp. <i>campestris</i> (L.) DC., 1805		NE*	LC
<i>Luzula nivea</i> (Nathh.) DC., 1805		[LC]	NAo
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753		LC	LC

<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009		LC	LC
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753		LC	LC
<i>Lysimachia punctata</i> L., 1753		[NA]	NAa
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753		LC	LC
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753		LC	LC
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753		LC	LC
<i>Matthiola incana</i> (L.) R.Br., 1812		[LC]	NAa
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762		LC	LC
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779		LC	LC
<i>Melissa officinalis</i> L., 1753		[LC]	NAa
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753		LC	LC
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817		LC	LC
<i>Nicandra physalodes</i> (L.) Gaertn., 1791		[NA]	NAo
<i>Nigella damascena</i> L., 1753		[LC]	NAo
<i>Onopordum acanthium</i> L., 1753		LC	LC
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	R-NPC	LC	LC
<i>Orchis militaris</i> L., 1753		LC	LC
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762		LC	LC
<i>Orchis simia</i> Lam., 1779		LC	VU
<i>Origanum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> L., 1753		LC	LC
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753		[LC]	NAa
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753		LC	LC
<i>Papaver somniferum</i> L., 1753		[LC]	NAo
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756		LC	LC
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922		[NA]	NAa
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753		LC	LC
<i>Pastinaca sativa</i> subsp. <i>urens</i> (Req. ex Godr.) Celak., 1875		[LC]	NAa
<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841		[NA]	NAo
<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth., 1837		[NA]	NAo
<i>Picea pungens</i> Engelm., 1879		[NE]	NAo

<i>Picris hieracioides</i> subsp. <i>hieracioides</i> L., 1753		LC	LC
<i>Pimpinella saxifraga</i> subsp. <i>saxifraga</i> L., 1753		LC	LC
<i>Plantago coronopus</i> subsp. <i>coronopus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753		LC	LC
<i>Plantago major</i> L., 1753		LC	LC
<i>Plantago major</i> subsp. <i>major</i> L., 1753		LC	LC
<i>Poa annua</i> var. <i>annua</i>		NE*	LC
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	R-NPC	LC	LC
<i>Polygala vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> L., 1753		NE*	LC
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753		LC	DD
<i>Populus alba</i> L., 1753		[LC]	NAa
<i>Populus tremula</i> L., 1753		LC	LC
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753		LC	LC
<i>Primula veris</i> L., 1753		LC	LC
<i>Primula veris</i> var. <i>veris</i> L., 1753		NE*	LC
<i>Primula vulgaris</i> Huds., 1762	R-NPC	LC	LC
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753		LC	LC
<i>Prunus armeniaca</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755		LC	LC
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753		LC	LC
<i>Pyrus communis</i> L., 1753		LC	DD
<i>Quercus ilex</i> L., 1753		[LC]	NAo
<i>Quercus robur</i> L., 1753		LC	LC
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753		LC	LC
<i>Reseda lutea</i> L., 1753		LC	LC
<i>Reseda luteola</i> L., 1753		LC	LC
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777		[NA]	NAa
<i>Rhododendron ponticum</i> L., 1762		[NA]	NAa

<i>Rhus typhina</i> L., 1756		[NA]	NAo
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753		[NA]	NAa
<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762		LC	LC
<i>Rudbeckia laciniata</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770		LC	LC
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753		LC	LC
<i>Salvia officinalis</i> L., 1753		[NT]	NAo
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753		LC	LC
<i>Saponaria ocymoides</i> L., 1753		[LC]	NAa
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753		LC	LC
<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753		LC	LC
<i>Scilla bifolia</i> L., 1753	R-NPC	LC	LC
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753		LC	LC
<i>Sedum acre</i> L., 1753		LC	LC
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838		[NA]	NAa
<i>Sesleria caerulea</i> subsp. <i>caerulea</i> (L.) Ard., 1763	R-Pic	NE*	VU
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv., 1812		LC	LC
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789		LC	LC
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753		LC	LC
<i>Solanum rostratum</i> Dunal, 1813		[NA]	NAo
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753		[NA]	NAa
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789		[NA]	NAa
<i>Solidago virgaurea</i> subsp. <i>virgaurea</i> L., 1753		LC	LC
<i>Sonchus asper</i> subsp. <i>asper</i> (L.) Hill, 1769		LC	LC
<i>Sorbaria sorbifolia</i> (L.) A.Braun, 1864		[NA]	NAa
<i>Stachys byzantina</i> K.Koch, 1848		[NA]	NAo
<i>Symphotrichum novi-belgii</i> (L.) G.L.Nesom, 1995		[NA]	NAa

<i>Symphytum officinale</i> L., 1753		LC	LC
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753		[NA]	NAa
<i>Tanacetum balsamita</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Sch.Bip., 1844		[LC]	NAa
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753		LC	LC
<i>Taxus baccata</i> L., 1753		[LC]	NAa
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753		LC	LC
<i>Tilia x europaea</i> L., 1753 [<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771 x <i>Tilia cordata</i> Mill., 1768]		NE	NAo
<i>Torilis japonica</i> subsp. <i>japonica</i> (Houtt.) DC., 1830		NE*	LC
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804		LC	LC
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794		LC	LC
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753		LC	LC
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753		LC	LC
<i>Trisetum flavescens</i> subsp. <i>flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812		LC	LC
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Urtica dioica</i> L., 1753		LC	LC
<i>Urtica dioica</i> subsp. <i>dioica</i> L., 1753		LC	LC
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753		LC	LC
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753		LC	LC
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808		[NA]	NAa
<i>Veronica sublobata</i> M.Fisch., 1967		LC	LC
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753		LC	LC
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753		LC	LC
<i>Vicia faba</i> L., 1753		[NA]	NAo
<i>Vinca minor</i> L., 1753		LC	LC
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770		LC	LC
<i>Viola hirta</i> L., 1753		LC	LC
<i>Viola odorata</i> L., 1753		LC	LC

<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823		LC	LC
<i>Viola tricolor</i> subsp. <i>tricolor</i> L., 1753		LC	DD
<i>Viscum album</i> L., 1753		LC	LC
<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	[N1]pp	[LC]	NAo
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805		LC	LC

*NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

**RR : espèce très rare ; R-Pic / R-NPDC : réglementé en Picardie ou Nord Pas-de-Calais ; N1 : protection nationale.

Liste des espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Beauvais à partir de 2016 (Faune-France, Clicnat)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale*	Directive oiseaux	Liste rouge Européenne (2021)**	Liste rouge nationale (2016)**	Liste rouge régionale (2024)**
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	Art 3	A I	LC	LC	NT
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	-	-	LC	NT	VU
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Art 3	A I	LC	LC	CR
<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes	Art 6	-	LC	LC	EN
<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758	Avocette élégante	Art 3	A I	LC	LC	VU
<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur	Art 3	A I	LC	VU	NE
<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	-	-	NT	VU	CR
<i>Limosa lapponica</i> (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	-	A I	LC	-	-
<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	-	-	LC	LC	VU
<i>Calidris alba</i> (Pallas, 1764)	Bécasseau sanderling	Art 3	-	LC	-	-
<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Bécasseau variable	Art 3	-	LC	-	-
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	-	-	VU	CR	CR
<i>Motacilla alba yarrellii</i> Gould, 1837	Bergeronnette de Yarrell	Art 3	-		-	NE
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	Art 3	-	LC	LC	NT
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière	Art 3	-	LC	LC	VU
<i>Branta canadensis</i> (Linnaeus, 1758)	Bernache du Canada	-	-	LC	NA	NA
<i>Branta leucopsis</i> (Bechstein, 1803)	Bernache nonnette	Art 3	A I	LC	-	NA
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Art 3	A I	LC	LC	NT
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Art 3	-	LC	NT	LC
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	Art 3	-	LC	VU	VU
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	Art 3	-	LC	EN	EN
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	Art 3	-	LC	VU	VU
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer	Art 3	-	LC	LC	VU

<i>Emberiza cirrus</i> Linnaeus, 1766	Bruant zizi	Art 3	-	LC	LC	EN
<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	Art 3	A I	LC	NT	EN
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	Art 3	A I	LC	NT	VU
<i>Circus macrourus</i> (S. G. Gmelin, 1771)	Busard pâle	Art 4	A I	LC	?	-
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Busard Saint-Martin	Art 3	A I	LC	LC	VU
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	-	-	NT	LC	VU
<i>Aix sponsa</i> (Linnaeus, 1758)	Canard carolin	-	-		?	-
<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758)	Canard chipeau	-	-	LC	LC	VU
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	-	-	LC	LC	LC
<i>Aix galericulata</i> (Linnaeus, 1758)	Canard mandarin	-	-		NA	NA
<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	Canard pilet	-	-	VU	NA	NA
<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus, 1758)	Canard siffleur	-	-	LC	NA	NA
<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	Canard souchet	-	-	LC	LC	VU
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Art 3	-	LC	VU	NT
<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Chevalier aboyeur	-	-	LC	-	-
<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc	Art 3	-	LC	-	-
<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier gambette	-	-	VU	LC	CR
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	Art 3	-	LC	NT	NE
<i>Tringa glareola</i> Linnaeus, 1758	Chevalier sylvain	Art 3	A I	LC	-	-
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chevêche d'Athéna	Art 3	-	LC	LC	NT
<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	Art 3	A I	LC	LC	VU
<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	Art 3	A I	LC	EN	EN
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	Art 3	-	LC	VU	VU
<i>Galerida cristata</i> (Linnaeus, 1758)	Cochevis huppé	Art 3	-	LC	LC	CR
<i>Calidris pugnax</i> (Linnaeus, 1758)	Combattant varié	-	A I	NT	NA	NA
<i>Corvus frugilegus</i> Linnaeus, 1758	Corbeau freux	-	-	VU	LC	LC

<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	-	-	LC	LC	LC
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Art 3	-	LC	LC	VU
<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	-	-	NT	VU	CR
<i>Cygnus atratus</i> (Latham, 1790)	Cygne noir	-	-		?	NA
<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche	Art 3	A I	LC	LC	EN
<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers	Art 3	-	LC	LC	NT
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	Art 6	-	LC	LC	LC
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	-	-	LC	LC	LC
<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide	-	-	LC	LC	LC
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Art 3	-	LC	NT	NT
<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Faucon émerillon	Art 3	A I	VU	-	-
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Art 3	-	LC	LC	NT
<i>Falco vespertinus</i> Linnaeus, 1766	Faucon kobez	Art 3	A I	VU	NA	-
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Art 3	A I	LC	LC	VU
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Curruca curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette babillarde	Art 3	-	LC	LC	NT
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	Art 3	-	LC	NT	VU
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	Foulque macroule	-	-	NT	LC	LC
<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin	-	-	VU	VU	EN
<i>Aythya marila</i> (Linnaeus, 1760)	Fuligule milouinan	-	-	LC	-	-
<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	Fuligule morillon	-	-	NT	LC	VU
<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Gallinule poule-d'eau	-	-	LC	LC	LC
<i>Bucephala clangula</i> (Linnaeus, 1758)	Garrot à oeil d'or	-	-	LC	NA	NA
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	-	-	LC	LC	LC
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	Art 3	-	LC	NT	NT
<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	Art 3	-	LC	VU	EN

<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	Art 3	-	LC	NT	NT
<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Goéland brun	Art 3	-	LC	LC	NT
<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758	Goéland cendré	Art 3	-	LC	EN	EN
<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucopnée	Art 3	-	LC	LC	NE
<i>Larus marinus</i> Linnaeus, 1758	Goéland marin	Art 3	-	LC	LC	VU
<i>Larus cachinnans</i> Pallas, 1811	Goéland pontique	Art 4	-	LC	-	-
<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	Art 3	A I	LC	LC	LC
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand Corbeau	Art 3	-	LC	LC	EN
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	Grand Gravelot	Art 3	-	LC	VU	EN
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette	Art 3	A I	LC	NT	VU
<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm, 1831	Grèbe à cou noir	Art 3	-	VU	LC	VU
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine	-	-	LC	LC	LC
<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758	Grive litorne	-	-	LC	LC	RE
<i>Turdus iliacus</i> Linnaeus, 1766	Grive mauvis	-	-	LC	-	-
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	-	-	LC	LC	LC
<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe	Art 3	-	LC	LC	VU
<i>Chlidonias hybrida</i> (Pallas, 1811)	Guifette moustac	Art 3	A I	LC	VU	NA
<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758)	Guifette noire	Art 3	A I	LC	EN	-
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)	Héron garde-boeufs	Art 3	-	LC	LC	VU
<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré	Art 3	A I	LC	LC	NA
<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais	Art 3	A I	LC	VU	CR
<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc	Art 3	-	LC	LC	LC

<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Art 3	-	LC	NT	NT
<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	Art 3	-	LC	LC	VU
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	Art 3	-	LC	NT	NT
<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758	Huîtrier pie	-	-	VU	LC	CR
<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	Art 3	-	LC	LC	CR
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Plegadis falcinellus</i> (Linnaeus, 1766)	Ibis falcinelle	Art 3	A I	LC	NT	-
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Art 3	-	LC	VU	VU
<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée	Art 3	-	LC	NT	VU
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Melanitta fusca</i> (Linnaeus, 1758)	Macreuse brune	-	-	VU	-	-
<i>Porzana porzana</i> (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	Art 3	A I	LC	VU	CR
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	Art 3	-	NT	NT	LC
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Art 3	A I	LC	VU	VU
<i>Turdus torquatus</i> Linnaeus, 1758	Merle à plastron	Art 3	-	LC	LC	NE
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	-	-	LC	LC	LC
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Poecile montanus</i> (Conrad von Bal-denstein, 1827)	Mésange boréale	Art 3	-	LC	VU	EN
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Art 3	A I	LC	LC	VU
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Art 3	A I	LC	VU	CR
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Art 3	-	LC	LC	VU
<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	Art 3	-	LC	EN	CR

<i>Ichthyaetus melanocephalus</i> (Temminck, 1820)	Mouette mélanocéphale	Art 3	A I	LC	LC	NT
<i>Hydrocoloeus minutus</i> (Pallas, 1776)	Mouette pygmée	Art 3	A I	LC	NA	–
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	Art 3	-	LC	NT	LC
<i>Netta rufina</i> (Pallas, 1773)	Nette rousse	-	-	LC	LC	NA
<i>Burhinus oedichnemos</i> (Linnaeus, 1758)	Oedichnème criard	Art 3	A I	LC	LC	VU
<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	-	-	LC	VU	NA
<i>Alopochen aegyptiaca</i> (Linnaeus, 1766)	Ouette d'Égypte	-	-		NA	NA
<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	-	-	LC	LC	VU
<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge	-	-	NT	LC	NA
<i>Psittacula krameri</i> (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	-	-		NA	NA
<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Petit Gravelot	Art 3	-	LC	LC	VU
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	Art 3	-	LC	VU	NT
<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Art 3	A I	LC	LC	LC
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Art 3	A I	LC	LC	NT
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	-	-	LC	LC	LC
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Art 3	A I	LC	NT	NT
<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset	-	-	LC	DD	LC
<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	-	-	LC	LC	LC
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	LC
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758	Pinson du nord	Art 3	-	LC	–	–
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	Art 3	-	LC	VU	EN

<i>Anthus petrosus</i> (Montagu, 1798)	Pipit maritime	Art 3	-	LC	NT	NA
<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit rousseline	Art 3	A I	LC	LC	CR
<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit spioncelle	Art 3	-	LC	LC	-
<i>Gavia stellata</i> (Pontoppidan, 1763)	Plongeon catmarin	Art 3	A I	LC	-	-
<i>Gavia immer</i> (Brünnich, 1764)	Plongeon imbrin	Art 3	A I	LC	-	-
<i>Pluvialis apricaria</i> (Linnaeus, 1758)	Pluvier doré	-	A I	LC	-	-
<i>Eudromias morinellus</i> (Linnaeus, 1758)	Pluvier guignard	Art 3	A I	LC	RE	-
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	Art 3	-	LC	NT	NT
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau	-	-	LC	NT	NT
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	Art 3	-	LC	NT	LC
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	Art 3	-	LC	LC	NT
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	Art 3	-	LC	LC	NT
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	Art 3	-	LC	LC	NT
<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Spatula querquedula</i> (Linnaeus, 1758)	Sarcelle d'été	-	-	LC	VU	EN
<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	-	-	LC	VU	CR
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Art 3	-	LC	VU	VU
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Acanthis flammea</i> (Linnaeus, 1758)	Sizerin flammé	Art 3	-	LC	VU	NA
<i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus, 1758	Spatule blanche	Art 3	A I	LC	NT	EN
<i>Hydroprogne caspia</i> (Pallas, 1770)	Sterne caspienne	Art 3	A I	LC	-	-
<i>Sternula albifrons</i> (Pallas, 1764)	Sterne naine	Art 3	A I	LC	LC	EN
<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	Art 3	A I	LC	LC	NT

<i>Tadorna ferruginea</i> (Pallas, 1764)	Tadorne casarca	Art 4	A I	LC	NA	NE
<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	Tadorne de Belon	Art 3	-	LC	LC	NT
<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	Art 3	-	LC	VU	CR
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	Art 3	-	LC	NT	NT
<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Art 3	-	LC	LC	NA
<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier	Art 3	-	LC	LC	CR
<i>Arenaria interpres</i> (Linnaeus, 1758)	Tournepierre à collier	Art 3	-	LC	-	-
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	-	-	VU	VU	EN
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frigalszky, 1838)	Tourterelle turque	-	-	LC	LC	LC
<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	Art 3	-	LC	NT	CR
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Art 3	-	LC	LC	LC
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	-	-	VU	NT	NT
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Art 3	-	LC	VU	NT

Art.3 : La destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits, ainsi que le transport et le commerce. Art. 6 : Idem Art.3.Des autorisations exceptionnelles de désairage de certaines espèces peuvent être accordées sous réserve du respect de certaines conditions précises.

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces de lépidoptères diurnes recensées sur la commune de Beauvais à partir de 2016 (ClicNat, Faune-France)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale*	Liste rouge Européenne (2025)**	Liste rouge nationale (2014)**	Liste rouge régionale (2024)**
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	–	LC	LC	LC
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	–	LC	LC	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane, Azuré commun	–	LC	LC	LC
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	–	LC	LC	LC
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	–	LC	LC	NA
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	–	LC	LC	LC
<i>Cacyreus marshalli</i>	Brun du pélargonium	–	NA	LC	NA
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	–	LC	LC	LC
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	–	LC	LC	LC
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	–	LC	LC	LC
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	–	LC	LC	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	–	LC	LC	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	–	LC	LC	LC
<i>Iphiclide podalirius</i>	Flambé	–	LC	LC	LC
<i>Apatura iris</i>	Grand mars changeant	–	LC	LC	VU
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	–	LC	LC	NT
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	–	VU	LC	LC
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	–	LC	LC	LC
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du Chien-dent	–	LC	LC	EN
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	–	LC	LC	LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	–	LC	LC	NT
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	–	LC	LC	LC
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	–	LC	LC	LC
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	–	LC	LC	VU
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	–	LC	LC	LC
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	–	NT	LC	LC
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la Moutarde	–	LC	LC	LC
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	–	LC	LC	LC
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	–	LC	LC	LC
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	–	LC	LC	LC
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	–	LC	LC	LC
<i>Colias crocea</i>	Souci	–	LC	LC	LC
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	–	LC	LC	LC
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	–	LC	LC	LC
<i>Callophrys rubi</i>	Thécla de la Ronce	–	LC	LC	LC
<i>Satyrion w-album</i>	Thécla de l'Orme	–	LC	LC	NT
<i>Thecla betulae</i>	Thécla du Bouleau	–	LC	LC	LC

<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du Chêne	–		LC	LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	–	LC	LC	LC
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	–	LC	LC	LC
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	–	LC	LC	LC
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène du Pied-de-Poule	–			LC

*NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces d'odonates recensées sur la commune de Beauvais (ClicNat, Faune-France)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale*	Liste rouge Européenne (2025)**	Liste rouge nationale (2014)**	Liste rouge régionale (2016)**
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschna affine	–	LC	LC	LC
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschna bleue	–	LC	LC	LC
<i>Aeshna isocetes</i>	Aeschna isocète	–	LC	LC	EN
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschna mixte	–	LC	LC	LC
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	–	LC	LC	LC
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden	–	LC	LC	LC
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	–	LC	LC	LC
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	–	LC	LC	LC
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	–	LC	LC	LC
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	–	LC	LC	LC
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	–	LC	LC	LC
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	–	LC	LC	LC
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	–	LC	LC	LC
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	–	LC	LC	LC
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre anelé	–	LC	LC	NT
<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Cordulie à taches jaunes	–	LC	LC	VU
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	–	LC	LC	LC
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	–	LC	LC	LC
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à pinces	–	LC	LC	VU
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	–	NT	LC	LC
<i>Aeshna grandis</i>	Grande Aeschna	–	VU	LC	LC
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	–	LC	LC	LC
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	–	LC	LC	LC
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	–	LC	LC	LC
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	–	LC	LC	LC
<i>Erythromma viridulum</i>	Naiade au corps vert	–	LC	LC	LC
<i>Erythromma najas</i>	Naiade aux yeux rouges	–	LC	LC	LC
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	–	LC	LC	LC
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe	–	LC	LC	LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	–	LC	LC	LC

<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié	–	LC	LC	LC
-----------------------------	-----------------	---	----	----	----

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE ; espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces d'orthoptères recensées sur la commune de Beauvais à partir de 2016 (ClicNat, Faune-France)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge régionale (2024)*
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	–	LC
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	–	LC
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtillière commune	–	NT
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des Bromes	–	LC
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	–	LC
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	–	LC
<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	–	LC
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	–	LC
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	–	LC
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet vert-échine	–	LC
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	–	LC
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	–	LC
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	–	LC
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	–	LC
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	–	LC
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	–	LC
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	–	LC
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctué	–	LC
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	–	LC
<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire	–	LC
<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	–	LC
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanérotère commun	–	LC
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanérotère méridional	–	LC
<i>Tetrix ceperoi</i>	Tétrix des vasières	–	LC

*NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE ; espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces d'amphibiens et reptiles recensées sur la commune de Beauvais (ClicNat, Gbif)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale*	Liste rouge Européenne (2024)**	Liste rouge nationale (2017)**	Liste rouge régionale (2016-2017)**
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	PN2	LC	LC	LC
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	PN2	LC	LC	VU
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	PN3	LC	LC	LC

<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	PN2	LC	LC	LC
<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona	PN2	LC	NT	DD
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	PN4	LC	LC	LC
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	PN4	LC	NT	DD
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	PN2	LC	NT	VU
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	PN3	VU	LC	NT
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	PN3	LC	LC	LC
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	PN2	LC	NT	VU
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	PN3	LC	LC	LC
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	PN3	LC	NT	NT
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	PN2	LC	LC	VU
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	PN2	LC	LC	LC
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	PN3	LC	LC	LC
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	PN3	LC	LC	LC
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride			NA	NA
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	PN2	LC	VU	EN

* PN2 : Protection nationale, article 2 ; PN3 : Protection nationale, article 3 ; PN4 : Protection nationale, article 4.

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE : espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces de mammifères hors chiroptères recensées sur la commune de Beauvais à partir de 2016 (Gbif, Faune-France, ClicNat)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection*	Liste rouge nationale (2017)**	Liste rouge régionale (2016)***
<i>Meles meles</i>	Blaireau d'Europe		LC	LC
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	PN1	NT	EN
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs		LC	LC
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain		LC	LC
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil		LC	LC
<i>Crocivora russula</i>	Crocivore musette		LC	LC
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	PN1	LC	LC
<i>Martes foina</i>	Fouine		LC	LC
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	PN1	LC	LC
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne		NT	LC
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre commun		LC	LC
<i>Martes martes</i>	Martre des pins		LC	NT
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre		LC	LC
<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique	PN1	LC	NT
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe		NT	LC
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin		NA	NA
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons		LC	LC
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué		NA	NA

<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot		NA	NA
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux		LC	LC
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier		LC	LC
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe		LC	LC

* PN1 : Protection nationale, article 1.

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE ; espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.

Liste des espèces de chiroptères recensées sur la commune de Beauvais à partir de 2016 (Gbif, Observatoire National des Mammifères)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection*	Liste rouge nationale (2017)**	Liste rouge régionale (2016)***
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	PN1	LC	EN
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	PN1	LC	VU
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	PN1	LC	LC
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échan-crées	PN1	LC	LC
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	PN1	NT	VU
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	PN1	LC	LC
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	PN1	LC	LC
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	PN1	VU	VU
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	PN1	LC	DD
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	PN1	LC	NT
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	PN1	NT	LC
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	PN1	DD	LC

* PN1 : Protection nationale, article 1.

**NE ou NA ? : non évaluée, DD : données insuffisantes, RE ; espèce régionalement éteinte, LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable, EN : en danger, CR : en danger critique.